

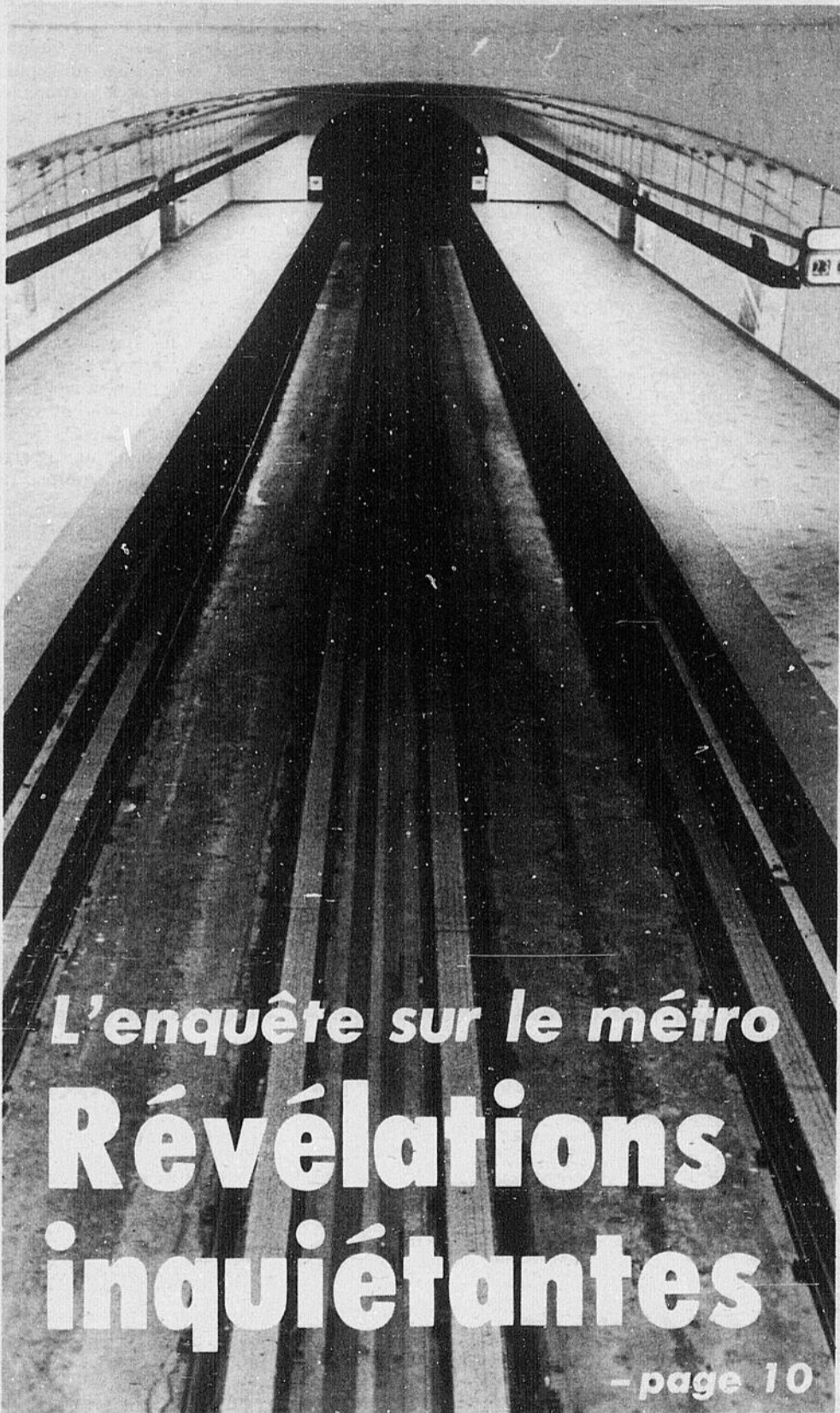
**LOGEMENT**  
10590  
**A LOUER**  
S'adresser à  
**FLAT**  
**TO LET**

# A Québec: des locataires qui se font "pleumer"

- pages 22 et 23

Semaine du  
3 au 9 mars  
6e année no 9  
Partout 35c  
à domicile 30c

# QUÉBEC-PRESSE



L'enquête sur le métro

## Révélation inquiétantes

- page 10

(Photo Michel Elliott)

Bourassa et le français

## RIEN sur la langue de travail

- page 3

## PQ L'aile gauche se porte bien

- page 9

## SPORTS Préjugés tenaces contre la femme

- page 29

**miniloto** Tirage 48 -  
Vendredi 1er Mars  
28 Séries émises - 90,000 chacun  
Possibilité de:

89524 — 28 gagnants de \$5,000.

9524 — 224 gagnants de \$500.

524 — 2268 gagnants de \$100.

**LOTO  
PERFECTA**

48e concours 28 février 1974

RÉSULTAT

ORDRE: \$1934.50 (71 prix)

DÉSORDRE: \$58.30 (2356 prix)

VENTES TOTALES: \$ 572,299.00

A	B	C	D
6	8	1	2

# Construction: mouvement de grève contre l'abolition des permis

par Louis Fournier

Les chantiers de construction au Québec, notamment dans la région de Montréal, sont perturbés ces jours-ci par des grèves

surprise et des ralentissements de travail.

Le mouvement, surgi spontanément de la base dans bien des cas, traduit l'opposition des ou-

vriers du bâtiment à la décision du gouvernement Bourassa d'abolir les permis de travail dans la construction, ce qui a pour effet de "noyer" l'indus-

trie par une main-d'œuvre occasionnelle, aux dépens des ouvriers dont c'est l'unique gagne-pain.

Cette décision des libéraux, dévoilée en premier par QUEBEC-PRESSE dans sa dernière édition, a provoqué, comme prévu, un mouvement d'opposition qui, pour une fois, fait l'unanimité chez les syndicats FTQ et CSN du bâtiment. Malgré cela, le ministre du Travail, Jean Cournoyer, a rétorqué: "MM. Desjardins (FTQ) et Audette (CSN) peuvent faire toutes les déclarations qu'ils veulent et lancer les grèves qu'ils voudront, je ne changerai absolument pas d'idée".

Le ministre est appuyé par les associations patronales du bâtiment dont la plus importante, la fédération de la construction, a fait savoir que l'abolition des permis de travail est "un pas dans la bonne direction". La Fédération demande même au gouvernement d'"intervenir

rapidement pour forcer l'application des lois qui défendent tout arrêt ou ralentissement de travail".

## La guerre

La Fédération de la construction soutient que l'abolition des permis pourraient bien être "le fruit d'un échange en vue de la reconnaissance officielle des bureaux de placement syndicaux", auxquels la FTQ tient comme à la prunelle de ses yeux. Pourtant, le directeur du Conseil des métiers de la construction (FTQ), André Desjardins, répond que l'abolition des permis est "un coup bas aux travailleurs" et que "c'est maintenant la guerre ouverte entre les patrons, le gouvernement et nous". Et pour Michel Bourdon, président de la Fédération du bâtiment (CSN), "on peut s'attendre à une bataille de plusieurs mois".

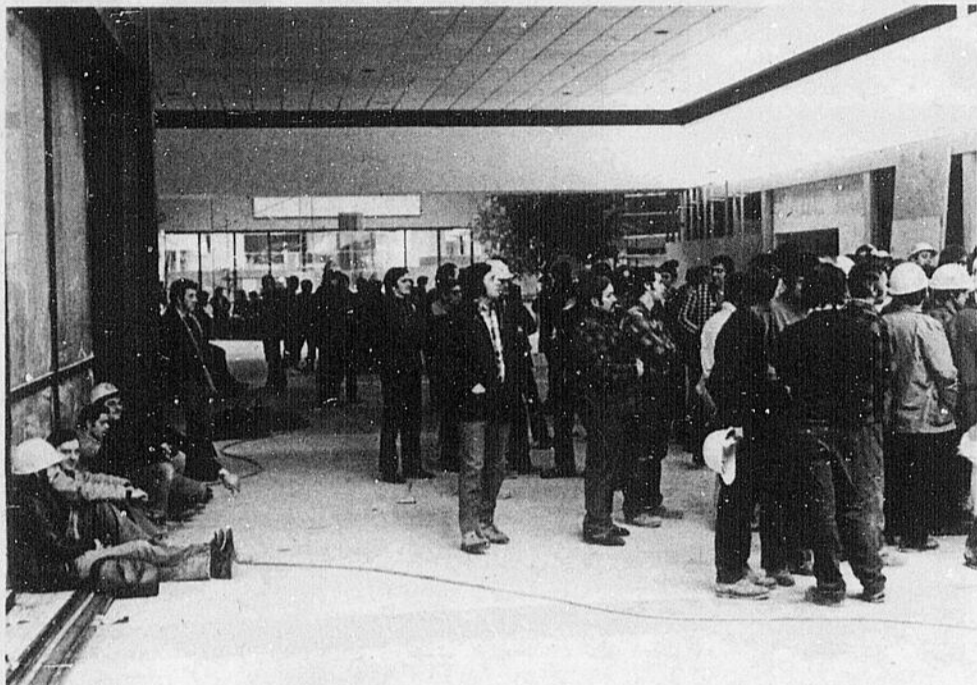
## Sécurité d'emploi

L'abolition des permis,

rappelons-le, signifie que tous les ouvriers qui détiennent une carte de compétence au Québec dans l'un des métiers de la construction (environ 120,000 travailleurs) pourront désormais s'engager sur les chantiers aux dépens des "vrais" ouvriers de la construction, ceux qui détiennent un permis de travail (environ 60,000). La FTQ et la CSN s'entendent pour dire qu'une telle mesure va provoquer le chômage et le patronage, en mettant la hache dans une sécurité d'emploi déjà fragile, obtenue de peine et de misère.

Une rencontre est prévue pour mardi avec le ministre Cournoyer mais du côté syndical, on se montre assez pessimiste. Si rien ne bouge, les syndicats du bâtiment sont prêts à "prendre tous les moyens" pour sauvegarder ce qu'ils considèrent comme un droit acquis.

Ce sera donc une guerre d'usure, une guerre de tranchées...



700 OUVRIERS qui travaillent à la construction du grand centre commercial Carrefour Laval, à Chomedey, ont débrayé spontanément pour protester contre l'abolition des permis de travail.

(photo Michel Elliott)

## QUÉBEC-PRESSE

### Campagne de souscription 1974

**LE QUÉBEC A BESOIN  
DE QUÉBEC-PRESSE  
QUÉBEC-PRESSE  
A BESOIN DE VOUS**

Pour boucler la cinquième année de son existence, Québec-Pressé a besoin de \$20,000.

Les Québécois qui croient en la nécessité d'un journal indépendant peuvent faire leur part en faisant un don à QUÉBEC-PRESSE.

Chaque semaine, dans cette page, nous publierons les résultats de notre campagne. Les noms des donateurs seront publiés, à moins d'avis contraire de leur part.

**TOTAL RECUEILLI A CE JOUR: \$4,133.**

#### Souscripteurs

Esther Guérin  
Doris Lussier  
Jean-François Bélanger  
Ginette de Carufel  
Yves Gagnon  
Diane Quimper  
Rock Denis  
Jean-Marc Grenier  
Lise Trochu  
André Lévesque  
Ernest T. Parent  
Gilles Lavole  
Lise Duchesne

Jacques Trudel  
Mme A. St-Pierre  
Simone Landry  
Jean-Guy Aubé  
Syndicat des employés de la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, local 434  
Syndicat des employés de l'hôpital de Chicoutimi inc.  
Pauline Laffamme  
Simon Paré  
Claude Labelle  
Louise Archambault

M. et Mme Yves Chartrand  
Benoit Fortin  
Euclide Leclerc  
Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal  
Paul G. Unterberg  
Jean Gingras  
Serge Lévesque  
Claude Pratte  
Annette Collin  
Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatial, local 2146  
Jacques Guay,  
Union internationale des travailleurs des industries chimiques

**Objectif: \$20 000**

J'inclus avec la présente un chèque, mandat-poste au montant de \$..... en guise de don à QUÉBEC-PRESSE.

Nom:.....  
Adresse:.....  
Occupation:.....  
Date:.....

J'accepte que mon nom soit publié dans la liste des souscripteurs à Québec-Pressé. oui:..... non:.....

EXCLUSIF

# Projet de loi sur le français: rien sur la langue de travail

par **Gérald Godin**

La nouvelle loi sur le statut du français, dont **QUEBEC-PRESSE** a appris les grandes lignes par plusieurs sources à Québec, portera sur quatre points:

o elle fera du français la "langue officielle";

o elle forcera les immigrants non anglophones à fréquenter l'école française.

o elle forcera progressivement les entreprises établies au Québec à adopter des raisons sociales en français;

o elle forcera les entreprises dont les employés en feront la demande, à rédiger des conventions collectives en français.

## La langue de travail

Toutefois, elle ne dira pas un mot sur le français langue de travail. Et ce, après consultation avec des porte-parole de la Banque de Montréal, avec le Centre des Dirigeants d'entreprises et avec le Conseil du Patronat. On verra plus loin à quel point le cabinet Bourassa a reculé sur ce point, allant même jusqu'à rendre à peu près inopérant le Service des relations avec le monde du travail au sein de l'Office de la langue française.

## Le bill 63

1.- Le fameux bill 63, le gouvernement Bourassa

le retirera, prenant pour acquis que de toutes manières, le droit des anglophones d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix est consacré par l'acte de l'Amérique britannique du Nord. La nouvelle loi forcera les immigrants non-anglophones à envoyer leurs enfants à l'école française. En fait, seulement 25% des immigrants seront frappés par cette loi, comme le révèlent les statistiques de l'immigration québécoise depuis quatre ans. Car, il faut exclure du groupe d'immigrants non-anglophones, ceux qui viennent de pays francophones et ceux qui viennent du Commonwealth, c'est-à-dire 75% des immigrants. C'est donc une loi d'exception contre les minorités italiennes, grecques et portugaises que le gouvernement Bourassa s'appête à adopter, d'où l'opposition que manifestent déjà les associations italiennes du Québec. De plus, comme les immigrants anglophones constituent encore le plus gros groupe d'immigrants au Québec, la tendance de plus en plus forte qui se manifeste en faveur de l'anglais à Montréal ne serait pas jugulée pour autant.

## Les raisons sociales

3.- C'est par des amendements au Code du travail que l'Etat québécois garantira l'usage du français dans les conventions collectives, dans les entreprises où la majorité des employés le désirent. Les négociations s'y poursuivront aussi en français, ainsi que toutes les procédures reliées à l'application de la convention. Toutefois, même dans une entreprise où la majorité a opté pour le français, un syndiqué anglophone qui décide de formuler un grief dans sa propre langue, pourra le faire. Les anglophones bénéficieront donc ainsi d'un statut particulier à l'intérieur des entreprises.

## Le français, langue de travail

4.- A la suite des résistances des grandes entreprises anglophones établies au Québec, le gouvernement Bourassa ne



LE FRANÇAIS langue de travail, ce n'est pas pour demain!

(Photo Michel Elliott)

changera rien au statut actuel du français sur les lieux de travail, exception faite des relations-syndicales-patronales.

Le problème du français au travail relèvera de la Régie de la langue où les porte-parole de la pensée gouvernementale seront majoritaires.

Or, la pensée du Cabinet Bourassa en ce domaine est connue par certains faits dévoilés par QUE-

BEC-PRESSE il y a quelques semaines, sur le fonctionnement de l'Office de la langue française.

Primo, une soixantaine d'entreprises dont certaines fort importantes, ont demandé à l'Office de la langue française de franciser leur fonctionnement et elles attendent encore un accusé de réception de l'Office.

Secundo, se rendant compte, après deux ans

de fonctionnement, que le Service de relations avec le monde du travail (une des divisions de l'Office de la langue française) n'avait entamé la francisation que d'une douzaine d'entreprises, l'Office avait dressé, il y a huit mois, un programme de francisation appelé "Opération 500" et devant porter sur plus de 250 entreprises au Québec. Déjà, d'éminents chefs d'entre-

prises au Québec, dont Jean de Grandpré du Bell Telephone, avaient accepté de patronner l'opération.

De plus, des salles avaient été réservées à l'hôtel Reine Elizabeth de Montréal pour réunir, par groupes, les dirigeants des 250 entreprises et leur "vendre" l'opération.

Or, quelques jours seulement avant Noël, le bureau du ministre François Cloutier, de qui relève l'Office de la langue française annulait toute l'opération. Il la reportait aux calendes grecques sous le prétexte suivant: "Vous êtes trop vite pour moi", avait-il dit.

En conclusion: le train de mesures législatives sur le statut du français n'ira pas très loin. Il confirmera des gains déjà acquis dans le domaine des raisons sociales, il ne freinera qu'à 25% l'intégration des immigrants à l'école anglaise et laissera la majorité des immigrants qui ne sont pas déjà francophones, continuer de grossir les rangs de l'école anglaise. Et il ne modifiera en rien le statut du français comme langue de travail.

## L'Immigration est contre l'école française pour les non anglophones

(G.G.) Au ministère de l'Immigration du Québec, la majorité des fonctionnaires s'opposent à la formule Cloutier de modification du Bill 63. Il n'est pas exclu que le ministre Jean Bienvenue lui-même respecte l'avis de ses fonctionnaires et s'oppose à la formule Cloutier.

Rappelons que la formule Cloutier consis-

terait à établir au Québec deux catégories d'immigrants: les anglophones et les non-anglophones. Les anglophones pourraient envoyer leurs enfants à l'école de leur choix et les non-anglophones devraient les envoyer à l'école française.

On a vu dans l'article ci-contre qu'en fait, seulement le quart environ des immigrants

seront touchés par la formule Cloutier.

C'est à cause de la faible proportion d'immigrants touchés par la loi que le ministère de l'Immigration s'y oppose. Car alors, l'objectif même de la nouvelle loi, qui serait de ralentir l'anglicisation de Montréal, en chiffres absolus, ne serait pas atteint.

## QUEBEC-PRESSE

est publié par l'Association coopérative des publications populaires, 9670 Pélouquin, Montréal 358.

Directeur général: Gérald Godin  
Directeur de l'information: Louis Fournier

Chef de pupitre: Michel Hotte  
Comité de rédaction: Marie Brassard, Michel Elliott, Louis Fournier, Gérald Godin, Michel Hotte, Micheline Lachance, Robert Lévesque, Jean-Claude Pelletier, Paul Terrier, Monique Vanden.

Rédaction: 381-8684  
Sport: Pierre Terroux, directeur, Yvan Poupart, photographe.  
Publicité: Michel Servant, Francine Tremblay, Ginette Duguay.  
381-1385

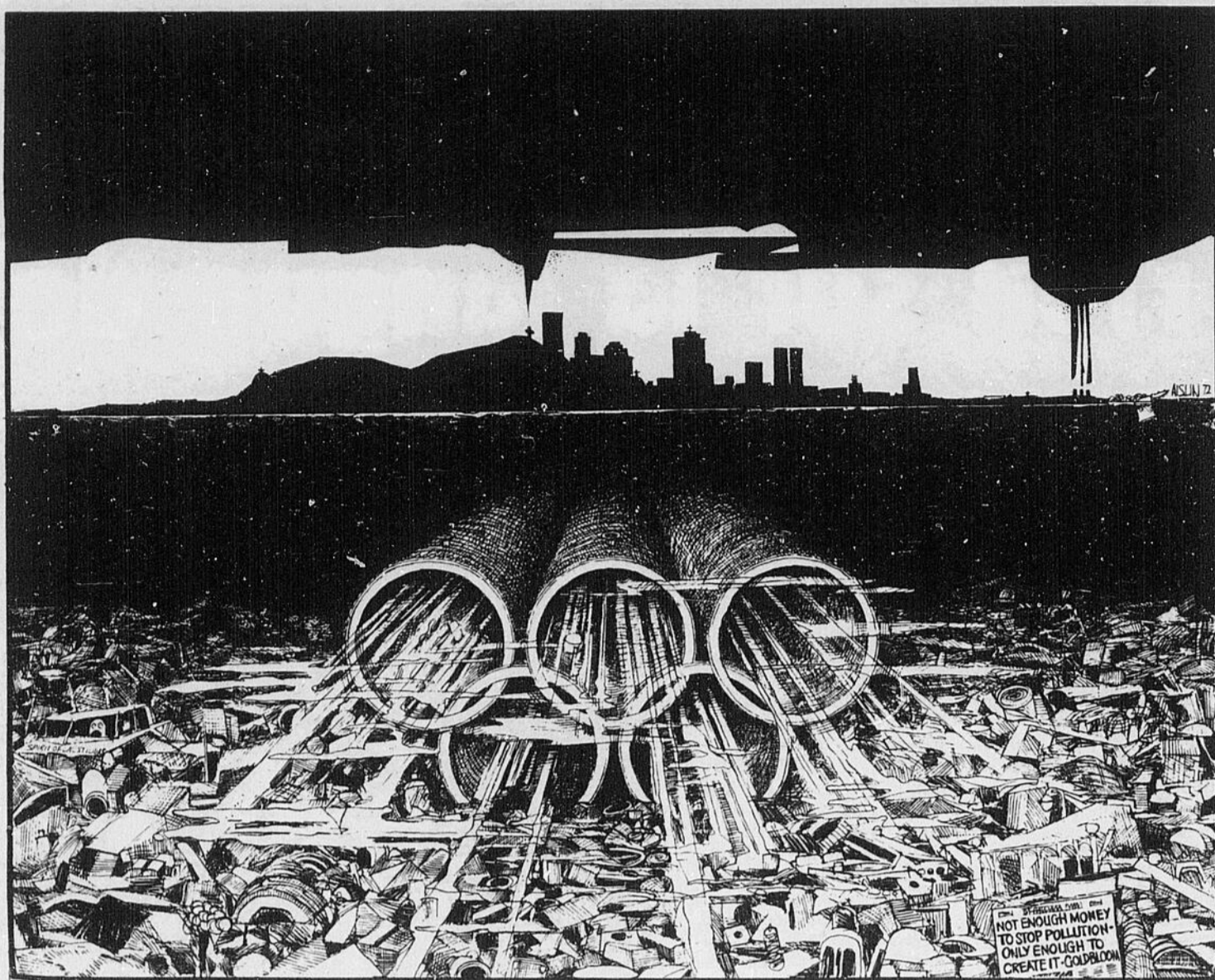
Distribution et abonnements: directeur: Guy Ouimet, Jean-Claude Pelletier, Micheline Venne. 381-9936.  
Administration: Gilbert Rambo, 381-4775.

Courrier de deuxième classe sous le numéro d'enregistrement 2314. Port de retour garanti à Montréal, 9670 Pélouquin, Montréal 358. Bibliothèque nationale du Québec. Dépôt légal.

Lithographié par Journal Offset Inc. 254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent



# Montréal, une ville pour nous?



(Aislin, The Gazette)

## document

# Pour le français seule langue officielle

Le Mouvement Québec français (MQF) présentait la semaine dernière un mémoire au premier ministre Bourassa. Le MQF regroupe plus de trois-quart de million de Québécois dans des organismes clefs: les quatre grandes centrales syndicales, le Mouvement national des Québécois, l'Association québécoise des professeurs de français et la SSJB de Montréal. QUEBEC-PRESSE reproduit ci-contre les conclusions du mémoire.

Les solutions globales et fondamentales sont urgentes. Le danger est sérieux. Le temps des tergiversations doit être clos. Il ne peut plus s'agir de tourner autour du pot comme le fait le ministre de l'Éducation en envisageant les diverses possibilités sans conclure, à savoir:

- 1- selon la Commission Gendron, il y aurait le français langue officielle, et l'anglais et le français langues nationales;
- 2- ou bien le français langue officielle, en même temps qu'on définirait un statut particulier à l'anglais;
- 3- l'unilinguisme intégral, excluant tout statut particulier à l'anglais;
- 4- l'anglais et le français (c'est l'ordre indiqué par le ministre) tous deux langues officielles. "Ce qu'elles sont déjà en fait", dit-il, et le français langue nationale, ce "qui aurait le mérite de tenir compte de la réalité québécoise et de la réalité canadienne tout en donnant une véritable priorité au français."

### Fausseté

Tout d'abord, nous voulons dénoncer la fausseté de l'affirmation du ministre selon laquelle les deux langues, anglaise et française, sont "déjà officielles dans les faits". Ces termes jurent d'ailleurs, puisque le statut de langue officielle est de nature juridique et non pas un état de fait. Si nous nous référons à la constitution canadienne, c'est le français qui est la langue juridique générale (donc officielle) du Québec, avec le privilège pour quiconque de parler anglais à l'Assemblée nationale ou de

plaider en anglais devant les tribunaux.

Le MQF réclame une législation qui précise dans des termes juridiques, clairs et incontestables, le fait que le français soit la **seule langue officielle du Québec**. Toute autre solution au problème des langues au Québec serait inique, et une trahison des droits acquis par nos ancêtres et confirmés par Londres dès 1774. Nous ne nions cependant pas qu'il y ait opportunité de ménager à la langue des anglo-saxons, et pour eux, un statut particulier. Le MQF n'accepterait pour aucune considération une approche linguistique bilinguisante. Le MQF n'accorderait pas son appui à un gouvernement qui n'affirmerait pas clairement dans les faits que la langue, bien national, est l'élément de cohésion du peuple québécois. Il y a toute une différence entre parler l'anglais comme langue de culture, comme langue de communication nord-américaine, et donner à cette langue un statut de langue nationale (proposition Gendron) ou de langue officielle (proposition Cloutier). Le Québec français n'a d'avenir politique, économique, social et culturel, à long terme, que dans la mesure où le peuple québécois parle le français comme **seule langue nationale et officielle**.

### Bill 63

La Commission Gendron a mis au jour, à ce sujet, un principe juridique important:

"Enfin, même s'il y a division sur ce point, une majorité des experts consultés (...) semblent considérer que la province de Québec aurait le droit, en vertu de l'article 92(1) de l'AABN, d'amender

l'article 133 de façon à abolir les dispositions restreintes qu'on y trouve concernant l'usage du français et de l'anglais et à établir l'une de ces deux langues comme langue officielle du Québec, sans aucune restriction quant à l'usage concret de la langue ainsi choisie."

Le MQF est donc d'avis qu'il faut procéder à cet amendement en même temps que sera établi, par amendement constitutionnel, le caractère officiel exclusif du français au Québec, les droits de l'anglais devant être précisés par une loi ordinaire et non par des dispositions constitutionnelles.

Le MQF a également soumis des propositions relativement à la correction du "bill 63", dont le texte est incompatible avec le statut de seule langue officielle pour le français. A ce sujet, le MQF ne saurait appuyer un gouvernement qui ne rendrait l'école française normale que pour les futurs immigrants. La situation actuelle interdit qu'un gouvernement québécois abandonne à l'anglicisation les Néo-Québécois dont les enfants ne fréquentent pas déjà l'école anglaise.

### La loi

Nous espérons qu'on cessera d'objecter, contre toute évidence, que la langue ne s'impose pas par loi. Si cela était vrai, pourquoi alors votre gouvernement ferait-il tant état de la série de dispositions législatives partielles qu'il a prises au cours des dernières années? La vérité est que de nombreux pays ont légiféré sur la langue avec efficacité. Sans loi, ils ne seraient parvenus à rien dans leurs objectifs.



## La Journée des femmes à Montréal, le 8 mars

La Journée internationale de la Femme sera célébrée à Montréal, le vendredi 8 mars, par une soirée qui débutera à 19 heures 30 en la salle paroissiale Saint-Edouard, 425 est rue Beaubien (métro Beaubien). Au programme: des témoignages de femmes au travail et de mé-

nagères, d'une Indienne et d'une Chilienne, une courte pièce de théâtre, des chansons, danse, bière et cidre. L'entrée est libre. Cette manifestation est organisée par un Front commun sans précédent à Montréal: les trois centrales syndicales (CSN-FTQ-CEQ), le Centre des

femmes, le Comité de Liaison des garderies populaires, les avocats populaires (ADDs), la Ligue des femmes et le comité de solidarité Québec-Chili. Il y aura une garderie sur place. Pour renseignements: 288-4057 et 384-4106.

### Avortement: un autre médecin est arrêté...

Un an, jour pour jour, après la perquisition au Centre des femmes de Montréal, connu pour ses activités d'information sur l'avortement et la contraception, la police a arrêté, le 21 février, le Dr Robert Tanguay, gynécologue, à ses bureaux de la rue Sherbrooke dans l'est de la ville. Incarcéré toute la nuit, le Dr Tanguay se voyait accusé d'avoir pratiqué huit avortements illégaux. Le nom du médecin vient s'ajouter à ceux de deux autres médecins qui subissent un procès sous le même chef d'accusation: les docteurs Morgentaler et MacCabée. Que ces médecins soient coupables ou non, on peut sûrement interpré-

ter ces arrestations et les procès en cours comme une réponse brutale à la revendication du Mouvement de libération des femmes pour le droit à des maternités voulues...

### La caisse pop, c'est nous autres?

Une assemblée générale spéciale des sociétaires de la "grosse" caisse populaire de Notre-Dame-des-Neiges, à Montréal, aura lieu le mardi 5 mars, à 19.30 hres, au sous-sol de la salle paroissiale, 5366 Chemin de la Côte-des-Neiges. La tenue de cette assemblée d'urgence va permettre au "Comité pour la démocratisation de la caisse pop" de présenter divers amendements aux règlements de régie interne de la caisse, notamment pour

augmenter les pouvoirs de l'assemblée générale. Une bataille à suivre. Pour renseignements: 738-8874.

### Colloque sur les ACEF et la caisse pop

La plus grosse caisse populaire au Québec, celle de Saint-Alphonse d'Youville à Montréal (35 millions d'actif), vous invite à un colloque sur les associations coopératives d'économie familiale (ACEF) et sur le rôle social de la caisse pop. Le colloque se tiendra le samedi 9 mars, de 14 à 18 heures, au 555 est, boulevard Crémazie. La caisse pop Saint-Alphonse d'Youville est l'une des premières à s'être affiliée à la Fédération des ACEF. Pour renseignements: 384-2530.

# quoi de neuf

par l'Equipe

### Examens pour autodidactes

Le Service de l'éducation des adultes de la C.E.C.M. offrira aux adultes la possibilité de se présenter aux examens sans avoir à suivre les cours. Ainsi, les autodidactes désireux de subir les examens qui clôtureront la deuxième session des cours à temps partiel (cours du soir) devront s'inscrire les 4, 5 et 6 mars 1974, entre 7h. p.m. et 9h. p.m.

L'inscription aux examens devra se faire dans les centres suivants: pour les matières de formation générale: Centre Pierre-Dupuy, 2000, rue Parthenais; pour la matière de secrétariat et commerce: Centre de secrétariat et commerce, 35 est, rue Saint-Zotique.

Les frais d'inscription sont de \$2.00 par examen. Des renseignements supplémentaires peuvent être obtenus en composant 384-9770.

### Marc Carrière, l'Hydro et le Mouvement Desjardins

Marc Carrière vient d'en passer une "petite vite" au Mouvement coopératif Desjardins! Il a décroché pour sa Place Dupuis un gros contrat de location d'espace de bureaux qui devait, selon les premiers arrangements, aller à la Place Desjardins. Ce contrat, c'est celui des bureaux du génie de l'Hydro-Québec, logés à la Place de la Bourse depuis 1967 et jusqu'en mai 1975. Près de 600 ingénieurs et employés de l'Hydro seront touchés par le déménagement. Ils auraient bien aimé se retrouver à la Place Desjardins, juste à côté du siège social de l'Hydro, boulevard



Dorchester, mais "on" en a décidé autrement. Faut-il rappeler que le financier Marc Carrière est un ami intime de Paul Desrochers, l'éminent grise de Robert Bourassa? Et que pense de tout cela le Mouvement Desjardins?

### Tel-Aide cherche des bénévoles

Le service d'écoute téléphonique Tel-Aide-Québec fait appel à ceux qui sont disponibles bénévolement pour aider à répondre aux appels des désespérés et les aider à surmonter la crise, à supporter la solitude, à retrouver confiance. Les exigences: 25 ans et plus; formation générale; maturité affective; disponibilité (4 heures d'écoute par semaine, une nuit d'écoute par mois); équilibre psychique et volontariat. Les intéressés sont priés de faire parvenir une lettre à: Tel-Aide-Québec, C.P. 730, Québec.

### 1812: le premier syndicat au Canada?

Un bref historique du mouvement syndical au Canada vient d'être publié par le Congrès du Travail du Canada (CTC) à Ottawa, qui lance ainsi le premier de ses "cahiers syndicaux". On y lit notamment que le syndicalisme au Canada remonterait à l'année 1812: d'après les archives, des artisans spécialisés avaient alors une organisation à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick. Plusieurs artisans qui arrivaient d'Angleterre ont créé à cette époque des unités canadiennes de syndicats britanniques. On peut se procurer les "Cahiers syndicaux" du CTC au 2841 Riverside Drive, Ottawa. Téléphone: (613) 521-3400.

### Pour le hockey, c'est l'anglais

Le journaliste Gilles Blanchard de La Presse, qui a expliqué dans son journal le rôle d'intermédiaire qu'il a joué entre la direction du Canadien de Montréal et l'ancienne étoile soviétique Anatoly Firsov, rapporte aussi l'enthousiasme de Firsov devant la possibilité de porter les couleurs du Canadien.

Firsov est à ce point désireux de jouer à Montréal qu'il a confié au journaliste de La Presse qu'il est prêt à apprendre une nouvelle langue... l'anglais.

Si Ken Dryden comme le suggère avec humour le caricaturiste Girerd, choisissait lui d'aller jouer en U.R.S.S., apprendrait-il le tchécoslovaque?

### La "souveraineté" culturelle, ça ne presse pas

Le premier ministre Robert Bourassa n'est nullement pressé d'expliquer ce qu'il entend par "souveraineté culturelle". La semaine dernière, le premier ministre promettait à un journaliste qu'il tiendrait une conférence de presse (un événement en soi) sur ce sujet. Mais l'attaché de presse du premier ministre faisait par la suite savoir qu'il n'y aurait aucune conférence de presse avant la reprise de la session. Il paraît même que cette décision a été prise pour ne pas mettre l'opposition dans l'embarras avant la lecture du discours inaugural.

### Un accident de travail, une femme, 5 enfants...

Le sort des victimes d'accidents de travail est loin d'être rose comme l'a appris, depuis près de 4 ans, M. Louis-Philippe Côté, un homme d'une quarantaine d'années de Laflèche, en banlieue de Montréal.

M. Côté, qui s'est blessé à l'ouvrage en travaillant à l'usine SOMA de Saint-Bruno en juillet 1970, ne reçoit plus que \$57 par mois de la Commission des accidents de travail (CAT). La Commission ne lui reconnaît qu'une incapacité de 15% alors que M. Côté sou-

tient qu'il est dans l'impossibilité physique de travailler. Ce maigre montant, que complète l'aide du Bien-être social (sous forme de prêts), n'est évidemment pas suffisant pour faire vivre M. Côté, sa femme et ses cinq enfants (de 5 mois à 15 ans).

M. Côté a confié son cas à l'Association québécoise des accidentés du travail, dont il est devenu membre, mais avant que son dossier ait fini de faire la tournée d'un fonctionnaire à l'autre, il a le temps d'attendre longtemps!

Dans la ville de Québec, femmes demandées. Pour sollicitation par téléphone. Bonne commission.

Si intéressées: Guy Ouimet à 514-381-9936 (frais renversés)

## QUÉBEC-PRESSE

Dans le numéro  
JANV-FEVRIER

**JOURNAL  
DU FRAP**

abonnement  
annuel

\$5.00

- aux élections municipales Front Commun des Travailleurs contre Drapeau

- la loi anti-scabs

- victoire des travailleurs à Firestone

- le conflit de la United Aircraft



**FRONT D'ACTION  
POLITIQUE**

3960 St-Denis  
843-8901

## Les petites annonces

Belle opportunité d'achat de terre à 45 milles de Montréal. 280 arpents dont 80 en bois avec un petit roulant. Tél.: 299-2108.

Logement chauffé à louer, 3 pièces dans le village historique de Laprairie (10 minutes du centre-ville). \$80. Libre immédiatement. 381-1385 le jour, 659-9432 le soir.

Peugeot 204 coupé 1969. Entièrement remise à neuf. Prix à discuter. 581-8036 ou 526-4525.

ARTISANAT ET MATERIEL D'ART PLASTIQUE  
EXCLUSIF QUÉBÉCOIS À LA PORTE DE TOUS:  
érable, cellophane, mosette, savon, liège, carton artisanal, siporex, etc. Écrivez à JACQUES D'ARCHE INC., rue Principale, KATEVALE, Qué. J0B 1W0 pour recevoir votre catalogue gratuit.

Yvonne Rambo demande pour le Club Jojo (garderie familiale de Beloeil) des disques pour enfants, si possible de la marque Contine. Il s'agit d'enfants de 5 à 10 ans. Prix à discuter. 467-9925 ou 381-4775.

Si vous désirez recevoir de la littérature sur l'anarchisme, individualiste, pacifiste, communiste, etc... et sur le libéralisme, étatique, laissez-faire, capitaliste, etc... écrivez à: Association Max Stirner du Québec, C.P. 95, Station Place d'Armes, Montréal - H2Y 3E9.

### AMASO

Service de rencontres, 822 Sherbrooke, Est suite 5  
Marthe Gaudette, B. b. a., b. péd., b. phil., lic. ès lettres.

Service sérieux pour personnes seules, intéressées à des relations durables. Informations et entrevue gratuites. Cotisation raisonnable. Dépliant sur demande. 524-3852

### la Revue de la Nouvelle Gauche Québécoise NOIR et ROUGE

Offre à prix spécial ces trois numéros pour \$2.00

- L'Éducation et le Québec
- Les Étudiants Québécois  
par Pierre Bédard et Claude Charron
- La Révolution Non Violente  
ce numéro fut saisi par la police en Oct. 70  
Vous présenter ou faites parvenir votre \$2.00 à  
Our Generation 3934 St Urbain Montréal 131

## Le "bill anti-scabs"

# Le ministre Cournoyer ne veut rien savoir!

par Louis Fournier

Le ministre du Travail, Jean Cournoyer, ne veut rien savoir!

Il s'obstine, contre vents et marées, à vouloir présenter peu après la reprise de la session, en mars, l'incroyable projet de loi qu'on appelait au début "bill anti-scab" mais qui s'est transformé, le parti Libéral aidant, en un instrument répressif de réglementation du droit de grève.

Le gouvernement Bourassa s'expose ainsi à une nouvelle levée de bouclier de la part des syndicats, qui n'auront pas de mal à faire front commun là-dessus.

### Code du travail

Le projet de loi de Cournoyer, qui constitue

un amendement au code du travail (article 48 A), a été dévoilé le 22 janvier à Québec par le président de la FTQ, Louis Laberge, membre du Conseil consultatif du travail et de la main-d'œuvre auquel le bill avait été soumis "confidentiellement" pour étude. Le Conseil vient d'ailleurs de remettre son rapport au ministre du Travail et, en annexe, la partie syndicale exprime ses objections, fermes et nombreuses, à plusieurs aspects du projet Cournoyer.

Ce projet s'ajoute à une foule d'autres amendements que le ministre du Travail compte soumettre à l'Assemblée nationale dans un "projet

de loi modifiant le code du travail".

### Les 2/3

L'article 48 A, tel que soumis, stipule que le recours à la grève devrait être approuvé par 66 et 2/3 des membres du syndicat lors d'un scrutin secret qui sera non seulement "surveillé" mais "contrôlé" par le ministre du Travail.

De plus, en cas de grève ou de lock-out, les syndiqués se voient interdire d'offrir leurs services à un autre employeur ou de travailler pour lui.

Du côté patronal, le projet de loi interdit à l'employeur non pas de continuer sa production comme telle mais plutôt de poursuivre cette production en employant, pour ce faire, des sala-

riés autres que ceux qui étaient à son emploi dans la semaine qui précède la date du déclenchement de la grève. Ce qui revient à dire que rien n'empêchera un patron d'engager du personnel supplémentaire 15 jours avant la grève, par exemple, et de continuer sa production en sachant bien que ces nouveaux employés ne seront pas syndiqués et grévistes!

On ne voit guère en quoi une telle stipulation peut empêcher un employeur de recourir à des briseurs de grève...

Bref, ce fameux projet de loi "anti-scabs" ne règle rien.

Si le ministre Cournoyer persiste à vouloir le présenter en Chambre, il peut s'attendre à des flammèches dans le mouvement ouvrier.

## Joliette: l'appui aux grévistes de la Gypsum prend de l'ampleur



LE PARTI QUÉBÉCOIS du comté de Joliette, dont on voit sur notre photo le leader Bernard Landry (au micro), a organisé une grande assemblée de solidarité avec les travailleurs de la Canadian Gypsum, en grève depuis le 7 mai, et les ouvriers de la Great Lakes Carbon de Berthierville, en grève depuis le 19 août. Entre-temps, le mouvement de grèves tournantes régionales entrepris pour soutenir les grévistes de Joliette a continué la semaine dernière. Les employés de l'hôpital de La Naudière et de la biscuiterie Harnois ont débrayé à leur tour, après ceux de l'hôpital Saint-Charles, de la manufacture de textile Scapa Dyers et des professeurs de la CEQ. Jeudi, des travailleurs ont occupé pendant deux heures le poste de radio CJLM pour expliquer les revendications des grévistes. Avec le résultat que vendredi, le syndicat (CSN) et l'employeur ont négocié pour la première fois depuis la mi-septembre, au ministère du Travail...

(photo Christian Lambert)

# Parizeau en liberté



## Le rêve enfantin du pouvoir

"Moi, quand je serai grand, je serai aviateur". C'est à peu près ce que la plupart des hommes de ma génération pensaient quand ils portaient encore des culottes courtes. Dans la plupart des cas, le goût de l'aviation disparaissait avec l'achat du premier pantalon.

"Nous avons gagné la bataille du pipeline de l'Arctique", disait l'été dernier le premier ministre du Québec.

"Comment ont-ils pu la gagner, répondait le ministre fédéral de l'Énergie, elle n'est pas encore engagée".

Un jour, le rêve s'écroule. Ce jour-là c'était vendredi dernier.

### Le rêve passe

M. Wilber H. Mack (un adulte), président de l'American Natural Gas, annonçait que d'ici quinze jours, un consortium formé de 27 entreprises canadiennes et américaines déposerait devant les autorités américaines une soumission pour contruire, au coût de 8.2 milliards de dollars, le pipeline de gaz de l'Arctique.

Le trajet de ce pipeline sera le suivant: la vallée du Mackenzie, puis la frontière de la Colombie-Britannique et du Montana; de là un embranchement vers la Californie, et un autre vers la Pennsylvanie.

En somme, le tuyau va traverser une région canadienne qui n'a pas besoin d'énergie, et livrer son gaz à la fois vers l'Ouest et vers l'Est des États-Unis en contournant le Centre et l'Est du Canada.

Ce n'est pas encore aujourd'hui qu'on sera aviateur.

Et ce n'est pas non plus

la première fois que le premier ministre voit ses songes s'effiloche. Il semble incapable d'annoncer des projets dont la consistance soit déjà établie. Il faut d'abord qu'il rêve tout haut, puis qu'il attende que les études confirment ou infirment ce qu'il a annoncé.

### Songes d'une nuit de printemps.

Cela a vraiment commencé avec le délire de la Baie James au Colisée de Québec. Depuis ce temps au contact de la réalité, la plupart des données du projet ont été modifiées, au point que maintenant, on ne sait plus très bien ce qu'il sera. (En fait est-il exact, par exemple, que les tractations avec les Indiens pourraient supprimer un des barrages sur la Grande?).

Puis, il y a eu cette curieuse histoire du superport, mise en soudine depuis quelque temps à cause de la crise du pétrole. Avec accompagnement de rumeurs au sujet d'une raffinerie italienne à Sept-Îles.

Puis, il y a eu cette "bataille" du pipeline de gaz qui traversait triomphalement le Québec.

Tout cela ferait du Québec une plaque tournante énergétique où fleurirait l'industrie chimique et pétrochimique qui relancerait l'industrialisation.

En termes de pétrochimie, on a de plus en plus nettement l'impression qu'elle va se développer ailleurs. Le projet SOAP de Sarnia n'est manifestement pas mort. Et Union Carbide vient d'annoncer que s'il se réalise, elle investira, dans le voisinage, une centaine de millions.

### En bonne compagnie

Curieuse compagnie que Union Carbide. Elle sert les élucubrations québécoises depuis plus de dix ans. Chaque fois qu'un premier ministre du Québec a besoin d'annoncer un investissement chimique pour appuyer une déclaration, Union Carbide lui offre un investissement de 40 millions. C'est toujours le même 40 millions, et il a dû servir une demi-douzaine de fois. De ce temps-ci M. Saint-Pierre en est le plus gros consommateur.

Edmonton va aussi être un grand centre pétrochimique et M. Loughheed a maintenant tous les atouts nécessaires pour y arriver.

En fait, sur toutes ces questions on aurait le goût de demander un livre blanc au gouvernement de Québec, pour savoir où il va, quand de temps à autre, il cesse de délirer. Mais ce serait inutile. Il en a sorti un, il y a plus d'un an et demi. Et on ne voit toujours pas plus clairement où l'on va.

### Les silences boudeurs

Pour être juste, il faut reconnaître qu'un plan énergétique au Québec n'est pas facile à établir dans le contexte international actuel. Mais alors pourquoi ne pas le dire? Pourquoi multiplier les déclarations enfantines, puis se réfugier dans des silences boudeurs?

Et si l'on ne peut pas être aviateur, pourquoi au moins ne pas chercher à être un technicien compétent. Le nombre des dossiers bien préparés mais inutilisés à Québec est sidérant. Parce qu'on veut être le grand pilote de l'a-

venir, on n'arrive même plus à faire déboucher les affaires élémentaires.

Dans le domaine forestier, par exemple, on a enfin une feuille de route à peu près sensée. Il y avait certaines excellentes choses dans le livre blanc sur les forêts. Dans le même domaine, le rapport Lussier sur la mise en valeur des boisés privés, adopté par l'UPA, s'inscrivait dans le prolongement des expériences faites en Gaspésie.

A la limite, contre une dépense de 85 à 90 millions de dollars par an, on peut réaménager de 40 à 50,000 milles carrés de territoire relever les revenus de 30 ou 35 000 ruraux, augmenter considérablement les ressources forestières du Québec.

Ce serait même très payant pour le gouvernement.

On avance ou n'avance pas?

### Laisser faire

En fait, tout se passe comme si le gouvernement, convaincu de son incapacité, laissait à l'entreprise privée le soin de développer le Québec.

Et puisque depuis deux ans, l'activité économique est à un niveau élevé, on n'a qu'à laisser faire.

Dans le secteur forestier, par exemple, les compagnies en ont arraché en 1970 et 1971. Maintenant cela va bien. Pourquoi s'agiter? Et justement, une de ces compagnies est prête à construire une petite cartonnerie à Cabano. On vous avait toujours dit que les compagnies privées sont efficaces.

Bien sûr, il reste le problème embêtant de la lan-

gue. Mais maintenant que M. Trudeau a suggéré un Québec français, toute tentative de M. Bourassa d'élargir un tant soit peu le champ du français, le fera passer pour un modéré aux yeux des anglophones.

Tout va donc bien: Papamaman vont gagner le bifeck, pendant que sur la colline dite parlementaire, un petit garçon va continuer d'annoncer qu'il veut devenir aviateur.

**CARON**  
LIBRAIRIE  
DE PLUS EN PLUS  
On se rend chez CARON, là où le livre est maître. Venez vous aussi bouquiner.  
LA LIBRAIRIE À CONNAÎTRE!  
701 Place d'Armes

## LES DOSSIERS NOIRS DE L'INGERENCE DANS LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Sciences Juridiques et Facultés de Droit	vs Barreau
Technologie supérieure	vs Patronat et Gouvernement
Facultés de Théologie etc. etc.	vs Episcopat

Le Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ-CSN) invite tous les enseignants à participer à un Colloque sur:

### "LES LIBERTÉS ACADEMIQUES ET L'AUTONOMIE UNIVERSITAIRE"

qui se tiendra à Montréal, au Pavillon Ste-Marie, 1180 rue Bleury, salle 3200, les jeudi 7 mars à 20h: "Dossiers ouverts" et vendredi 8 mars à 14h et 20h: "Action à entreprendre"

Dans la ville de Québec, femmes demandées. Pour sollicitation par téléphone. Bonne commission.

Si intéressées: Guy Ouimet à 514-381-9936 (frais renversés)

**QUÉBEC-PRESSE**

Dans le numéro  
JANV-FEVRIER

**JOURNAL  
DU FRAP**

abonnement  
annuel

\$5.00

- aux élections municipales Front Commun des Travailleurs contre Drapeau
- la loi anti-scabs
- victoire des travailleurs à Firestone
- le conflit de la United Aircraft



**FRONT D'ACTION  
POLITIQUE**

3960 St-Denis  
843-8901

## Les petites annonces

Belle opportunité d'achat de terre à 45 milles de Montréal. 280 arpents dont 80 en bois avec un petit roulant. Tél.: 299-2108.

Logement chauffé à louer, 3 pièces dans le village historique de Laprairie (10 minutes du centre-ville). \$80. Libre immédiatement. 381-1385 le jour, 659-9432 le soir.

Peugeot 204 coupé 1969. Entièrement remise à neuf. Prix à discuter. 581-8036 ou 526-4525.

ARTISANAT ET MATERIEL D'ART PLASTIQUE  
EXCLUSIF QUÉBÉCOIS A LA PORTE DE TOUS:  
érable, cellophane, mosette, savon, liège, carton artisanal, siporex, etc. Écrivez à JACQUES D'ARCHE INC., rue Principale, KATEVALE, Qué. JOB 1W0 pour recevoir votre catalogue gratuit.

Yvonne Rambo demande pour le Club Jojo (garderie familiale de Beloeil) des disques pour enfants, si possible de la marque Contine. Il s'agit d'enfants de 5 à 10 ans. Prix à discuter. 467-9925 ou 381-4775.

Si vous désirez recevoir de la littérature sur l'anarchisme, individualiste, pacifiste, communiste, etc... et sur le libertarisme, étatique, laissez-faire, capitaliste, etc... écrivez à: Association Max Stirner du Québec, C.P. 95, Station Place d'Armes, Montréal - H2Y 3E9.

### AMASO

Service de rencontres, 822 Sherbrooke, Est suite 5  
Marthe Gaudette, B. b. a., b. p. d., b. phil., lic. ès lettres.

Service sérieux pour personnes seules, intéressées à des relations durables. Informations et entrevue gratuites.

Cotisation raisonnable. Dépliant sur demande. 524-3852

### la Revue de la Nouvelle Gauche Québécoise NOIR et ROUGE

Offre à prix spécial ces trois numéros pour \$2.00

- L'Éducation et le Québec
- Les Étudiants Québécois  
par Pierre Bédard et Claude Charron
- La Révolution Non Violente  
ce numéro fut saisi par la police en Oct. 70  
Vous présenter ou faites parvenir votre \$2.00 à  
Our Generation 3934 St Urbain Montréal 131

## Le "bill anti-scabs"

# Le ministre Cournoyer ne veut rien savoir!

par Louis Fournier

Le ministre du Travail, Jean Cournoyer, ne veut rien savoir!

Il s'obstine, contre vents et marées, à vouloir présenter peu après la reprise de la session, en mars, l'incroyable projet de loi qu'on appelait au début "bill anti-scab" mais qui s'est transformé, le parti Libéral aidant, en un instrument répressif de réglementation du droit de grève.

Le gouvernement Bourassa s'expose ainsi à une nouvelle levée de bouclier de la part des syndicats, qui n'auront pas de mal à faire front commun là-dessus.

### Code du travail

Le projet de loi de Cournoyer, qui constitue

un amendement au code du travail (article 48 A), a été dévoilé le 22 janvier à Québec par le président de la FTQ, Louis Laberge, membre du Conseil consultatif du travail et de la main-d'oeuvre auquel le bill avait été soumis "confidentiellement" pour étude. Le Conseil vient d'ailleurs de remettre son rapport au ministre du Travail et, en annexe, la partie syndicale exprime ses objections, fermes et nombreuses, à plusieurs aspects du projet Cournoyer.

Ce projet s'ajoute à une foule d'autres amendements que le ministre du Travail compte soumettre à l'Assemblée nationale dans un "projet

de loi modifiant le code du travail".

### Les 2/3

L'article 48 A, tel que soumis, stipule que le recours à la grève devrait être approuvé par 66 et 2/3 des membres du syndicat lors d'un scrutin secret qui sera non seulement "surveillé" mais "contrôlé" par le ministre du Travail.

De plus, en cas de grève ou de lock-out, les syndiqués se voient interdire d'offrir leurs services à un autre employeur ou de travailler pour lui.

Du côté patronal, le projet de loi interdit à l'employeur non pas de continuer sa production comme telle mais plutôt de poursuivre cette production en employant, pour ce faire, des sala-

riés autres que ceux qui étaient à son emploi dans la semaine qui précède la date du déclenchement de la grève. Ce qui revient à dire que rien n'empêchera un patron d'engager du personnel supplémentaire 15 jours avant la grève, par exemple, et de continuer sa production en sachant bien que ces nouveaux employés ne seront pas syndiqués et grévistes!

On ne voit guère en quoi une telle stipulation peut empêcher un employeur de recourir à des briseurs de grève...

Bref, ce fameux projet de loi "anti-scabs" ne règle rien.

Si le ministre Cournoyer persiste à vouloir le présenter en Chambre, il peut s'attendre à des flammèches dans le mouvement ouvrier.

## Joliette: l'appui aux grévistes de la Gypsum prend de l'ampleur



LE PARTI QUÉBÉCOIS du comté de Joliette, dont on voit sur notre photo le leader Bernard Landry (au micro), a organisé une grande assemblée de solidarité avec les travailleurs de la Canadian Gypsum, en grève depuis le 7 mai, et les ouvriers de la Great Lakes Carbon de Berthierville, en grève depuis le 19 août. Entre-temps, le mouvement de grèves tournantes régionales entrepris pour soutenir les grévistes de Joliette a continué la semaine dernière. Les employés de l'hôpital de La Naudière et de la biscuiterie Harnois ont débrayé à leur tour, après ceux de l'hôpital Saint-Charles, de la manufacture de textile Scapa Dyers et des professeurs de la CEQ. Jeudi, des travailleurs ont occupé pendant deux heures le poste de radio CJLM pour expliquer les revendications des grévistes. Avec le résultat que vendredi, le syndicat (CSN) et l'employeur ont négocié pour la première fois depuis la mi-septembre, au ministère du Travail...

(photo Christian Lambert)

# Parizeau en liberté



## Le rêve enfantin du pouvoir

"Moi, quand je serai grand, je serai aviateur". C'est à peu près ce que la plupart des hommes de ma génération pensaient quand ils portaient encore des culottes courtes. Dans la plupart des cas, le goût de l'aviation disparaissait avec l'achat du premier pantalon.

"Nous avons gagné la bataille du pipeline de l'Arctique", disait l'été dernier le premier ministre du Québec.

"Comment ont-ils pu la gagner, répondait le ministre fédéral de l'Énergie, elle n'est pas encore engagée".

Un jour, le rêve s'écroule. Ce jour-là c'était vendredi dernier.

### Le rêve passe

M. Wilber H. Mack (un adulte), président de l'American Natural Gas, annonçait que d'ici quinze jours, un consortium formé de 27 entreprises canadiennes et américaines déposerait devant les autorités américaines une soumission pour contruire, au coût de 8.2 milliards de dollars, le pipeline de gaz de l'Arctique.

Le trajet de ce pipeline sera le suivant: la vallée du Mackenzie, puis la frontière de la Colombie-Britannique et du Montana; de là un embranchement vers la Californie, et un autre vers la Pennsylvanie.

En somme, le tuyau va traverser une région canadienne qui n'a pas besoin d'énergie, et livrer son gaz à la fois vers l'Ouest et vers l'Est des États-Unis en contournant le Centre et l'Est du Canada.

Ce n'est pas encore aujourd'hui qu'on sera aviateur.

Et ce n'est pas non plus

la première fois que le premier ministre voit ses songes s'effiloche. Il semble incapable d'annoncer des projets dont la consistance soit déjà établie. Il faut d'abord qu'il rêve tout haut, puis qu'il attende que les études confirment ou infirment ce qu'il a annoncé.

### Songes d'une nuit de printemps.

Cela a vraiment commencé avec le délire de la Baie James au Colisée de Québec. Depuis ce temps au contact de la réalité, la plupart des données du projet ont été modifiées, au point que maintenant, on ne sait plus très bien ce qu'il sera. (En fait est-il exact, par exemple, que les tractations avec les Indiens pourraient supprimer un des barrages sur la Grande?).

Puis, il y a eu cette curieuse histoire du superport, mise en soudine depuis quelque temps à cause de la crise du pétrole. Avec accompagnement de rumeurs au sujet d'une raffinerie italienne à Sept-Îles.

Puis, il y a eu cette "bataille" du pipeline de gaz qui traversait triomphalement le Québec.

Tout cela ferait du Québec une plaque tournante énergétique où fleurirait l'industrie chimique et pétrochimique qui relancerait l'industrialisation.

En termes de pétrochimie, on a de plus en plus nettement l'impression qu'elle va se développer ailleurs. Le projet SOAP de Sarnia n'est manifestement pas mort. Et Union Carbide vient d'annoncer que s'il se réalise, elle investira, dans le voisinage, une centaine de millions.

### En bonne compagnie

Curieuse compagnie que Union Carbide. Elle sert les élucubrations québécoises depuis plus de dix ans. Chaque fois qu'un premier ministre du Québec a besoin d'annoncer un investissement chimique pour appuyer une déclaration, Union Carbide lui offre un investissement de 40 millions. C'est toujours le même 40 millions, et il a dû servir une demi-douzaine de fois. De ce temps-ci M. Saint-Pierre en est le plus gros consommateur.

Edmonton va aussi être un grand centre pétrochimique et M. Loughheed a maintenant tous les atouts nécessaires pour y arriver.

En fait, sur toutes ces questions on aurait le goût de demander un livre blanc au gouvernement de Québec, pour savoir où il va, quand de temps à autre, il cesse de délirer. Mais ce serait inutile. Il en a sorti un, il y a plus d'un an et demi. Et on ne voit toujours pas plus clairement où l'on va.

### Les silences boudeurs

Pour être juste, il faut reconnaître qu'un plan énergétique au Québec n'est pas facile à établir dans le contexte international actuel. Mais alors pourquoi ne pas le dire? Pourquoi multiplier les déclarations enfantines, puis se réfugier dans des silences boudeurs?

Et si l'on ne peut pas être aviateur, pourquoi au moins ne pas chercher à être un technicien compétent. Le nombre des dossiers bien préparés mais inutilisés à Québec est sidérant. Parce qu'on veut être le grand pilote de l'a-

venir, on n'arrive même plus à faire déboucher les affaires élémentaires.

Dans le domaine forestier, par exemple, on a enfin une feuille de route à peu près sensée. Il y avait certaines excellentes choses dans le livre blanc sur les forêts. Dans le même domaine, le rapport Lussier sur la mise en valeur des boisés privés, adopté par l'UPA, s'inscrivait dans le prolongement des expériences faites en Gaspésie.

A la limite, contre une dépense de 85 à 90 millions de dollars par an, on peut réaménager de 40 à 50,000 milles carrés de territoire relever les revenus de 30 ou 35 000 ruraux, augmenter considérablement les ressources forestières du Québec.

Ce serait même très payant pour le gouvernement.

On avance ou n'avance pas?

### Laisser faire

En fait, tout se passe comme si le gouvernement, convaincu de son incapacité, laissait à l'entreprise privée le soin de développer le Québec.

Et puisque depuis deux ans, l'activité économique est à un niveau élevé, on n'a qu'à laisser faire.

Dans le secteur forestier, par exemple, les compagnies en ont arraché en 1970 et 1971. Maintenant cela va bien. Pourquoi s'agiter? Et justement, une de ces compagnies est prête à construire une petite cartonnerie à Cabano. On vous avait toujours dit que les compagnies privées sont efficaces.

Bien sûr, il reste le problème embêtant de la lan-

gue. Mais maintenant que M. Trudeau a suggéré un Québec français, toute tentative de M. Bourassa d'élargir un tant soit peu le champ du français, le fera passer pour un modéré aux yeux des anglophones.

Tout va donc bien: Papanaman vont gagner le bifeck, pendant que sur la colline dite parlementaire, un petit garçon va continuer d'annoncer qu'il veut devenir aviateur.



## LES DOSSIERS NOIRS DE L'INGERENCE DANS LES AFFAIRES UNIVERSITAIRES

Sciences Juridiques et Facultés de Droit	vs Barreau
Technologie supérieure	vs Patronat et Gouvernement
Facultés de Théologie etc, etc.	vs Episcopat

Le Syndicat des Professeurs de l'Université du Québec à Montréal (SPUQ-CSN) invite tous les enseignants à participer à un Colloque sur:

### "LES LIBERTÉS ACADEMIQUES ET L'AUTONOMIE UNIVERSITAIRE"

qui se tiendra à Montréal, au Pavaillon Ste-Marie, 1180 rue Bleury, salle 3200, les jeudi 7 mars à 20h: "Dossiers ouverts" et vendredi 8 mars à 14h et 20h: "Action à entreprendre"

# consommation

## La 'psychose de la pénurie'

par Pierre Marissal  
(collaboration spéciale)

Il semble que les pressions que subissent actuellement les masses laborieuses des pays industrialisés d'Occident doi-

vent trouver leur dénouement dans les conséquences de la présente crise énergétique, celle-ci agissant à la manière de la "goutte" qui fait déborder la coupe.

Expliquons - nous: les grandes industries ont découvert l'arme absolue pour reprendre, par le biais de l'augmentation incessante des prix, tous les avantages obtenus au cours des trois dernières décennies par les travailleurs. Et cette arme absolue c'est la "psychose de la pénurie" (2). A l'aide de cet argument, les compagnies pétrolières, les grandes chaînes d'alimentation, aujourd'hui, et, à leur suite, tout le secteur commercial, demain, réaliseront et réaliseront des super profits.

### Conditionnement

Ainsi, réelle ou provoquée, la pénurie est devenue, en quelques mois, le moyen incomparable de soustraire au consommateur toujours davantage.

Mieux, et nous pouvons déjà le vérifier autour de nous, cet argument étant accepté par les masses, les employeurs l'utilisent pour justifier des mises à pied massives. Conditionnés comme nous le sommes de longue date par la publicité, nous étions mûrs pour cette expérience et notre perception de la "pénurie" alimentaire depuis quelques mois et pétrolière depuis quelques semaines illustre ce conditionnement.

De la sorte, et comme cela s'est déroulé pour les crises passées, c'est le monde ouvrier qui fait les frais des périodes de dépression économique.

Le scénario est inchangé: en période d'expansion, le salarié profite, à son niveau, de la courbe ascendante de la production, cependant qu'il est seul à subir les effets négatifs de la récession. Recevant des prestations de chômage qui lui permettent tout juste de préserver sa propriété sur des objets acquis par le truchement du crédit, tout en étant contraint de s'imposer de sérieuses privations, il lui faut subir l'humiliation d'être pris en charge par ses semblables qui ont le bonheur de n'avoir pas été placés en disponibilité.

Dans le même temps, les employeurs qui ont à comprimer leurs dépenses, confient au gouvernement le soin de subvenir

aux besoins des victimes de la compression de personnel.

Et lorsque les caisses d'assurance-chômage sont vides, c'est encore dans les goussets des contribuables - travailleurs - consommateurs que l'on ira chercher de quoi les renflouer.

### Dégradation

La dépendance prochaine de l'Occident industrialisé face aux pays exportateurs de minerai de fer, de bauxite, de zinc, d'étain, de cuivre, de cobalt, entre autres minéraux indispensables au fonctionnement de l'économie occidentale, ne fera que dégrader encore plus le sort déjà peu enviable fait au prolétariat. Ne doutons pas que les prétentions - disons-le, légitimes - des pays du tiers monde fournisseurs de ces précieuses matières premières de vouloir leur part de la prospérité de l'Occident, se traduiront par de substantielles hausses du coût de la vie.

Aussi, et pour brosser un rapide portrait de l'avenir qui attend le travailleur occidental, on peut prévoir ceci: instabilité de l'emploi due à l'impact répété de pénuries réelles ou voulues, augmentation constante et "verticale" du coût de la vie, emprise grandissante des empires économiques sur le pouvoir politique. Parallèlement, et comme pour refermer l'étau, augmentation, jusqu'à des taux incompatibles avec le maintien de la santé, et par suite de la vie, de la pollution, laquelle sera encore aggravée par l'abandon des mesures adoptées ces dernières années pour contrôler ce fléau, abandon demandé par les puissantes entreprises multinationales dans le but d'épargner les ressources énergétiques(1).

Pour pouvoir continuer de "jouir des bienfaits" du progrès technologique, l'homme sera soumis, selon toute vraisemblance, à un ensemble de sujétions qui feront de son existence quotidienne un enfer.

Cette course à la possession de biens matériels est un gigantesque leurre car qui, en dehors de quelques rares et richissimes individus, pourrait satisfaire tous ses appétits ma-

térialistes? En y participant, nous avons perdu de vue des vertus auxquelles, compte tenu de l'explosion démographique, nous aurions intérêt à revenir: respect de la nature, de tout ce qui vit, utilisation judicieuse des ressources naturelles finies, échelle vraie des valeurs humaines.

Ce bilan n'a rien de la sécheresse ou de la précision mathématique des rapports auxquels nous ont habitués économistes, militaires ou tenants de l'innétable poursuite de la progression du PNB. C'est pourtant le langage auquel sont confinés ceux qui, de plus en plus nombreux de par le monde, prennent conscience du peu reluisant avenir de l'espèce humaine dans la perspective de la perpétuation du monde actuel.

### Un monde à réinventer

C'est donc, au-delà de la cogestion ou même de l'autogestion de l'entreprise par l'ouvrier, un monde à réinventer, un mode de vie à découvrir où l'Homme et son milieu retrouveraient la place qui leur revient et qui est aujourd'hui usurpée par le capital et l'idéologie politique, que celle-ci soit de gauche, de droite ou encore centriste.

Notre propos n'est pas de rejeter globalement tout ce qui constitue la société dans laquelle nous évoluons, mais plutôt de préconiser un tri parmi tous les éléments qui la constituent de façon à en garder les composantes positives et à écarter les sujétions les plus contraignantes pour le genre humain. Ce n'est pas une démarche facile ni même très évidente pour la plupart d'entre nous. Les voix des sirènes de la société de consommation semblent avoir transformé les peuples de l'Occident industrialisé en un immense troupeau de masochistes qui s'ignorent.

A titre d'exemple de cette "opération sélection", il est évident que tous les secteurs de la recherche scientifique affectés à des fins pacifiques devraient être non seulement maintenus mais encore considérablement étoffés.

Nos appétits de biens matériels étant mis en veilleuse, la société s'adapterait à cette nouvelle situation et la dépendance du prolétariat à l'endroit du capital s'en trouverait sérieusement amoindrie; par cet affranchissement des masses, celles-ci retrouveraient une dignité perdue à vouloir poursuivre une chimère.

Cette société, qui nous ferait passer du "bien-être matériel" au "mieux-être de l'humain" devrait assurer, à toute personne en âge d'exercer une activité professionnelle, une occupation respectant sa dignité en tant qu'individu ainsi qu'une rémunération décente, par une redistribution équitable du produit de l'effort collectif (3). Le droit pour tous au travail devrait être reconnu et appliqué scrupuleusement car il est aussi important, sinon plus, de reconnaître ce droit que celui aux soins médicaux et à l'hospitalisation gratuits dont nous bénéficions actuellement. Une société où nous n'aurions plus cette sous-classe sociale composée d'assistés sociaux et de chômeurs et qui est si avilissante pour ceux qui sont contraints d'en faire partie et si dégradante pour la société qui en perpétue l'existence.

D'un même élan, il serait indispensable de promouvoir toutes les mesures sociales destinées à assurer à chaque citoyen sa juste part de l'effort collectif.

(1) Au cours des trois dernières années, la progression des profits des compagnies pétrolières, pour ne citer qu'elles, a été de 30 à 40% annuellement.

(2) Le 13 décembre 73, au cours de l'assemblée générale de la Banque Canadienne Nationale, le président de cet établissement bancaire a évoqué l'avènement de la "société de pénurie". Etant donné la personnalité de l'orateur, il est permis de qualifier d'ambiguë son évocation d'une société de pénurie. A court terme, la sincérité des propos est sujette à caution, même si elle s'inscrit dans une perspective quasi inévitable à moyen terme.

(3) Il est aberrant de relever des écarts entre les différents paliers de rémunération qui font gagner 100,000, 200,000 ou même 500,000 dollars à un chef d'entreprise, de 25,000 à 100,000 dollars à ceux qui exercent des professions libérales, de 6,000 à 25,000 dollars aux fonctionnaires, cadres, techniciens, etc., tandis que la couche inférieure des travailleurs peut encore ne recevoir que 1,85 dollar de l'heure, soit 3,848 dollars par an.

**Syndicats  
et  
groupes  
populaires**

Si vous avez  
besoin de  
photographies

Communiquez avec:

Michel Elliott

Québec-Presses

381-8684

**SCRIBEC**

45 est, rue Jarry  
Montréal H2P 1S9  
387-2486

SECRETARIAT  
DACTYLOGRAPHIE  
IMPRESSION

PHOTOCOPIE XEROX

1-3	10c	la copie
4	9c	
5-10	8c	
11-16	7c	
17-30	6c	
31-49	5c	
50-70	4c	

Format légal et papier  
couleur: 10% en sus  
Réduction à partir  
de 14" x 18"

IMPRESSION OFFSET

copies	8 1/2 x 11"	8 1/2 x 14"
100	3.25	3.75
200	4.30	5.40
300	5.40	6.50
400	6.50	8.35
500	7.55	9.15
600	8.35	10.25
700	8.90	10.80
800	9.45	11.60
900	10.00	12.15
1000	10.80	12.70
2000	19.15	23.50
3000	28.00	34.55
4000	36.75	45.35
5000	45.35	56.15

**MAIN BASSE**

**L'HEBDO VOYOU  
SEVIT CHAQUE  
SEMAINE**

**POUR 25 CENTS**

# L'aile gauche du PQ se porte bien...

par Louis Fournier

Ce qu'il est convenu d'appeler l'aile gauche du parti Québécois se porte bien. Pour le moment du moins...

Et pourquoi? "Parce que les différentes tendances d'opinions sont mieux acceptées", répond Gilbert Paquette, membre du conseil exécutif national du PQ depuis le congrès de février 1973. Il y a donc un an.

L'ex-président de la région "contestataire" Montréal-Centre du PQ qui englobe les comités de l'Est de Montréal) a accordé une longue entrevue à QUEBEC-PRESSE ces jours-ci. Et il est justement l'un des représentants de l'aile gauche au sein de la direction du parti.

## Lévesque plus souple

31 ans, spécialiste des mathématiques et de l'informatique, professeur à l'Université du Québec à Montréal, syndiqué de la CSN, Gilbert Paquette occupe le poste de conseiller au programme à l'exécutif du PQ. Il fut candidat dans Rosemont lors des dernières élections.

"La direction du PQ a beaucoup changé depuis le dernier congrès, avoua-t-il. Et je pense que la gauche y a gagné un peu." Selon lui, le leader du parti, René Lévesque, est "plus souple, plus confiant envers le parti, ses membres, sa diversité". Paquette dira même: "Lévesque doit s'adapter aux réalités nouvelles et il a commencé à le faire".

## Burns

Là-dessus, il rejoint le député Robert Burns, un autre ténor de l'aile gauche du PQ (représentée aussi à l'exécutif par des gens comme Rose Gélinas, militante des ACEF, et Théo Gagné, représentant du Syndicat des métallos). Bruns déclarait récemment à La Presse: "Je trouve que Lévesque fait erreur en voulant toujours dissocier le parti des centrales et des actions syndicales. Après tout, les chefs syndicaux sont aussi des élus."

Or, le 12 février dernier, René Lévesque faisait sa "rentrée syndicale" en participant à une assemblée de solidarité avec les grévistes de la United Aircraft, à Longueuil...

## Rassemblement

La gauche se sent plus à l'aise au sein du PQ mais toutes les tendances continuent de coexister. Pacifiquement, pour l'heu-



GILBERT PAQUETTE, membre de l'exécutif national du parti Québécois: René Lévesque est plus souple, plus confiant envers les membres...

re. Comme le disait René Lévesque dernièrement: "De par sa nature, le PQ est essentiellement un rassemblement. Pourvu qu'on sache garder l'équilibre."

Gilbert Paquette est l'un de ceux qui, à l'exécutif et dans le parti, favorisent au maximum un rapprochement du PQ avec les associations de travailleurs, les groupes populaires, le monde ordinaire. "Le parti, dit-il, doit sortir de lui-même et aller parmi le monde, là où il se trouve, avec ses problèmes et ses luttes. Il doit d'abord être à l'écoute des citoyens, de leurs revendications et, ensuite, faire son travail de politisation. L'action politique à la base, ça n'est pas autre chose. La seule façon de le faire correctement, c'est par des militants qui sont en liaison avec la population, avec les travailleurs."

## Liaison

Gilbert Paquette se réjouit des interventions récentes du parti des centrales et des actions syndicales. Après tout, les chefs syndicaux sont aussi des élus."

sum de Joliette, à la Great Lakes de Berthier ou à la United Aircraft de Longueuil, le PQ a appuyé les grévistes, très officiellement. "A la United Aircraft, ça fait deux ou trois ans que les péquistes ont établi des contacts avec les syndiqués. Ce n'est pas du travail spontané. C'est ce que les militants doivent faire partout ailleurs au Québec."

Pour Paquette, des expériences de "liaison" comme celles-là sont indispensables, non seulement dans une perspective électoraliste mais pour "ressourcer" le programme du parti, le rendre encore plus conforme aux intérêts des travailleurs. Et le programme, Gilbert Paquette a de bonnes raisons de s'en préoccuper: il a été élu pour ça!

## Groupes sectoriels

Dans le but d'amener le PQ encore plus proche du peuple, il a proposé à l'exécutif et au conseil national du parti - qui l'ont approuvé - un projet de création de "groupes sectoriels". Ces groupes assureraient une liaison constante avec les corps intermédiaires et les associations de citoyens, depuis les syndicats jusqu'aux clubs de l'âge d'or. Ils seraient formés de militants du PQ spécialisés dans des domaines d'information précis.

Ces groupes sectoriels, dotés de moyens techni-

ques, voire même financiers, permettraient au parti Québécois d'"occuper des tribunes" trop souvent réquisitionnées par l'establishment et le parti Libéral.

## Caisse pop

Cet interventionnisme plus prononcé du PQ, Paquette ne tient cependant pas à ce qu'il dégénère en "action pour l'action", en noyautage un peu mécanique. Il donne l'exemple d'une caisse populaire dont

peuvent s'emparer des militants du PQ: "On peut très bien faire une action du genre pour placer tout simplement son monde, se bâtir un petit fief, sans rien changer fondamentalement au coopératisme, sans démocratiser la gestion de la caisse."

A côté de la tendance trop activiste au sein du PQ, Paquette déplore une autre tendance qu'il décrit ainsi: "Ultra-participation, réunionite, désir d'être consultés sur

tout et sur rien". Cette tendance, qui s'attache presque exclusivement à la vie interne et démocratique du parti, laisse de côté l'implantation, l'action à la base.

## Equilibre

Malgré tout, le parti Québécois réussit à garder tout son monde ensemble. Les gens plus à gauche et les autres, plus à droite.

Un certain équilibre, toujours fragile, s'est instauré aussi entre les diverses instances du parti: le conseil exécutif national; l'aile parlementaire (avec ses 6 députés); le conseil national (l'instance suprême entre les congrès, environ 200 militants) et les associations régionales du parti (dont les budgets ont été doublés).

Au conseil national, entre autres, les militants sont devenus plus critiques et les aspirations des régions sont mieux défendues. Un protocole d'entente régissant les relations entre le conseil, l'exécutif et l'aile parlementaire devrait être adopté dans un avenir prochain.

Bref, le rapport de forces au sein d'un parti politique n'est pas toujours facile à établir mais, pour l'instant, le PQ se présente comme une opposition sans trop de failles. Gilbert Paquette en conclut que "l'éclatement n'est pas pour demain".

## Congrès en novembre

Gilbert Paquette, conseiller au programme à l'exécutif du PQ, prépare déjà le prochain congrès national, prévu pour les 15, 16 et 17 novembre.

Les associations de comté devront se prononcer, d'ici le 15 mars, sur l'un ou l'autre des trois "projets de congrès" qui leur ont été soumis: donnera-t-on la priorité à l'action politique (types d'intervention du PQ), au programme ou encore au "contrôle du parti", c'est-à-dire à sa vie démocratique?

## Les régions

Les congrès régionaux, prévus pour mai et juin, doivent se pencher sur la question de l'action politique à leur niveau. On y étoffera notamment les fameux "programmes régionaux" dévoilés par le PQ lors de la dernière campagne électorale.

Gilbert Paquette ne cache pas que le prochain congrès national serait le lieu tout indiqué pour faire "un premier bilan sérieux" des modes d'action politique des péquistes dans les régions, les comtés, les villes, bref partout où des militants peuvent intervenir. La décision à ce sujet devrait être prise au prochain conseil national, les 6 et 7 avril.

**HOW**

Les planètes revues et corrigées  
Les glaciers urbains  
Du muscle en pilules  
Une routine de grande envergure  
Montrer les dents  
Dans l'édition de mars 1974  
du magazine QUEBEC SCIENCE

Case postale 250, Sillery, Québec G1T 2R1 / (418) 657-2426.

## Université du Québec à Montréal BACCALAUREAT SPÉCIALISÉ EN SCIENCES JURIDIQUES

Conditions d'admission:

- D.E.C.

ou

-23 ans ou plus, une 11e année et expérience pertinente

Les formulaires de demande d'admission doivent parvenir, dûment remplis, "avant le 16 mars 1974" (cette date étant fixée à titre exceptionnel), à l'adresse suivante:

Bureau du Registraire  
Service de l'admission  
Université du Québec à Montréal  
1180, rue Bleury  
Montréal, Québec.  
H3C 3P8  
Tél.: 876-3002

N.B. Les étudiants admis à ce programme ne sont pas, pour l'instant, admissibles à la pratique du droit. La procédure en accréditation nécessaire à cet effet sera bientôt complétée.

# CARTES D'AFFAIRES

## NOTAIRES

**Huguette Viger**  
Notaire

264, rue de la Couronne, Québec  
G1K 6C8 Tél.: (418) 529-5701

## DIVERS

### L'eternitalogie

Etude du super-conscient et du 3e cerveau. Nouvelle méthode d'aborder les problèmes d'anxiété, inquiétudes, dépression, etc., fondée sur les réflexes du devenir. L. Hotte, ill., 85 p., (\$3.00)

LES ÉDITIONS: LETTRES DE L'OUTAOUAIS  
114 BOTELER, OTTAWA, ONT., K1N5A6

## ARTISANS

**L. Ray Tétraut**  
Luthier

Ventes et réparations d'instruments à cordes  
737, rue Louise (près boul. Roland Thérien)  
Longueuil. 674-6375.

### C. Lamond & Fils Ltée



Manufacturier de bijouterie emblématique  
1065, rue Bleury  
Montréal 128, Québec  
Téléphone 861-3491

ROBERT BOURGET

## OPTOMETRISTES

**Benoit Kemp, o.d.**  
Optométriste

4980, boul. Henri-Bourassa, Est.  
Montréal-Nord Tél.: 321-5682

## AVOCATS

**Serge Ménard**  
Avocat

500, Place d'Armes, suite 1980  
Montréal 126, tél.: 288-4241

### Guy Bertrand, Clément Richard & Associés

Avocats

42, rue Sainte-Anne, suite 200  
Québec (4e) Tél.: (418) 529-2168

### Paul Unterberg

Avocat

1980, Sherbrooke, Ouest, Suite 700  
Montréal H3H 1E8 Tél.: 934-0841

### Décary, Jasmin, Rivest et Laurin

avocats

1010, Côte du Beaver Hall  
Suite 750  
Montréal H2Z 1R3  
866-7921

### Lanctôt, Lapalme et Boucher

Avocats

580, boul. Sainte-Foy  
Longueuil Tél.: 677-5235  
Soir: 672-1079

### Bernard Landry

B.A. ILL. I.E.P. (PARIS)  
AVOCAT ET PROCUREUR  
LANDRY, DUVAL & GENEUREUX  
33 SUD, ST-CHARLES, JOLIETTE  
J6E 4S8  
759-0420\*

## PHARMACIENS

### Jean Dicaire

Pharmacien

Centre de prescription du Québec  
815, rue Provost, Lachine  
4541, boul. Saint-Laurent, Tél.: 637-4441  
Mt. H8S 1M0 844-9335  
Ligne directe pour l'extérieur: 1-800-361-6444

Pour tout renseignement rela-  
tivement aux cartes d'affaires,  
communiquiez avec Francine  
Tremblay

Service de la publicité a:

**381-1385**

## L'enquête sur l'incendie du métro

# Des révélations inquiétantes...

par Robert Lévesque

En deux jours, l'enquête sur l'incendie survenu dans le métro le 23 janvier à déjà accumulé suffisamment de témoignages troublants pour que l'on en tire une première grande conclusion: cet incendie, qui a détruit neuf wagons, causé un million de dommages et, ce qui est pire, risqué la vie de centaines d'usagers, aurait pu facilement être évité si, au sud de la station Beaubien, après la première explosion entendue, on avait fait pénétrer la rame sur la voie d'aiguillage qui existe et changé le pneu éclaté. A cet endroit, on peut le faire sans même interrompre le courant général du métro qui circule sur les barres de guidage.

Mais cette enquête, présidée par le juge Roger Lagarde, devient déjà, dès son ouverture, une véritable enquête sur le métro lui-même et particulièrement sur les conditions de sécurité qui y existent. Après les témoignages d'un surintendant au génie industriel, de deux conducteurs, d'un électricien qui voyageait dans la rame incendiée, on constate déjà que cette "sécurité" a des trous inquiétants.

### "Coup de canon"

Les faits relatés jusqu'à maintenant par les conducteurs Réal Lamarre et Gilles Provost (qui étaient dans la rame qui allait en sens inverse de la rame incendiée) et M. Louis Audet (électricien à l'emploi du métro qui voyageait dans la rame incendiée) permettent d'officialiser le scénario suivant:

- la première explosion (comme un "coup de canon" selon eux) a eu lieu entre les stations Jean-Talon et Beaubien. Le conducteur de la rame 24, qui entrerait à ce moment là en station Beaubien (direction nord) a entendu l'explosion et "vu" de la poussière sous la rame 16 qui entrerait en station Beaubien à l'autre extrémité. Il a alerté le PCC (poste de commande et de contrôle). On lui a répondu: "message compris". Rien de plus. Ce n'est que rendu à Henri-Bourassa que le conducteur de la rame 24 a constaté qu'on coupait le courant dans le métro, soit au moins dix minutes plus tard.

### "L'explosion"

M. Louis Audet, qui était passager dans le wagon même où ce pneu avait éclaté, a déclaré, vendredi qu'il avait entendu "au moins 7 explosions". A la troisième explosion, soit à la sortie de la station Rosemont en direction sud, il affirme avoir vu "des éclairs". A la dernière explosion, il a vu des bouts de métal fondu projetés dans le tunnel. "On entendait des crépitements et on voyait des lueurs pendant que le train était toujours en mouvement" a-t-il laissé tomber au cours de son interrogatoire.



LE JUGE ROGER LAGARDE

D'après lui, ce n'est que 25 minutes après l'arrêt définitif du train que l'on a vu les premiers pompiers dans le tunnel entre Rosemont et Laurier. En plus, il aura fallu "de 8 à 9 minutes" pour qu'ils installent leurs boyaux. Il avoue n'avoir entendu des instructions (par haut-parleur) qu'une seule fois, 4 minutes après l'arrêt final. On disait que l'incident "était ordinaire, sous contrôle" et que le service allait reprendre sous peu". A ce moment-là, dans le wagon, des gens étaient déjà incommodés par la fumée qui pénétrait par les ventilateurs du plafond. On commençait à enfoncer les portes.

Tout au long des quatre premiers témoignages, on a pu souligner un certain nombre de faits troublants qui élargissent cette enquête sur un incendie à une enquête sur le système de sécurité du métro.

### Pas d'entraînement

- Il n'existe aucune forme d'entraînement en cas d'accident pour les employés du métro, il n'y a jamais eu d'exercice pour savoir quoi faire en cas d'incendie. C'est M. Réal Lamarre, conducteur à l'emploi de la CTCUM,

depuis 8 ans (7 ans sur les autobus, un an dans le métro) qui a fait cette révélation suite à une question de M. Michel Chartrand qui représente à cette enquête les syndiqués du métro. "Je pourrais pas vous dire ce qu'il faut faire, expliquait-il, il faudrait qu'on nous donne un cours sur les incendies, qu'on nous fasse connaître toute la patente." Il avouait aussi qu'on ne lui avait jamais montré comment se servir de l'extincteur qui est dans sa cabine.

- "Que faites-vous lorsqu'il arrive quelque chose d'anormal?" demandait M. Chartrand. "On communique avec le PCC, répondait M. Lamarre, ils nous ont dit de ne rien faire de nous-mêmes avant ça."

- Il se produit souvent des pertes de communication radio entre le PCC et les rames, et ceci est difficile à corriger. Parfois, les communications sont bonnes, parfois elles sont nulles. C'est ce qu'a soutenu, devant les questions du procureur Jacques Marchessault, M. Maurice Provencher, qui est surintendant au service de génie industriel de la CTCUM.

- Il n'existe aucun moyen pour que les passagers qui sont à l'intérieur d'une rame puissent communiquer avec des agents. Les préposés aux billets n'ont aucune liaison avec les trains, ce qui fait qu'on peut laisser entrer des gens dans les couloirs au moment où un incendie éclate au niveau du métro. Du PCC, on ne peut pas parler aux voyageurs dans les rames, en cas d'accident. Enfin, le personnel en service ne peut pas non plus s'adresser au public en cas d'urgence. Tous ces points ont été mis en lumière lors de l'interrogatoire de M. Provencher par les différents avocats qui représentent toutes les "personnes intéressées" dans cette enquête.

Pour la CTCUM, on trouve les avocats Gaston Pouliot et Philippe Casgrain. Pour la CUM, Me Gérard Beupré, Robert Caron et Lomer Rivard. Pour la CSN, MM. Michel Chartrand, Fernand Foisy et Me Ghislain Laroche. Pour les pneus Michelin, Me Bernard Roy et Michel Savard. Pour la Corporation des ingénieurs du Québec, Me Ronald Montcalm.

Poursuite de \$100,000 contre QUEBEC-PRESSE

# Lacroix: un tort "quasi" irréparable

Le 16 décembre dernier, QUEBEC-PRESSE, sous la signature de Robert Lévesque, publiait un article qui racontait les circonstances entourant un faux enlèvement survenu aux Iles-de-la-Madeleine le 28 octobre 73, veille de l'élection provinciale.

Ce faux enlèvement avait ceci de particulier qu'il avait mis en cause trois membres du parti Québécois et qu'il avait jeté du discrédit sur ce parti au moment où la population des Iles se rendait voter. La rumeur de cet enlèvement, en effet, avait circulé sur toute l'étendue des Iles comme une traînée de poudre.

La Sûreté du Québec n'avait procédé à aucune arrestation, se rendant vite compte, de son propre aveu, qu'il s'agissait d'un enlèvement qui n'avait jamais eu lieu.

Lundi dernier, le 25 février (près de 2 mois et demi après notre premier article), le député Lacroix faisait parvenir à QUEBEC-PRESSE et à Robert Lévesque un avis de poursuite de \$100,000 en libelle et en diffamation. Voici les grandes lignes de ce document de 10 pages déposé à la cour supérieure du district de Québec:

## LE DEMANDEUR ALLEGUE CE QUI SUIT:

Depuis 1962, il est député au comté des Iles-de-la-Madeleine, à l'Assemblée nationale du Québec, et il a toujours joui de l'estime et de la considération de ses électeurs;

Depuis quelques années, il est de plus "whip" du parti Libéral, et comme tel il jouit d'un très grand prestige auprès de ses collègues ministres et députés et du public en général;

A la suite de sa première élection, il a cessé toute autre activité pour se consacrer uniquement à ses fonctions publiques qu'il a toujours remplies avec droiture et bonne foi et dans les meilleurs intérêts des citoyens de son comté et de la province;

La défenderesse publiait, au cours des mois de décembre 1973 et janvier 1974, et publie encore un journal hebdomadaire portant le nom de "Québec-Presse" qu'elle vend et distribue dans les villes de Montréal et de Québec et leur ban-

lieue, aux Iles-de-la-Madeleine, et dans le reste de la province;

Le défendeur Robert Lévesque est journaliste et au cours des mois de décembre 1973 et janvier 1974, il était à l'emploi de la défenderesse à titre de membre du comité de rédaction de ce journal;

Le ou vers le 3 janvier 1974, le demandeur, par le ministère des avocats soussignés, a donné à la défenderesse un avis préalable la mettant en demeure, suivant la Loi de la Presse, de rétracter les propos diffamatoires et libelleux à l'endroit du demandeur contenus dans son journal "Québec-Presse", éditions des semaines du 16 au 22 décembre 1973, du 23 au 29 décembre 1973, et du 30 décembre 1973 au 5 janvier 1974, mais la défenderesse, non seulement a fait défaut de publier la rétractation requise, mais a persisté et persiste à publier et faire publier dans "Québec-Presse" des nouvelles et des manchettes

qu'elle rattache malicieusement au demandeur, démontrant ainsi qu'elle était et est de mauvaise foi en regard des faits rapportés ci-dessus dans la présente déclaration et qu'elle fait encore preuve de la même mauvaise foi en continuant à publier des nouvelles qui se rattachent à cette affaire;

Le demandeur produit en liasse à l'appui de sa demande, comme pièce P-1, et pour valoir comme si ici au long récités, tous les numéros de "Québec-Presse", éditions du 16 décembre 1973, du 23 décembre 1973, du 30 décembre 1973, du 6 janvier 1974, du 13 janvier 1974 et du 20 janvier 1974, qui contiennent les manchettes, les photos, les titres et les nouvelles en question;

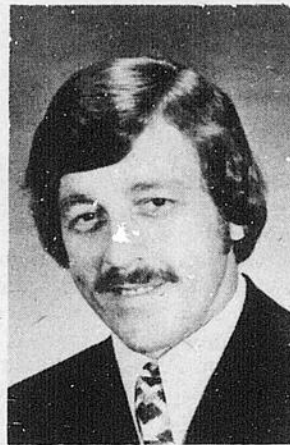
Ces nouvelles mensongères parues dans les différentes éditions du journal "Québec-Presse" dont il fut question précédemment ont été conçues, rédigées et enfin publiées par la défenderesse et le défendeur qui ont agi malicieusement et pour des fins politiques non voilées;

Toutes ces manchettes et ces nouvelles furent publiées sans aucune vérification, ni contrôle, concernant les accusations très graves portées contre le demandeur, et plusieurs furent rédigées et publiées alors que l'affaire concernant Jim Patton était devant les Tribunaux;

Le journal "Québec-Presse", dont les numéros ont déjà été produits en liasse comme P-1, fut donc publié à ces différentes dates avec plusieurs nouvelles et photos concernant le demandeur et fut vendu et distribué à chaque édition, comme à l'ordinaire, dans les villes de Montréal et de Québec et leurs banlieues et à l'extérieur.

Des milliers de personnes ont lu ou connu les différentes manchettes et les nouvelles qui attaquaient la réputation du demandeur et en fait ces nouvelles eurent beaucoup de retentissement dans toute la province;

La publication, la distribution et la vente des différents numéros produits en liasse comme P-1 du journal "Québec-Presse" ont causé et causent encore au demandeur un tort considérable; l'on atteint et l'atteignent encore dans son honneur et sa réputation comme homme public, citoyen et père de famille; lui ont fait et lui font encore perdre l'estime, la considération et la confiance de ses collègues membres de l'Assemblée nationale du Québec, de ses électeurs des Iles-de-la-Madeleine et de nombreuses personnes, tant de Québec que de Montréal et de l'extérieur de ces deux villes, et sont susceptibles d'affecter son prestige et la considération générale dont il doit jouir dans l'exercice de ses fonctions publiques;



QUEBEC-PRESSE a retenu les services de Me Clément Richard, du bureau d'avocats Guy Bertrand, Clément Richard et associés, de Québec, pour défendre sa cause face à la poursuite du whip en chef du parti Libéral.

Le demandeur a été profondément humilié par la publication de toutes ces manchettes et des nouvelles en question et, malgré la réfutation qu'il tente de faire des écrits mensongers et diffamatoires publiés par "Québec-Presse" sur son compte, il réalise chaque jour tout le mal que ces nouvelles ont pu lui causer;

La défenderesse et le défendeur ont été complices, soit en permettant, favorisant et autorisant la publication et la distribution des différents numéros de "Québec-Presse", éditions du 16 décembre, du 23 décembre, du 30 décembre 1973, du 6 janvier, du 13 janvier et du 20 janvier 1974, soit en collaborant à la rédaction des dites manchettes et nouvelles;

La défenderesse, l'Association coopérative des Publications populaires, est responsable des dommages causés au demandeur par suite des faits ci-dessus relatés à titre de corporation qui publie "Québec-Presse" et qui a donc publié les numéros produits comme pièce P-1 et qui les a vendus ou fait vendre et les a ou-fait distribuer dans les villes de Montréal et de Québec et leurs banlieues, ainsi qu'à l'extérieur;

Le défendeur, Robert Lévesque, est responsable des dommages causés au demandeur par suite des faits ci-dessus relatés à titre de journaliste et rédacteur de la plupart des articles en question et comme membre du comité de rédaction de ce journal;

La défenderesse et le défendeur ont donc agi dans les circonstances d'une façon illégale, fautive, malicieuse et imprudente, et ils sont tous conjointement et solidairement responsa-



LOUIS-PHILIPPE LACROIX, député des Iles-de-la-Madeleine.

bles des dommages résultant au demandeur de leur faute commune;

Les dommages et le préjudice que le demandeur a subis par suite des faits ci-dessus et le tort qui lui a été causé tant dans sa vie politique que privée sont quasi irréparables, mais le demandeur veut bien réduire sa réclamation à la somme de \$100,000 qu'il réclame conjointement et solidairement de la défenderesse et du défendeur;

Comme le demandeur réside dans le district de Québec et que les numéros du journal "Québec-Presse" produits comme P-1 et contenant les écrits diffamatoires à l'endroit du demandeur ont été vendus, distribués à Québec et y ont circulé, le demandeur est en droit de poursuivre dans le district de Québec;

POUR CES MOTIFS, PLAISE A LA COUR:

CONDAMNER le défendeur et la défenderesse à payer au demandeur la somme de \$100,000 conjointement et solidairement, avec intérêts et dépens.

QUEBEC, le 15 février 1974.

(S) THIBAUDEAU LE-SAGE & CANTIN  
Procureurs du demandeur.

Vient  
de  
paraître

## LES CLASSES SOCIALES AU CEGEP

SOCIOLOGIE DE L'ORIENTATION DES ETUDIANTS

CLAUDE ESCANDE

Un livre qui révèle  
une réalité familière  
et pourtant ignorée

En vente partout \$3.00

Aux éditions

parti  
pris

C.P. 149  
Station N  
Montréal

Jacques-Yvan Morin en tournée

# Le PQ engage le dialogue avec le "monde ordinaire"

par Robert Lévesque

Devant les grévistes de la Gypsum à Joliette et de la Great Lakes à Berthierville, devant ceux de la United Aircraft à Longueuil, devant des étudiants à Sherbrooke, des syndicalistes à Thetford Mines, des employés de

l'Université du Québec à Rouyn, des mineurs à Noranda, le chef de l'opposition a passé la semaine à raconter que "l'Assemblée nationale était un lieu stérile où la vie n'entraîne pas" et qu'il lui fallait "se mettre à l'écoute du monde" pour avoir, à Québec,

le "portrait des problèmes québécois à ras de terre".

Cette tournée nationale qu'a entreprise Jacques-Yvan Morin a commencé lundi dernier à Sainte-Scholastique et se terminera à la fin de la semaine prochaine. C'est la première tournée nationale péquiste qui n'est pas

effectuée par le chef du parti, M. René Lévesque.

Dans cette tournée auprès du "monde ordinaire" comme nous le soulignait le député de Sauvé, il y a tout de même eu un accroch, ou un détour. Un dîner régulier de la Chambre de commerce de Montréal où le chef de l'opposition est allé poliment dire que le système actuel, celui du régime Bourassa comme des régimes précédents, laissait "nos hommes d'affaires" ne jouer qu'un rôle de seconds violons, de "vice-présidents aux relations publiques", pour conclure que le PQ aimerait engager le dialogue avec eux, "car le Québec aura besoin de tous pour réaliser les tâches essentielles de l'indépendance".

Dans un style détendu avec "le monde", plus officiel avec "nos hommes d'affaires", Jacques-Yvan Morin a parcouru le Québec avec un enthousiasme évident. Cette tournée, qui contraste avec les tournées "universitaires" qu'il effectuait dans le temps des Etats Généraux, lui permet de "se faire parler

dans le nez".

"Je découvre le sens de la solidarité, disait-il à Joliette, sans laquelle on ne pourra rien faire avancer au Québec." Pour lui, qui excelle pourtant en Chambre, y étant à l'aise comme un poisson dans l'eau, son rôle actuel au Parlement n'est qu'un "douteux privilège" d'être jour après jour devant "celui à qui vous aimeriez parler dans le nez", Robert Bourassa et son équipe.

Comparant l'Assemblée nationale à un grand collège, où l'on y vient quand la cloche sonne, où l'on s'amuse à faire du bruit sur les bureaux, etc..., le député de Sauvé affirmait cette semaine qu'il s'y sentait coupé de la réalité. "On apprend ce qui se passe en lisant les journaux, et c'est pour ça qu'on a décidé de venir, après chaque session vous rencontrer."

A Joliette, alors que tous les participants à l'assemblée avaient pris la parole en demeurant assis derrière la table d'honneur, Me Morin, son tour venu, s'est levé et a fait

un discours avec maints gestes et va-et-vient. A l'instar de René Lévesque, il sait capter l'attention d'un auditoire, mêlant à cette allure d'universitaire participant à un concours oratoire un dynamisme inhabituel.

"Sortir du schéma de développement du Québec par les autres et pour les autres, disait-il à Joliette, ça veut dire gagner un certain nombre de grèves significatives, pour entraîner des réactions à la chaîne." Précisant qu'il faut "se battre dans un plan d'ensemble", Me Morin a tenté d'établir avec ses différents auditoires "le genre de Québec que l'on veut pour nos enfants".

"Un jour, j'en suis sûr, confiait-il, nos enfants feront un système où l'auto-gestion sera dans les entreprises. Pour cela, il faut dès maintenant retisser le tissu social, être partout, dans les syndicats, les groupes populaires, les partis politiques. Et nos enfants pourront dire, plus tard, que c'est bon de vivre au Québec. Pour l'heure, ce n'est pas encore vrai".



JACQUES-YVAN MORIN (à droite dans notre photo), chef de l'opposition à l'Assemblée nationale, devant l'assemblée des grévistes de la Canadian Gypsum, à Joliette. (Photo Christian Lambert)

A la Chambre de commerce

## "Vous ne pouvez rien sans la collectivité"

Devant les hommes d'affaires de la Chambre de Commerce de Montréal, mardi dernier, Me Jacques-Yvan Morin a été poli, mais dur. Voici ce qu'il leur disait au sujet des sources de notre dépendance économique.

Lorsqu'on tente d'identifier les sources de notre dépendance économique, il faut d'abord débayer un certain nombre de clichés, d'explications qui ne s'attaquent qu'à des manifestations de surface, de cas particuliers; toutes choses qui empêchent d'aller au fond du problème.

Il a longtemps été admis par exemple, que notre "latinité", notre tempérament français nous écartait du monde des affaires, domaine réservé des businessmen anglosaxons. Cette vieille rengaine a perdu de son attrait; d'ailleurs, la comparaison des performances récentes des économies britannique et française suffirait à la discréditer. Je ne la rappelle qu'à titre d'exemple de toute une série de mythes dont on nous a trop longtemps abreuvés, pendant qu'on nous dépossédait.

Mais de telles simplifications subsistent. Il n'y a pas si longtemps, cer-

tains voulaient trouver la cause de notre infériorité économique dans un attachement trop grand de nos étudiants pour les carrières dans le domaine des sciences humaines. D'autres encore déplorent "la difficulté de trouver des cadres supérieurs francophones compétents". Est-il besoin de rappeler que la compétence ne s'acquiert pas seulement dans les universités mais encore par l'expérience. Des politiques d'embauche souvent discriminatoires, des lignes de promotion bloquées ne sont certes pas de nature à développer les compétences. Les jeunes Québécois le savent bien et cela ne contribue pas peu à les rendre méfiants à l'endroit de l'entreprise privée, perçue comme leur étant hostile.

La véritable cause de notre dépendance économique est ailleurs.

Historiquement, elle a ses racines dans la perte des groupes industriels et commerçants au moment de la conquête britannique, qui fut, ne l'oublions pas tout autant une conquête économique qu'une victoire militaire.

Qui peut nier que notre dépendance politique, habilement maquillée par les

divers régimes qui nous ont été imposés en 1848 et 1867, ne soit la racine profonde de notre place réduite dans l'économie. Bien sûr, notre faiblesse économique engendre, à son tour, la dépendance politique, laquelle s'appuie également sur l'inertie des institutions et des mentalités longuement façonnées par deux siècles d'amoin-drissement économique et social.

Mais dans ce cercle vicieux qui veut que les dépendances économique et politique s'engendrent réciproquement, ne commettons pas l'erreur grossière qui consiste à dire que notre situation économique explique notre état de vassalité politique, d'où l'on tire l'idée qu'il suffit d'avancer sur le plan économique pour régler tous nos problèmes.

Vous avez toujours voulu mettre l'accent sur l'individu, prenant pour acquis que l'augmentation du nombre des individus entrepreneurs finirait par tirer la collectivité de sa condition. Or, vous ne pouvez rien sans la collectivité qui vous a engendrés, et tant que cette collectivité sera vassale, vous le demeurerez également.

## Le futur chef du gouvernement?

"Je vous présente l'actuel chef de l'opposition et, j'espère, le futur chef du gouvernement québécois." Etait-ce un lapsus? Etait-ce une gaffe? Ou bien un souhait sincère? C'est ainsi que le leader parlementaire du PQ, Robert Burns, a présenté son collègue Jacques-Yvan Morin aux citoyens de Joliette réunis à l'école Marie-Charlotte, lundi soir dernier.

Le député de Sauvé inaugurerait, devant les grévistes de la Gypsum, sa première tournée nationale depuis son élection, et sa première tournée officielle d'homme politique.

Le lapsus ou l'indiscrétion du député de Maison-neuve (qui croyait n'être en présence que de la presse locale) ouvre une porte aux malicieux qui prétendent qu'actuellement, celui qui a été nommé chef de l'opposition le premier jour qu'il mit les pieds à l'Assemblée nationale représente "l'é-

toile" qui monte à l'intérieur du PQ et qu'il devient, de jour en jour, le candidat tout désigné pour prendre la relève du chef du parti.

On sait que M. René Lévesque, qui reluke de plus en plus du côté du journalisme, retient encore sa décision quant à son avenir personnel sur la scène politique québécoise. Il a promis une réponse pour l'automne prochain, lors du congrès national qui aura lieu les 15, 16 et 17 novembre. Battu deux fois dans le comté de Laurier puis de Dorion, le chef du PQ se pose de plus en plus de questions. Et à l'intérieur du parti, l'on semble un peu fatigué de ces éternelles hésitations qui, dans la presse, prennent presque une allure un peu ridicule.

A l'Assemblée nationale, Jacques-Yvan Morin a surpris, puis attiré l'adhésion de tous les péquistes dès les premiers jours de la première ses-

sion. A son côté universitaire, il a accroché une allure de batailleur qu'il n'avait pas eu l'occasion de faire valoir jusqu'à maintenant. Du moins, pas avec autant de publicité. On le voit de plus en plus, on parle de plus en plus de lui dans tous les milieux.

En fait, la montée rapide du député de Sauvé arrive au moment où l'on remarque, de plus en plus, des signes de fatigue chez le fondateur du parti. Mais au PQ, on aime trop M. Lévesque pour parler déjà ouvertement de succession. Les prochains mois, jusqu'à l'automne et le congrès, seront déterminants. Si l'image de Jacques-Yvan Morin ne fait que gagner en popularité (il a tout le reste, ce n'était que la popularité qui lui manquait), René Lévesque choisira peut-être de se retirer et le député de Sauvé pourra être le principal adversaire de Robert Bourassa lors du prochain scrutin.

A défaut d'Anticosti

# Ottawa veut acheter les îles de Mingan

par Paul Terrien

Le gouvernement fédéral, qui a dû, à contrecoeur, céder la place à Québec dans les négociations pour l'achat de l'île d'Anticosti, dans le golfe St-Laurent, a bien l'intention de "se reprendre" en acquérant les îles de Mingan, situées à la même hauteur dans l'estuaire du fleuve.

Des renseignements confidentiels, obtenus d'un fonctionnaire fédéral, indiquent en effet que l'organisme Parcs-Canada, qui dépend du ministre Jean Chrétien, se propose d'acheter cet archipel, qui longe la Côte Nord en face des villages Havre-St-Pierre et Mingan.

Ces îles, jadis concédées à l'explorateur Louis Jolliet qui y a peut-être

été enterré, n'offrent pas les ressources récréatives ou commerciales d'Anticosti, mais sont d'une beauté naturelle qui justifie l'établissement d'un parc.

De plus, l'accès aux îles proches du rivage est beaucoup plus facile que dans le cas d'Anticosti. On songe donc, à Ottawa, à organiser des visites de l'archipel des 29 îles par bateau, qui pourraient même inclure une traversée du fleuve, jusqu'à l'autre parc fédéral Forillon, en Gaspésie, en passant par Anticosti.

Au printemps, Havre-St-Pierre sera relié au réseau routier québécois, qui s'arrête présentement, à l'est, à la ville de Sept-Îles. Cette route, construite à la demande de la com-

pagnie International Telephone and Telegraph (ITT) qui organise son empire sur la Côte Nord, permettra, en plus du transport de l'épinette noire, l'exploration touristique de la moyenne Côte Nord, le pays de Gilles Vigneault.

Parcs-Canada, sous la direction de Jean Chrétien - qui s'est aussi donné la mission de superviser le développement de la baie James -, est devenu un nouvel instrument de pénétration fédérale sur le territoire québécois. On retrouve notamment ses panneaux verts sur les remparts de la ville de Québec, dans le parc de l'Artillerie, quartier historique de la capitale du Québec, et aux Vieilles Forges de Trois-Rivières. Deux parcs fédéraux sont déjà enclavés au Québec: Forillon et le

parc de la Mauricie (dans le comté de M. Chrétien).

Avant que le Québec ne se décide à affirmer sa présence sur le gouvernement fédéral pour l'achat d'Anticosti (qui appartient à la compagnie Consolidated Bathurst, dont le vice-président est un ancien ministre fédéral des Terres et Forêts, Maurice Sauvé), Parcs-Canada projetait d'acheter aussi l'île aux Coudres, une partie des îles de la Madeleine (pour en faire un parc marin) et a même envisagé de s'implanter dans l'île d'Orléans, en face de Québec.

Sa prochaine cible sera les îles de Mingan, site archéologique dont l'importance a été démontrée, qui sont toujours la propriété de la compagnie Hudson Bay, de Winnipeg.

Bonne fête  
Papa

de

Jacqueline Barrette

Le Sexe et la famille  
québécoise

EN VENTE PARTOUT

\$2.75

Les Grandes Éditions  
du Québec Inc.

3555, rue Monselet, Montréal-Nord  
324-4976

L'expropriation d'Anticosti

## Un "petit oubli" d'ordre juridique

par Gérald Godin

C'est parce que l'île d'Anticosti fait partie du comté de Duplessis que le gouvernement Bourassa n'a pas pu l'exproprier.

La loi 38, adoptée en 1951 et modifiée à deux reprises depuis, soit en 1960 et en 1967, par laquelle le gouvernement du Québec peut exproprier, ou acheter de gré à gré, ou échanger des seigneuries ou des anciennes seigneuries devenues territoires forestiers, ne cou-

vre que vingt comtés au Québec, mais ne s'applique pas au comté de Duplessis dont fait partie l'île d'Anticosti.

C'est ce que QUEBEC-PRESSE a appris de source absolument sûre cette semaine, et c'est là la raison pour laquelle le cabinet Bourassa a fait marche arrière dans ses procédures d'expropriation d'Anticosti.

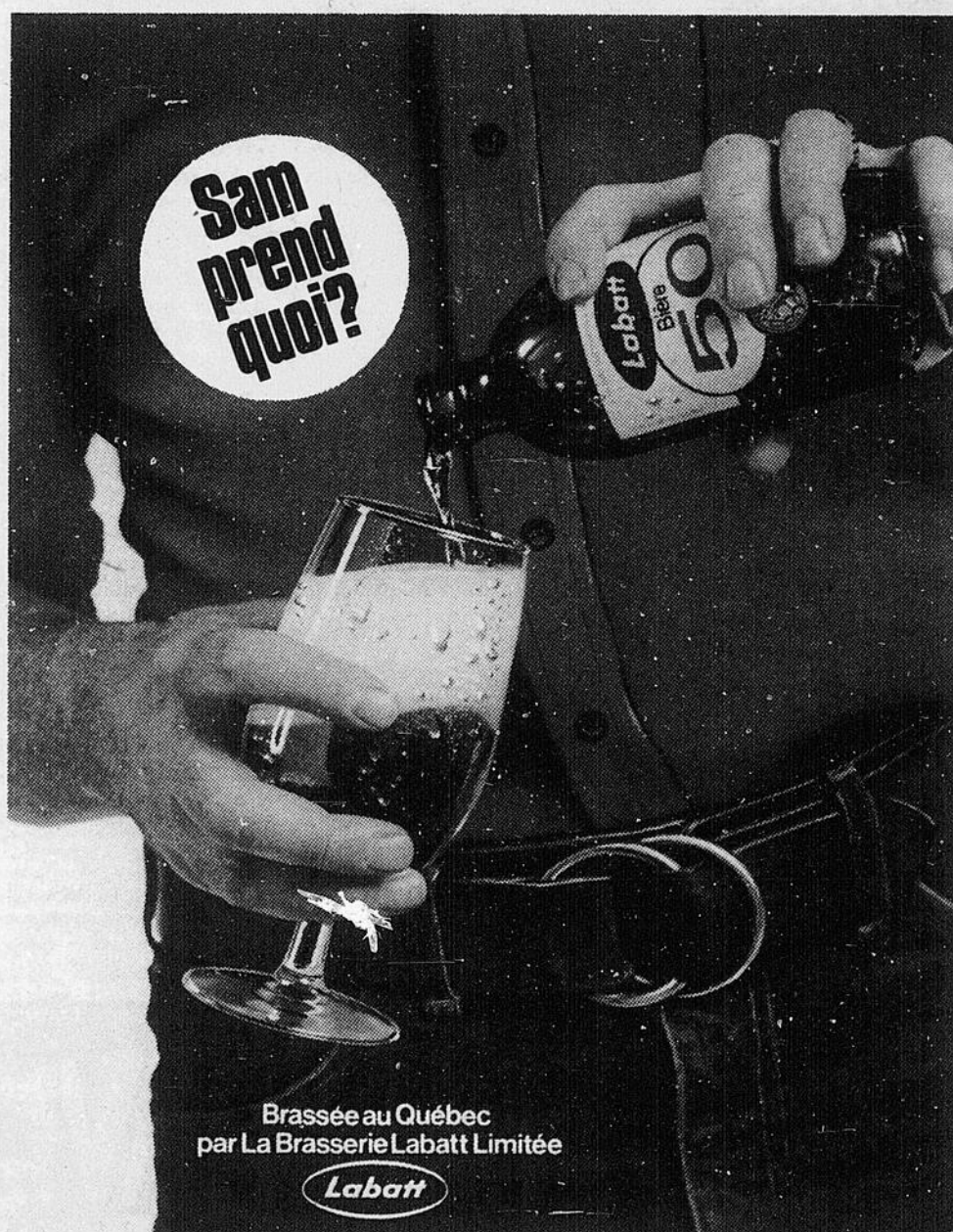
On se souviendra que, la semaine dernière, QUEBEC-PRESSE dévoilait que le cabinet Bourassa était venu à deux doigts d'exproprier Anticosti, et que son émissaire était même rendu à Sept-Îles, en route pour Port-Melior, avec l'avis d'expropriation qui devait être signifié à la Consolidated Bathurst, quand il reçut l'ordre de tout annuler et de rentrer à Québec.

On posait alors la question: pourquoi le Québec a-t-il changé d'idée? Un informateur nous a dit la-

coniquement: la réponse est dans la loi 38. Or cette fameuse loi, qui couvrait en 1951 les comtés de Rimouski et de Saguenay seulement, pour s'étendre en 1960 aux comtés de Matapédia et de Matane et, enfin, en 1967 à une vingtaine de comtés, ne s'applique pas au comté de Duplessis. Et Anticosti fait partie de ce comté depuis sa création en 1965.

Anticosti faisait auparavant partie du comté de Saguenay et était donc "expropriable" au moment où la loi de 1951 et de 1960 a été adoptée. Toutefois, comme Anticosti a été rattaché à un autre comté après 1960, le gouvernement ne pouvait rien faire, à moins de modifier la loi.

Et c'est ainsi que Consol a échappé aux frais de cour d'un procès en expropriation et récoltera quelques millions de plus, de sa vente de l'île dans deux ou trois ans.



Brassée au Québec  
par La Brasserie Labatt Limitée

Labatt

**QUEBEC-  
PRESSE**  
livraison  
à domicile  
381-9936

# La lettre d'Evtouchenko

Chers Amis,

Comme vous l'aviez peut-être appris par les programmes de télévision et les affiches placardées sur les murs de Moscou, un concert de mes oeuvres, prévu pour le 16 février dans la Salle des Colonnnes, devait être retransmis dans tout le pays par la radio et la télévision.

Cette manifestation se présentait un peu comme le bilan de mes vingt années de travail poétique. On devait y entendre les meilleures de mes chansons — celles qui sont devenues célèbres, ce dont je suis très fier —, comme "Les Soviétiques veulent-ils la guerre?", et l'oratorio composé par Chostakovitch sur "l'Exécution de Stepan Razin". Je devais aussi lire moi-même des oeuvres de poésie lyrique et civique. Les meilleurs solistes, les meilleurs choeurs, les meilleurs orchestres du pays devaient participer à cet important concert pour lequel ils s'étaient longuement et sérieusement préparés.

Je voulais que ce festival soit un événement non seulement pour moi-même et pour mes amis musiciens et compositeurs mais aussi pour les millions de personnes qui pourraient le regarder à la télévision ou l'entendre à la radio. Des travailleurs, des ingénieurs, des étudiants attendaient avec impatience cette retransmission et j'avais reçu, de toutes les régions du pays, de très nombreuses lettres et télégrammes me souhaitant un grand succès. Pourtant, ce concert a déjà disparu des programmes de radio et de télévision dans les journaux d'aujourd'hui (samedi 16 février). Et, hier soir, sur la porte de la Salle des Colonnnes, une notice annonçait que le concert était annulé. Un concert pour lequel toutes les places disponibles avaient été retenues le jour même de l'ouverture de la location. Depuis, le téléphone ne cesse de sonner dans mon appartement et chacun me pose la même question: "Que s'est-il passé?" Un poète ne doit pas avoir de secrets pour ses lecteurs: je considère donc comme un devoir d'expliquer ce qui s'est passé.

Le 12 février, le bruit a couru, à Moscou, qu'Alexandre Soljenitsyne avait été arrêté. Cette nouvelle m'a bouleversé. Espérant encore qu'elle était fautive, j'ai téléphoné au K.G.B. (la police secrète), où l'on m'a répondu: "Oui, il est arrêté". Extrêmement préoccupé par le sort personnel de l'écrivain et par les réactions publiques que provoquerait son arrestation, j'ai aussitôt envoyé un télé-

**Eux qui vantent / avec zèle / notre pouvoir, / et mentent aux meetings, / ce qu'ils aiment / n'est pas le pouvoir des Soviets. / Ils aiment / le pouvoir! Simplement! (1)**

Il y a exactement onze ans, en février 1963, les jeunes Parisiens ont découvert, grâce à l'Union des Etudiants communistes, le jeune et déjà grand poète soviétique, Evgueni Alexandrovitch Evtouchenko. Les soirées qu'il donna, à la Mutualité, puis au T.N.P. de Jean Vilar, furent des triomphes. Jamais un poète récitant ses oeuvres dans une langue étrangère n'avait connu un tel succès, n'avait attiré de telles foules en France. A travers les poèmes de celui qui se voulait héritier de Maïakovski, on applaudissait aussi l'image d'une U.R.S.S. nouvelle qui rompait — comme le clamait Evtouchenko — avec le passé stalinien.

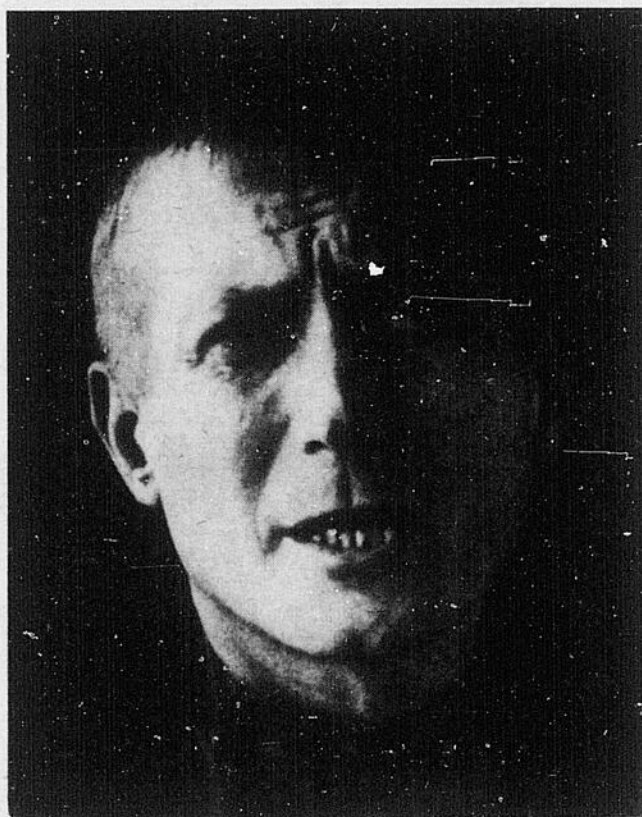
Par la suite, Andréi Voznessenki, Boulab Okoudjava, Bella Akhmadoulina et toute une pléiade de la "nouvelle vague" littéraire soviétique ont renouvelé dans de nombreux pays l'exploit d'Evtouchenko. Aucun, toutefois, n'a tenu, avec autant de persistance et de célébrité, le rôle "d'ambassadeur officieux itinérant" de l'U.R.S.S. que jouait Evtouchenko. Au point que beaucoup de ses pairs commençaient à l'accuser de s'être transformé en poète officiel de l'Establishment soviétique. La direction du Parti ne venait-elle pas de lui confier la responsabilité d'une nouvelle revue, "Lestuitza", à sortir en avril?

La semaine dernière, Evtouchenko a repris la parole et élevé la voix, comme en 1963, contre "le passé". Sa lettre ouverte aux "amis soviétiques" (2) explique pourquoi et à propos de quoi il l'a fait. Elle constitue donc un document sur le débat qui s'engage parmi les intellectuels d'U.R.S.S. après l'expulsion de Soljenitsyne.

(1) Extrait du poème "Considérez-moi comme communiste" (1956).  
(2) Cette lettre circule à Moscou "sous le manteau". Elle a été diffusée à l'étranger par l'agence Reuter. De larges extraits en ont été publiés par "The Times" de Londres, sans recevoir de démenti.

gramme au secrétaire général du comité central (Léonid Brejnev), dans lequel j'exprimais, avec politesse et sans aucune brutalité de langage, mon inquiétude sur le sort de Soljenitsyne et sur la façon dont l'affaire pourrait ternir le prestige de notre pays.

J'ignorais alors quel serait le dénouement de cette affaire; je ne savais qu'une chose: que l'écrivain avait été arrêté. Mes appréhensions, je ne les exprimais pas à un gouvernement étranger, aux Nations unies, à des correspondants étrangers mais, très confidentiellement, aux dirigeants de mon propre pays, estimant que c'était là le droit inaliénable de tout citoyen soviétique qui se soucie des intérêts de sa mère patrie.



EVGUENI EVTOUCHENKO: "Le mensonge est comme un arc".

**AU BON ACCUEIL DES CANADIENS DEPUIS 44 ANS**

<p><b>FIESTA DEL SOL ESPAGNE</b> à partir de: 1 semaine \$355. 2 semaines \$425. 3 semaines \$440. Transport aérien, logement, transferts, petit déjeuner, etc. <b>TUNISIE - SOLEIL</b> \$195, plus tarif aérien. 3 semaines à Hammamet. Logement - hôtel sur la plage. 2 repas par jour - transferts - Excursions. Départs tous les vendredis via Sabena</p>	<p><b>ACAPULCO</b> SÉJOURS: 2 ET 3 SEMAINES <b>HÔTEL TROPICANO</b> DÉPARTS: 23 fév., 2 et 9 mars A partir de: \$435. CP Air</p>
---	---

**DAYTONA BEACH DE LUXE**  
VACANCES ET LONGS SÉJOURS  
Ces prix comprennent: transport aérien par Jet "EASTERN" de Montréal à Daytona Beach; les transferts et la manutention des bagages; le logement au luxueux motel Maverick, toutes les chambres face à la mer.  
Profitez d'un séjour au soleil pour visiter: Disney World Kennedy Space Center, Marine land, St-Augustine, Silver Spring, Cypress Gardens.  
Départs individuels tous les jours.  
Départs en groupes, les 1er, 8, 22, 29 mars

10 JOURS \$319.	20 JOURS \$399.	30 JOURS \$469.
40 JOURS \$549.	50 JOURS \$629.	60 JOURS \$709.

**CARREFOUR DES CROISIÈRES "TRAVELAIDE" 4454, ST-DENIS — MT-ROYAL**

<p><b>CROISIÈRES D'ÉTÉ</b> <b>MS ALEXANDR PUSHKIN</b> 6 jours - Saguenay - St-Pierre-et-Miquelon. Départs: 13, 20, 27 juillet, 17, 24, 31 août. <b>\$195</b> et plus 13 jours - Saguenay - Bermudes - St-Pierre-et-Miquelon. Départ: 3 août. 1 seul départ. Réservez tôt! <b>\$345</b> et plus</p>	<p><b>SPLENDEURS DE L'ORIENT</b> 25 JOURS VOYAGE ACCOMPAGNÉ DÉPARTS 22 mars — 28 juin — 2 août — Japon — Thaïlande — Hong Kong — Hawaii — Singapour — Philippines. <b>\$1995<sup>00</sup></b></p>
--	---

LA GRANDE AGENCE DU CANADA FRANÇAIS

# TRAVELAIDE

SIÈGE SOCIAL, ÉDIFICE DOMINION SQUARE, MONTRÉAL 110

<p><b>TRAVELAIDE-CENTRE-VILLE</b> 1010 ouest, Ste Catherine METRO PEEL <b>861-7272</b></p>	<p><b>TRAVELAIDE-CENTRE-LAVAL</b> Sortie 6E autoroute <b>687-0880</b></p>	<p><b>TRAVELAIDE-CARREFOUR MT-ROYAL</b> 4454 St-Denis angle Mt-Royal METRO MT ROYAL <b>845-8225</b></p>
<p><b>TRAVELAIDE-ÂGE D'OR</b> 911 est, rue Beaubien METRO BEAUBIEN <b>273-2581</b></p>	<p><b>TRAVELAIDE-PLAZA-ST-HUBERT</b> 911 est, rue Beaubien METRO BEAUBIEN <b>273-7755</b></p>	<p><b>TRAVELAIDE-LONGUEUIL</b> 1 place LONGUEUIL <b>679-3777</b></p>

TOUS NOS BUREAUX OUVERTS LE SOIR JUSQU'À 9 h p.m. — SAMEDI 5 h P.M. STATIONNEMENT À L'ARRIÈRE DE NOS BUREAUX À LAVAL ET LONGUEUIL GRATUIT ET ILLIMITÉ

# ko sur Soljenitsyne

Dans mon télégramme, j'ai même souligné que j'étais en désaccord sur beaucoup de points avec Soljenitsyne. Cependant à mon appel sincère et confidentiel, on a répondu par un châtement immédiat, brutal et humiliant. J'ignore qui est responsable de cette mesure mais mon concert a été annulé. J'ai été convoqué au secrétariat de l'Union des Ecrivains. Là, on était déjà informé de mon coup de téléphone et de mon télégramme. Au cours de la conversation, on a qualifié mon attitude de "chantage indigne" et on m'a suggéré de dénoncer publiquement Soljenitsyne, ce que j'ai refusé de faire. Quand j'ai demandé pourquoi mon concert avait été annulé, on m'a répondu que la direction de l'Union des Ecrivains n'en avait pas été informée mais un membre du secrétariat a fait remarquer qu'une telle mesure était justifiée.

Quelqu'un a parlé sans ambiguïté du caractère "douteux" de mon attitude politique. Attitude douteuse, en effet, que celle du poète qui a écrit la chanson "Les Soviétiques veulent-ils la guerre?", célébrant l'héroïsme de notre peuple dans la grande guerre pour la patrie (la Seconde Guerre mondiale), qui a écrit "la Station hydro-électrique de Bratsk" vantant les réalisations de la classe ouvrière, qui a écrit "l'Université de Kazan", sur les traditions révolutionnaires de la Russie, qui a écrit des poèmes sur le Viet-nam et sur les événements sanglants du Chili!

Je sais à quoi mènent habituellement les allusions au caractère "douteux" de l'attitude politique d'un poète: à des efforts pour le discréditer par différents moyens. Et je ne peux voir que le premier de ces efforts dans l'annulation du concert qui devait être un bilan de mon travail créateur, élément essentiel de toute ma vie.

Un jour, quand j'étais encore jeune, on m'a soumis à un "lavage de cerveau" pour tenter d'obtenir de moi une "dénonciation" de Pasternak. Bien que je fusse alors très loin de comprendre vraiment son roman ("le Docteur Jivago"), j'ai refusé de faire le discours public qu'on me demandait parce que j'estimais ce grand poète et que je comprenais, malgré ma jeunesse, quel tort ferait à notre littérature son exclusion de l'Union des Ecrivains.

Plus tard, en 1963, on m'a demandé de prendre la parole, au cours d'une rencontre entre représentants du gouvernement et des milieux intellectuels, pour "dénoncer" mes amis, les jeunes artistes. J'ai effectivement pris la parole mais pour les défendre, parce que je considérais que ces artistes avaient du talent, qu'ils se posaient des questions intéressantes, et parce que je prévoyais les tristes conséquences que pourrait avoir ce scandale. La suite devait prouver que j'avais raison mais j'avais déjà pu vérifier personnellement, dans ces deux circonstances, à quel point la bureaucratie est irritée par les tentatives les plus sincères pour prendre la défense de quelqu'un.

Mais de quel genre d'écrivains notre peuple a-t-il besoin? De ceux qui écrivent ou signent automatiquement tout ce qu'on leur demande? Ou de ceux qui, tout en maintenant des positions socialistes, revendiquent le droit d'exprimer leur propre opinion sur les avantages que présente pour le socialisme telle ou telle action? J'ai prouvé mon adhésion aux idées socialistes non seulement dans mes vers mais dans mes apparitions publiques à l'étranger, quand de jeunes voyous fascistes m'ont attaqué à la tribune pour tenter de m'en arracher. Aujourd'hui, on cherche à arracher ma poésie de ma propre tribune soviétique.

Pourquoi cela? Est-ce agir contre l'Etat que d'en appeler confidentiellement à son propre Etat? Non, je ne

suis pas d'accord avec beaucoup des points de vue adoptés par Soljenitsyne dans son livre "l'Archipel du Goulag", que j'ai lu. Je ne suis pas d'accord, en particulier, avec ce qu'il écrit sur le général Vlassov. Mais il y a, dans ce livre, des pages documentaires terribles sur les crimes sanglants du passé stalinien. Si grandes que soient les fautes de Soljenitsyne, elles sont sans commune mesure avec les fautes sanglantes de l'époque stalinienne.

Or avons-nous tout dit à notre peuple sur ces erreurs sanglantes? La théorie selon laquelle un flot de "littérature concentrationnaire" aurait envahi les pages de nos magazines est une invention pure. En fait, quelques livres ont été publiés à une certaine époque, parmi lesquels "Une journée dans la vie d'Ivan Denissovitch", et un certain nombre de textes poétiques, parmi lesquels mon poème, "les Héritiers de Staline". Ces oeuvres n'ont jamais été réimprimées par la suite, tandis que les erreurs de Staline ont été artificiellement recouvertes d'une couche de peinture et qu'on a déformé l'histoire pour tenter de l'embellir.

Tout cela est particulièrement dangereux pour la santé morale de notre jeunesse, car un jeune qui ne connaît pas la véritable histoire de son pays ne peut en voir le présent dans sa vraie lumière. Qu'on me permette de citer un exemple. L'année dernière, autour d'un feu de camp, en Sibérie, une jeune étudiante d'environ dix-huit ans a porté un toast à Staline. J'ai sursauté et je lui ai demandé pourquoi elle faisait cela.

"Parce que, à cette époque, tout le monde avait foi en Staline et que, avec cette foi, on remportait des victoires.

- Savez-vous, lui ai-je demandé, combien de personnes ont été arrêtées pendant les années où Staline a été au pouvoir?

- Eh bien... peut-être vingt ou trente."

Il y avait, autour du feu, d'autres étudiants du même âge. Je leur ai posé la même question.

"A peu près deux cents", a dit un garçon.

"Peut-être deux mille", a dit une fille.

Un seul, sur les quinze ou vingt présents, a dit: "Il me semble qu'il y en a eu environ dix mille."

Quand je leur ai dit qu'il ne fallait pas compter par milliers mais par millions, il n'ont pas voulu me croire.

Même lorsque des articles sont publiés sur des héros de notre révolution qui ont été victimes de la répression stalinienne, les journaux évitent de préciser la cause de leur mort. Dans le recueil de poèmes d'Ossip Mandelstam, qui vient d'être publié, il n'est fait mention nulle part de la façon dont il est mort: torturé dans un camp.

La vérité est remplacée par le silence et le silence, en fait, est un mensonge. Mais le peuple russe a un très beau proverbe: "Le mensonge est comme un arc. Si vous cachez les deux bouts dans l'eau, le milieu dépasse. Si vous cachez le milieu, les deux bouts émergent."

La disparité entre la réalité de l'histoire et la description qui en est faite dans les livres et les journaux ne peut conduire notre jeunesse qu'au scepticisme et au cynisme, alors qu'elle a besoin de foi, mais d'une foi réelle fondée sur la vérité. Les citoyens de notre pays, qui ont maintes fois prouvé leur patriotisme les armes ou les outils à la main méritent qu'on leur parle avec



ALEXANDRE SOLJENITSYNE: "Mais de quel genre d'écrivains notre peuple a-t-il besoin?"

franchise aussi bien du passé que du présent.

J'ai fait deux fois appel aux dirigeants de l'Union des Ecrivains en faveur de Soljenitsyne. La première fois, au moment du scandale provoqué par "le Pavillon des cancéreux", pour réclamer la publication du livre. La deuxième fois, pour demander qu'on ne commette pas l'erreur d'exclure précipitamment Soljenitsyne de l'Union des Ecrivains. Non seulement ces appels n'ont pas fait l'objet d'un examen attentif et bienveillant mais on me les a plusieurs fois reprochés comme des erreurs.

Je n'écris pas cette lettre à seule fin de me protéger mais pour défendre les intérêts de la littérature soviétique. Mon fils Pétia, qui a six ans, attendait avec impatience le concert du 16 février, auquel j'avais promis de l'emmener. Aujourd'hui il m'a demandé: "Papa, pourquoi l'a-t-on interdit?" Il avait appris la nouvelle par ses amis du jardin d'enfants et ses parents venaient de la lui confirmer. Bien que Pétia soit encore très petit, c'est déjà un homme et je lui ai dit la vérité. C'est la seule façon d'élever un enfant.

EVGUENI EVTOUCHENKO

Texte reproduit avec la permission du Nouvel Observateur

## L'université Laval enquête

par Paul Terrien

Le département de linguistique de l'université Laval poursuit depuis 1969 une "enquête dialectologique et phonétique sur le français parlé dans l'Est du Canada".

Ce travail ambitieux doit aboutir vers 1980 à la rédaction d'un nouveau glossaire du parler français au Canada (le dernier a été publié en 1930 par la Société du parler français au Canada).

### "Atlas linguistique"

C'est cependant la première fois au Canada qu'une recherche aussi minutieuse délimite les aires de prononciation et de vocabulaire d'une langue. Après le dépouillement et l'analyse des renseignements recueillis sur le terrain, le département de linguistique publiera un "atlas linguistique" formé d'environ 1,500 cartes linguistiques.

L'enquête, conduite par tout le Québec, dans des parties de l'Ontario et des provinces maritimes, auprès surtout de personnes âgées, pourrait même donner lieu à la publication de certaines monographies sur la vie quotidienne au Canada français, les enquêteurs ayant amassé des données intéressantes sur tous les aspects de la vie du paysan (les saisons, l'agriculture, la vie sociale, etc.).

Mais les seuls rapports sur la langue parlée au Canada français, qui mesureront chacun 2 pieds sur 1½ pied et ont une épaisseur d'environ 1½ pouce, seront au nombre de 7 ou 8.

### Influences extérieures

L'objet initial de l'enquête se limitait au français parlé au Québec, mais, à cause de l'importance des influences extérieures, surtout l'influence acadienne, on a étendu le champ d'étude au minorités francophones de l'Est canadien, les frontières linguistiques ne respectant d'ailleurs pas toujours les limites politiques d'un pays.

Au milieu de la relance du débat linguistique au Québec, Québec-Press a rencontré l'un des deux enquêteurs du département de linguistique, qui se dit lui-même convaincu que son travail sur le terrain vaut bien toutes les études spécialisées réalisées par la commission Gendron.

### Les enquêteurs

M. Ghislain Lapointe, qui travaille au projet depuis 1970, sous la direction du professeur Gaston Dulong, un des rares spécialistes de la langue "canadienne-française", a réalisé 80 enquêtes qui l'on mené partout au Québec, dans 4 villages ontariens, au Cap-Breton, dans 2 villages du Nouveau-Brunswick et dans l'île du Prince-Edouard. Chacune de ces enquêtes, conduites de préférence auprès des "vieux" des différents endroits, a pris en moyenne 5 jours par endroit visité et a occasionné au chercheur des déplacements de plusieurs dizaines de milliers de milles. Un autre enquêteur, M. Gaston Bergeron, accomplit le même travail que M. Lapointe, depuis un peu moins longtemps cependant que le "recordman canadien des enquêtes linguistiques".

## La langue n'est pas un slogan politique

"La pire menace au français n'est pas la qualité de la langue parlée ici, mais les tergiversations du gouvernement", d'après Ghislain Lapointe, qui regrette que la langue, autrefois motif de fierté au Québec, soit devenue un slogan politique.

En parlant toujours du "problème" de la langue et en n'agissant pas, le gouvernement, au cours des années, a dégoûté la population de cette question pourtant importante, d'après l'enquêteur de l'université Laval.

Il admet qu'il est très difficile de modifier l'usage d'une langue par des lois, mais un gouvernement a le devoir, à tout le moins, de se faire le porte-parole d'une fierté légitime à parler sa langue.

### Phobie de l'unilinguisme

A cet égard, M. Lapointe déplore que le gouvernement fédéral, et, dans une moindre mesure, le gouvernement québécois aient réussi à créer une phobie de l'unilinguisme, qui est pourtant la situation normale de toute population. Non pas, d'après lui, que le

bilinguisme soit anormal; plutôt, le bilinguisme serait un idéal "supra-normal" qui n'est pas nécessaire partout et qui affaiblit souvent la langue usuelle.

"Une langue ne s'affaiblit pas d'elle-même", ajoute M. Lapointe, qui attribue la régression de l'usage du français à Montréal à des facteurs sociaux que peut régir le gouvernement, comme l'immigration, l'affichage, la langue de travail.

### Inaction gouvernementale

L'inaction du gouvernement dans ce domaine est d'autant plus blâmable, pour M. Lapointe, que déjà "la cloche a sonné" et que la situation du français à Montréal est reconnue comme étant sérieuse depuis longtemps. Bien qu'on ne puisse blâmer les gouvernements de Godbout ou de Taschereau d'avoir permis le développement de cette situation, le gouvernement québécois d'aujourd'hui n'a, d'après M. Lapointe, aucune raison de ne pas agir.

### Chantage des minorités

Lui-même réfute à l'avance les réactions des minorités anglophones, qui ne courent aucun danger, appuyées qu'elles sont sur le plus grand pays anglophone du monde ainsi que sur les autres provinces anglophones, et disposant d'une force économique disproportionnée à leur nombre. Bien qu'il ne puisse être question dans son esprit d'appliquer de mesures coercitives ou de retirer des droits aux anglophones québécois, absolument rien, surtout pas "le chantage des minorités", ne justifie que le français ne soit pas proclamé seule langue officielle au Québec, et ne soit protégé dans les faits, notamment par l'abrogation de la fameuse loi 63.

Pour M. Lapointe, cela ne se fera pas par la répétition d'une publicité électorale comme le slogan de la "souveraineté culturelle", impossible sans la souveraineté politique.

Cet "attrape-nigaud", comme il dit, ne se conçoit pas. Sémantiquement, politiquement ou logiquement.

## 3 grandes zones linguistiques

Au cours de son enquête, le département de linguistique de l'université Laval a identifié trois grandes régions linguistiques au Québec. Elles-mêmes sont des "zones tampons" où diverses influences se mêlent.

La première région comprend toute la grande région de Montréal, d'un rayon de plus de 100 milles, et englobe donc la vallée de l'Outaouais colonisée par la métropole.

La grande région de Québec forme la deuxième

me région, dans laquelle sont comprises les régions de la Beauce, de Charlevoix, du Saguenay-Lac-St-Jean et la côte sud jusqu'à Rimouski. (La Gaspésie, où le langage parlé est le plus pur, constitue un cas unique, tenant à la fois de la région de Québec et de l'influence acadienne.)

Une troisième division (influence acadienne) regroupe une partie des Maritimes et Gaspé Sud. (Autre exception: la Côte Nord où les apports ex-

térieurs sont nombreux - l'anglais, les Jersais, les Gaspésiens, etc.).

Les différences linguistiques entre ces grandes régions sont marquées et se constatent par l'usage de mots spéciaux autant que par un accent particulier.

Ainsi une bouilloire, dans la grande région de Montréal, se dira "canard", tandis qu'à Québec on parlera de "la bombe" et en Gaspésie on désignera le même objet par le mot "coque-mar".

ALEXIS TREMBLAY, de l'île au

# E A LA FIERTE



Y, de l'île aux Coudres: nous n'avons pas à rougir de sa langue.

## Une langue riche

On prétend à tort, dans certains milieux, que la langue française parlée au Québec est pauvre.

Ghislain Lapointe, qui, au cours de ses enquêtes, a lui-même appris "des milliers de mots nouveaux", se dit au contraire convaincu que le français québécois est d'une grande richesse et que rien ne justifie les complexes d'infériorité de certains Québécois qui s'alarment de la différence entre la langue qui se parle ici et celle de Paris.

Dès l'époque coloniale, les voyageurs reconnaissaient aux Canadiens une pureté de langue que le marquis de Montcalm lui-même avait soulignée. Le français parlé ici s'apparentait d'ailleurs davantage à celui en usage dans la métropole que les dialectes employés par la majorité des Français. Ces dialectes se sont quand même transportés ici, surtout ceux du Poitou et de la Normandie d'où sont venus la majorité de nos ancêtres.

Une part de l'originalité du français québécois provient d'ailleurs

du fait qu'après la coupure d'avec la France on a continué ici à employer, en les adaptant, ces expressions dialectales et archaïques qu'on abandonnait en France. Les Amérindiens ont aussi contribué à l'enrichissement de notre vocabulaire, surtout pour la nomenclature de la faune et de la flore. L'influence anglaise a par la suite affecté certaines régions où les conquérants se sont installés en grand nombre. Plusieurs de nos expressions (embarquer, débarquer, etc.) proviennent d'autre part de la terminologie marine, à cause de l'importance de la navigation au début de la colonie, installée le long du St-Laurent et du Richelieu.

### Adaptation

L'évolution du français en Amérique, influencée par nos vocations successives de navigateurs puis de paysans, constitue d'ailleurs, selon M. Lapointe, une preuve de l'adaptation de nos ancêtres à une nouvelle patrie, fort différente de leur pays d'origine.

De façon générale, la langue française ne serait pas menacée au Québec, selon M. Lapointe, sauf dans les grandes villes à cause de l'influence indue de l'anglais et surtout à Montréal, où l'immigration joue contre le français. (Un problème politique et non linguistique.)

### La jeunesse

M. Lapointe convient cependant que la jeunesse, et surtout celle des villes, ne montre pas le même amour de sa langue que celui qui s'exprime chez le Québécois plus âgé.

Ce facteur, parmi d'autres, a par ailleurs convaincu M. Lapointe que le français, à brève échéance, disparaîtra dans les régions francophones à l'extérieur du Québec, à l'exception des régions qui sont limitrophes à la frontière québécoise.

Mais au Québec, la position du français ne présenterait pas de problèmes insurmontables, bien que la régression du français à Montréal menace tout l'arrière-pays à cause de l'importance de cette ville.

## Un héritage plutôt qu'une déformation

Ce qui est souvent dénoncé par nos soi-disant puristes comme des vices de notre langue est souvent au contraire la preuve que le français s'est conservé ici plus fidèlement qu'en France.

L'exemple le plus typique est sans doute la prononciation "moé" et "toé" qu'on reproche souvent aux "non-instruits". Loin d'être une déformation de "moi" et "toi", cette prononciation est la forme officielle qui avait cours en France jusqu'à la Révolution française (époque où le Canada était sous domination anglaise et donc coupé des influences françaises). Avant qu'il ne monte sur l'échafaud on peut donc supposer que le roi de France, lors de ses épanchements absolutistes, s'est

écrié "le roé, c'est moé".

La prononciation "moa" était alors employée par le "petit peuple" de Paris et mal vue "en société".

La même explication s'applique à la prononciation "père" et "mère", que nous avons héritée de nos ancêtres et non inventée. Celui par ailleurs qui se vante d'avoir un "habit neu" ne fait qu'appliquer la règle, observée à l'époque française, qui faisait que le "f" en final tombait (comme dans clef et chef-d'oeuvre).

Celui qui parle de "menteux" ou de "quêteux" suit la même règle qui fait que l'on prononce "monsieur" de la même façon. C'est aussi parce que le "r" final tombait que l'on va tou-

jours en Gaspésie, "qué-ri" de l'eau au lieu de la quérir: les verbes en "ir" auparavant suivaient le modèle "aimer" ou la dernière lettre n'était pas prononcée.

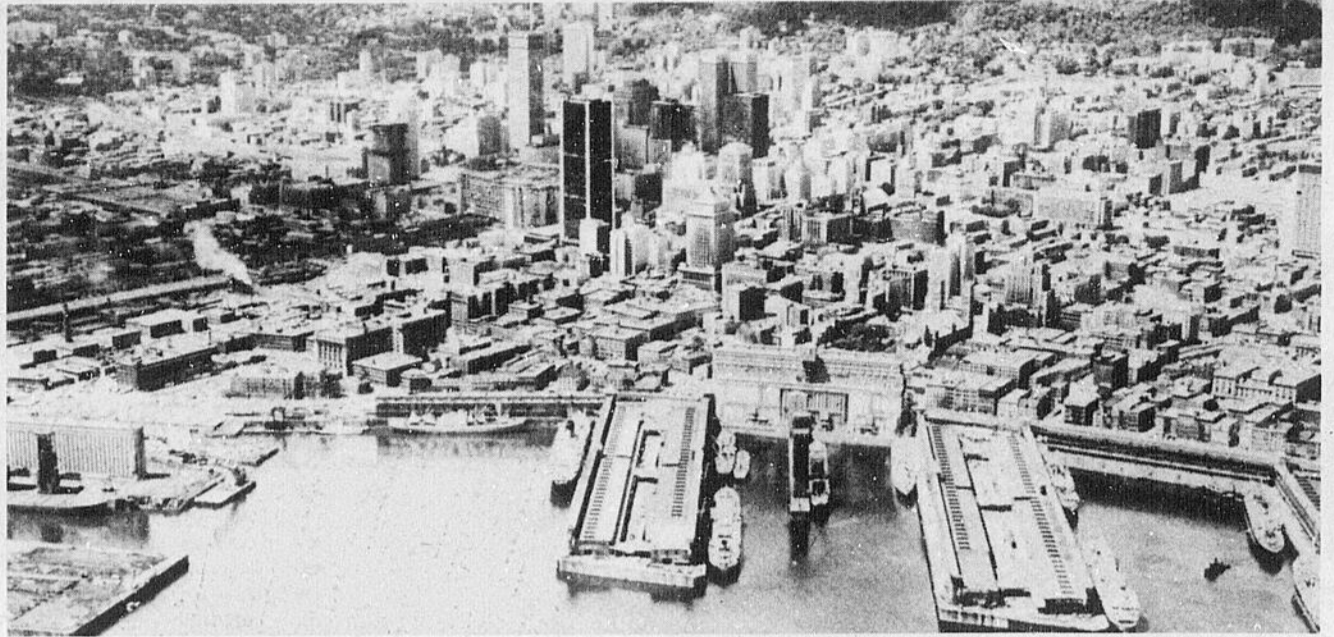
Il n'est pas plus honteux de dire, comme cela se fait dans certains endroits du Québec, un "siau" plutôt qu'un "seau". Encore aujourd'hui dans l'ouest de la France (région d'où viennent pour la grande majorité nos ancêtres) cette prononciation est employée. Les paysans normands trouvent même certains objets "ben biaux".

D'innombrables exemples de ce genre prouvent que ce que nos puristes dénoncent comme des "impropriétés" est un héritage historique.

# LES LOISIRS À MONTRÉAL

## UNE VILLE POUR NOUS

QUEBEC-PRESSE poursuit cette semaine la publication d'extraits du document de travail sur la lutte municipale à Montréal, intitulé "Une ville pour nous". Après le logement et le transport, nous abordons la question des loisirs. Ce mini-dossier est encore loin d'être complet; il constitue un point de départ à la discussion sur la politique municipale en matière de loisirs. Le Comité régional intersyndical de Montréal (CSN-FTQ-CEQ) tient d'ailleurs des sessions d'étude à ce sujet. Pour renseignements: 842-3181, 527-8011 ou 871-1068.



## 58% des familles disent être privées de loisirs

A Montréal, depuis une dizaine d'années, nous avons revendiqué des loisirs à l'intention de nos enfants. Nous nous sommes opposés à la disparition de parcs et d'espaces verts et avons réclamé la création de parcs.

Les travailleurs de St-Louis-de-France se sont battus, en 1970, pour obtenir de la ville des espaces récréatifs pour leurs enfants, après avoir constaté qu'il n'existait qu'un mini-parc pour 1,500 enfants. En 1970, un terrain vacant est nettoyé par les enfants et des animateurs pour en faire un mini-parc (mini-parc Drolet). Les animateurs sont arrêtés.

Les travailleurs dénoncent le fait qu'il y ait peu d'espaces de verdure appropriés pour les jeux des enfants (ceux-ci n'ont que le trottoir et la rue et demandent que des mini-parcs soient créés à proximité des maisons et qu'ils soient suffisamment nombreux pour répondre aux besoins d'espace, de verdure, d'air et de jeux de la nombreuse population enfantine des quartiers de l'Est de la ville.

### Place des Autres

En juin 1971, des centaines d'enfants réclament des mini-parcs dans le quartier Olier. Des enfants avec leurs parents organisent une manifestation le 1er juin. Le comité de citoyens d'Olier faisait re-

marquer, à juste titre, que le parc St-Louis était inadéquat et insuffisant pour 700 enfants de moins de 10 ans et 450 entre 10 et 12 ans.

Lors de l'ouverture de la Place des Arts (La Place des Autres), des centaines de manifestants ont réclamé des spectacles financièrement accessibles au monde ordinaire. Dra-

peu a répondu en envoyant ses policiers.

Depuis de nombreuses années, des jeunes ont tenté de pallier les déficiences de la ville dans le domaine des loisirs et de la culture en organisant des bibliothèques, des cafés, des théâtres. Mentionnons, entre autres, le théâtre de l'Engrenage, mis sur pied en 1971.

### Le temps des loisirs

Alors que les spécialistes nous expliquent que nous sommes entrés dans la "civilisation des loisirs", des enquêtes nous prouvent qu'à Montréal:

- 58% des familles éprouvent un sentiment de privation au chapitre des loisirs.

- 55% des familles sacrifient des sorties et des

voyages pour boucler leur budget.

Lorsqu'on doit consacrer ses fins de semaine à faire des heures de temps supplémentaire afin d'arriver, de peine et de misère, à boucler le budget, on ne peut pas vraiment parler d'un droit aux loisirs qui serait reconnu pour tous. Un tel "droit" reconnu officiellement dans une

convention collective de travail qui fixerait, par exemple, à 40 heures, la durée d'une semaine normale de travail, est loin d'être reconnu dans la réalité lorsque cette semaine doit être allongée, de toute sorte de manières, pour assurer un revenu minimum nécessaire à la survie d'une famille.

## Le scandale de Terre des hommes

Plusieurs centaines de millions ont été investis pour l'Exposition universelle de 1967 à Montréal. C'était déjà, au départ, une entreprise exorbitante, qui impliquait des coupures de budget dans les loisirs et les autres besoins essentiels des travailleurs montréalais. Par ailleurs, l'aventure de l'Expo 67 impliquait la disparition presque complète de l'île Sainte-Hélène comme espace vert librement accessible.

Après l'Expo, le maire Drapeau a décidé de poursuivre l'entreprise. Et ce, à l'encontre de l'avis unanime d'un comité de douze personnes, formé par lui, et à l'encontre du règlement international des expositions qui exigeait la disparition des pavillons après l'événement.

### Déficit de \$10 millions

A cause du coût trop élevé, après 3 ans d'existence, 40% de la population montréalaise n'avait pas mis les pieds à l'Expo '67 ou Terre des Hommes. Mais pour répondre à la demande des entrepreneurs en construction et des commerçants qui en retirent des profits, Drapeau maintient Terre des Hommes. Aujourd'hui, le déficit annuel de Terre des Hommes est de 10 millions, dont près de 5 millions est renfloué par nos taxes provinciales. Ce sont nos taxes municipales qui paient l'entretien des pavillons et les contrats de publi-

cité au coût de \$825,000 en '72-'73 et de \$700,000 en '73-'74.

Pendant ce temps, le prix d'entrée de Terre des Hommes est passé de \$2.00 à \$2.50 et, aux pavillons, de \$3.00 à \$5.00.

Telle est la situation à Terre des Hommes: une politique qui investit à coup de millions, à même nos taxes, pour créer des sites commerciaux profitables aux commerçants et aux entrepreneurs.

### Etat d'urgence

Depuis 1967, la situation n'a cessé de se détériorer et elle ne s'annonce pas meilleure pour les années qui viennent, si l'on en juge par les solutions avancées par les hommes au pouvoir.

Le Service de la planification de la Communauté urbaine rendait public, il y a quelques mois, un rapport sur l'aménagement du territoire. Les hommes au pouvoir étaient forcés de constater dans ce rapport qu'il y a un état d'urgence à Montréal, du point de vue de la pollution, du transport et des espaces verts. Selon ce rapport, Montréal est la dernière des grandes villes de l'Amérique du Nord pour le nombre d'espaces verts par mille habitants (voir le tableau). Selon le même rapport, la situation est critique quant à la pollution de l'eau entourant l'île de Montréal et l'ensemble des espaces verts disponibles pour tout le territoire.

### Epouvantable

Or, qu'a-t-on à Montréal?

- Le nombre de centres de loisirs permettant aux travailleurs de participer à des activités sportives (culture physique, etc...), artistiques ou culturelles est nettement insuffisant par rapport aux besoins.

- Au niveau des bibliothèques, la situation, selon les termes mêmes des bibliothécaires, est "épouvantable".

De plus, il y a très peu de succursales dans les quartiers. A cela, nous devons ajouter les nouvelles coupures de subventions aux bibliothèques: une réduction de 19% qui fait suite à une réduction de 17% l'année précédente.

On doit conclure qu'il n'y a pas de place à Montréal pour les loisirs des travailleurs: de moins en moins d'espace, de personnel, d'équipements, de budget...

# 25 parcs sont disparus; 18% des boisés, détruits

• Il y a de moins en moins de parcs et d'espaces verts à Montréal:

- de 1967 à 1972, 25 parcs sont disparus;

- au cours de la même période, il y eu perte de 18% d'espaces boisés.

• On est obligé de se battre pour arracher des mini-parcs comme dans le quartier Saint-Louis et dans la Petite Bourgogne.

• Dans l'Est de la ville en particulier, la perte d'espaces verts depuis 1955 est considérable.

• Dans Maisonneuve, les pertes sont dues à l'autoroute est-ouest et à la construction du Centre de la Police, rue Parthenais. Et le Parc Viau va disparaître presque entièrement pour les Jeux olympiques.

• Il ne nous reste plus à Montréal que 6 grands parcs. Pour nos enfants et pour nous, il y a donc de moins en moins d'espace à Montréal pour la récréation et les loisirs.

• Montréal se classe bonne dernière parmi les grandes villes suivantes pour la superficie d'espaces verts, en acres par 1,000 habitants.

• S'il y a moins d'es-

pace, il y a moins de moniteurs et d'équipements. En 1970, il ne restait plus que 450 moniteurs alors qu'ils étaient 600 en 1955. De plus, quelle que soit la température, les piscine, à la fin de l'été et les patinoires à la fin de l'hiver obéissent à la règle administrative de fermeture le 1er septembre et le 1er mars.

• Le pourcentage du budget de la ville consacré aux loisirs et aux parcs est ridicule, et le taux d'augmentation baisse d'année en année. Montréal se situe au 70e rang des municipalités au Québec pour le pourcentage de son budget consacré aux loisirs.

• Il faudrait mentionner également le problème posé par les équipements dans les parcs. Loin de nous l'idée de suggérer qu'il ne faut pas de balançoires ou de glissades. Mais il faudrait autre chose en plus. Il faudrait du matériel avec lequel les enfants pourraient travailler, des instruments pour qu'ils puissent construire. Les parcs sont trop rigides. Il faudrait repenser

le matériel des parcs en fonction de l'imagination et du pouvoir créateur des enfants.

## Pour le profit

Il ne semble donc pas y avoir de place pour les loisirs dans la politique du Conseil municipal de Montréal, ni dans celle des autres gouvernements. Mais cela n'est pas tout à fait juste. Montréal n'a-

t-il pas sa Place des Arts, sa Terre des Hommes, ses Jeux olympiques? Pourquoi Drapeau préfère-t-il mettre l'accent là-dessus plutôt que sur les centres de loisirs, les groupes amateurs?

Une analyse du cas de Terre des Hommes permet de répondre à cette question. On s'aperçoit, en effet, que construire

des centres de loisirs dont l'accès serait gratuit, munis de personnel et d'équipements (gymnase, piscine...), d'ateliers de musique, de théâtre, etc..., ce n'est pas rentable, ni pour les entrepreneurs, ni pour le maire Drapeau qui les représente et défend leurs intérêts. Il n'y a de place à Montréal que pour la sorte de loisirs qui fait

faire de l'argent aux entrepreneurs, aux commerçants, aux hôteliers, aux gros promoteurs du spectacle et du sport professionnel. Il n'y a de place à Montréal que pour le loisir "commercialisé", qui fait faire des profits, comme il n'y a de place que pour le logement, le transport, la santé qui font faire des profits.



## Une perte irréparable

### Espaces verts: acres/1,000 habitants

2.0 acres par 1,000 habitants
2.2 acres par 1,000 habitants
3.1 acres par 1,000 habitants
3.7 acres par 1,000 habitants
4.5 acres par 1,000 habitants
4.7 acres par 1,000 habitants
5.1 acres par 1,000 habitants
6.3 acres par 1,000 habitants
9.9 acres par 1,000 habitants
10.1 acres par 1,000 habitants

### Villes

Montréal
Londres et Rome
Toronto
Détroit
Paris
Philadelphie et New-York
Cleveland et San Francisco
Baltimore et St-Louis
Washington
Cincinnati

## Quelques solutions

Dans le domaine des loisirs comme dans les autres domaines, il ne faut compter que sur nous-mêmes pour exprimer nos besoins et mettre de l'avant nos solutions.

### A court terme

• Une politique de conservation et d'entretien des parcs existants; l'augmentation du nombre des moniteurs et des équipements.

• Un accroissement du budget de la ville alloué aux loisirs.

• Une politique de construction et d'aménagement de centres de loisirs et de culture dans tous les quartiers.

• La FIN des politiques de prestige et la rentabilisation de Terre des Hommes en fonction de loisirs communautaires.

• Intensifier l'utilisation des écoles, pendant les périodes libres, à des fins d'activités.

### A moyen terme

• Une politique d'accès aux loisirs.

### Les Jeux olympiques de 1976

Vu l'importance de ce sujet, un dossier complet est en voie de préparation et sera présenté sous peu.

# lecteurs

## Les aides familiales

Monsieur Jean Cournoyer  
Ministère du Travail  
Hôtel du Gouvernement  
Québec

Monsieur,

Depuis janvier 1972, nous, les aides familiales (1) payons de l'assurance-chômage, l'assurance-maladie, l'impôt, la régie des rentes, mais nous ne sommes pas protégées par la loi du salaire minimum. Nous aimerions savoir pourquoi?

La loi du salaire minimum est en vigueur au Québec depuis 1941. Serons-nous toujours une exception à cette loi, sachant que bientôt les employés de ferme seront protégés comme tout autre travailleur?

Espérant recevoir une réponse à nos questions dans le plus bref délai.

Bien à vous,  
Comité des aides familiales,  
J.O.C. - Rimouski.  
par: Christiane Bélanger

(1) Domestiques de maison, terme utilisé dans la Loi du salaire minimum. Les domestiques de maison sont très nombreuses au Québec.

## L'accord se meurt

Monsieur le Premier ministre,  
L'Accord se meurt à cause de l'incompétence, de l'inconséquence et de l'immobilisme de votre ministère de l'immigration!

On peut toujours formuler des critiques à l'égard de cette association créée par des hommes et qui porte l'empreinte de toutes leurs faiblesses et de toutes leurs imperfections. Pourtant l'on ne saurait nier ou ignorer l'oeuvre admirable qu'elle a accomplie au cours des vingt-cinq dernières années comme "seul organisme d'intégration des immigrants à la communauté francophone québécoise."

A l'Accord, l'immigrant a des contacts directs avec le peuple québécois et il reçoit bien plus que des cours d'initiation à la vie québécoise: il prend conscience des réalités de son pays d'adoption. Dans une ambiance amicale et détendue, il peut poser des questions et obtenir des réponses. Ces rencontres essentielles à l'immigrant signifient des rendez-vous avec des visages familiers, un palliatif à sa solitude et ce, sans crainte de rogner son maigre budget outre mesure. Ici, on est bien en deçà du minimum vital, quelquefois!

Aucun autre organisme gouvernemental à l'heure actuelle ne saurait remplacer l'action de l'Accord auprès de l'immigrant déplacé de son milieu pour diverses raisons. Elle a fourni l'accueil chaleureux nécessaire à tout être coupé de ses attaches naturelles, parfois gauchement, mais toujours avec une grande chaleur humaine et à frais minimes pour l'immigrant car le plus lourd

fardeau financier reposait sur les membres québécois qui ont payé entièrement les frais de fonctionnement pendant les dix-sept premières années de son existence.

Tout ce que votre ministère de l'immigration a su offrir à l'Accord en retour des services rendus à la société québécoise, c'est un projet de recherche très banal, soit le tournage de films sur les ghettos montréalais. L'Accord se refuse à considérer l'immigrant comme un spécimen d'exhibition! L'immigrant est un être humain à part entière et en a toute la dignité... A quoi rime cette absurdité? Heureusement pour certains que le ridicule ne tue pas... En sommes-nous encore aux errements passés? Le temps presse car la réalité va bientôt nous dépasser et elle pourrait bien avoir un goût amer pour tous ceux qui n'ont pas cru ce que le peuple lucide ne cesse de répéter: la population montréalaise s'anglicise jour après jour à un rythme accéléré grâce à l'apport de l'immigration. Votre gouvernement fera-t-il encore longtemps le jeu de l'autruche? Vous ne pouvez ignorer les statistiques car elles parlent un langage très éloquent que vous êtes tout à fait en mesure de comprendre, Monsieur le Premier Ministre.

Pourquoi l'Accord doit-il inmanquablement se buter contre des murs d'incompréhension à votre ministère de l'immigration? Sous le couvert d'une certaine sympathie, que je qualifierais plutôt d'hypocrisie, ces inqualifiables personnes ont promis devant témoins, ou par écrit, l'aide nécessaire à l'Accord et ont même incité son administration à aller de l'avant... si bien que cette dernière se retrouve maintenant en position intolérable vis-à-vis ses créanciers, ayant contracté de bonne foi les dettes normales de fonctionnement. Pour avoir trop cru et trop espéré, elle attend toujours son dû.

Je vous prie donc, Monsieur le Premier Ministre, d'étudier à nouveau le dossier de l'Accord et, à la lumière de témoignages ou d'enquêtes, de bien vouloir reviser ou faire reviser le plus tôt possible la dévotion défavorable du ministère de l'immigration pour ce qui est de la subvention à octroyer à l'Accord.

On reconnaît un arbre à ses fruits. On reconnaît votre gouvernement non seulement aux gestes qu'il aura posés mais encore à ceux qu'il n'aura pas voulu poser...

Recevez, Monsieur le Premier ministre, les salutations d'une Québécoise,

Lucile Rioux  
Montréal, Qué.

## Pénurie d'infirmières?

A qui veut-on le faire croire? L'hôpital Notre-Dame ferme des départements complets à cause du manque de personnel infirmier, du moins, c'est ce qu'a affirmé le directeur

médical, "les C.E.G.E.P. n'en produisent pas assez". Vérifiez aussi la section des annonces classées des grands journaux de Montréal, l'hôpital Charles-Lemoyne réclame des infirmières et combien d'autres institutions en font autant.

A voir et entendre tout ceci on arriverait presque à le croire..., mais vous, les infirmières qui avez été obligées de quitter le travail depuis plus de cinq ans et qui désirez reprendre l'exercice de votre profession pour une raison qui peut être aussi urgente qu'imprévue, vous devez vous recycler... Facile... Vous n'avez qu'à téléphoner au Centre de main d'oeuvre du Canada. Vous serez étonnées de la rapidité avec laquelle le fonctionnaire vous fera rendre sur place, avec tous vos diplômes, pour vous faire remplir une fiche, puis vous accordera une entrevue.

Cependant, essayez d'être bien assises quand il vous informera que vous ne devez pas trop vous faire d'illusions sur la date du début de votre recyclage, cela peut prendre un an ou même deux avant d'être appelées devant le comité de sélection qui décidera de votre sort. Il y a beaucoup de demandes, mais le secteur Rive-Sud n'en accepte que deux ou trois par session... "Pour ne pas saturer le marché".

Sur la formule qu'on nous fait remplir, il n'y a pas un endroit où on peut expliquer les raisons qui font qu'on doit retourner au travail; la maladie, le chômage ou le décès du conjoint, la séparation, l'urgence des besoins, etc., rien n'y fait parce que personne ne le sait tant que vous n'êtes pas devant le comité de sélection, soit dans un an ou deux.

En attendant, vous pouvez toujours recevoir l'assurance-chômage (si votre mari y a droit) ou voter avec votre famille sous les bons soins de l'assistance sociale.

Voilà un système efficace, bien organisé et qui répond parfaitement aux besoins des membres de la société.

Yolande-B. Mondor, I.L.,  
Brossard

## Québec-Pressé mon oeil!

"Le Québec a besoin de Québec-Pressé", dites-vous? Moi, je vous réponds: "Mon oeil!"

Lorsque j'ai été sollicitée au début de l'année, j'étais franchement heureuse de m'abonner à votre hebdomadaire. Mais, depuis quelques semaines, j'en ai soupé de vos articles superficiels qui se donnent un air intellectuel par un maniement habile d'un langage pseudo-révolutionnaire puisé dans un lexique datant du XIX<sup>e</sup> siècle. Depuis quelques années,

les jeunes Québécois se croient à la fine pointe de la révolution parce qu'ils peuvent jongler avec des mots qu'ils ne comprennent pas mais dont la résonance nouvelle leur donne une allure de charlatans vainqueurs.

L'eau qui a fait déborder le verre? Votre article intitulé: "Soljenitsne et Borduas". Soljenitsne, un réactionnaire de droite? J'ai mon voyage! Si c'est être de droite que de vouloir dénoncer à tout prix la purulence du stalinisme, alors je me dis que les gens de Québec-Pressé manquent d'un sens fondamental de la culture. Soljenitsne aurait approuvé le capitalisme américain? Ma foi, vous ne savez pas lire, car moi, au contraire, j'ai lu que le maître a dénoncé la société américaine actuelle qu'il trouve aussi vermoulue que la société russe d'avant 1917. Vous n'avez rien compris à Soljenitsne qui, tout comme Arthur London, est un bon communiste et qui croit que l'U.R.S.S. d'après Khrouchtchev a fait deux pas en arrière. Pour éclairer vos lanternes plutôt obscures, je joins à mon envoi une photocopie extraite du "Canard enchaîné" de 1970 (le "Canard" ne passe pas pour être un organe de la droite française). Et puis relisez donc un peu Trotsky; c'est à lui que me fait penser Soljenitsne et non à Midzenty. Soljenitsne est de la race des Allende et des Dubcek mais cela, Québec-Pressé est incapable de le comprendre.

Depuis que les Québécois font la distinction entre la droite et la gauche en politique, ils ne voient plus que cela et ne fondent leur jugement sur ce schéma simpliste. A partir d'une idéologie aussi primaire, on couronne comme oeuvre grandiose des navets comme "Quelques arpents de neige" ou "Réjeanne Padovani" à cause d'allusions politicienneuses naïves qui laissent intactes le fond du problème, alors qu'on bon scénario sur l'affaire Borduas, par exemple, et la magnifique aventure de l'équipe du Refus global aurait eu beaucoup plus d'impact. Quand on admet n'importe quoi pourvu que cela s'insère dans une certaine ligne de pensée, alors je me dis que l'on est pas loin de s'écrier: "Il duce ha sempre raggion" ou encore: "Le parti ne peut pas se tromper".

Vous qui avez gémi au nom des musiciens "québécois" lors de la crise de l'O.S.M., vous n'avez pas honte de consacrer des colonnes entières aux Expos, équipe farcie de Yankees et exemple frappant du colonialisme américain chez nous, alors que jamais aucun de vos articles ne parle des activités de la musique contemporaine québécoise. Raoul Jobin est mort? Je n'ai lu aucune ligne dans vos pages traitant de la carrière de cet admirable Québécois. Ca m'écoeure!

Vous avez mon \$15., gardez-le. Mais, je vous avertis que l'an prochain, je retire mon abonnement. Je préfère encore mieux m'alimenter au "Canard enchaîné". C'est malheureusement français, mais c'est bien fait et par des gens cultivés, fins et intelligents. Québec-Pressé me fait penser aux "cadets" de Milioukov qui, dans le fond, cherchaient les choux gras dans la nouvelle phase de l'histoire de l'U.R.S.S.

Mireille Barrière

## Les enseignants, la CEQ et la CSN

(...) Je suis en désaccord avec le texte de la Fédération des enseignants (CSN) qui propose la disparition de la CEQ.

L'unité du mouvement syndical ne se fera pas dans un bureau ni sur un beau papier blanc. L'unité syndicale, si elle doit se concrétiser, se fera sur la ligne de piquetage, par des appuis moraux et financiers lors des conflits dont les objectifs seront accessibles au monde ordinaire. Et ce, si on a pris le temps d'expliquer lentement et patiemment chaque étape de la lutte et la place de chacun dans une bataille où le travailleur devra se retrouver lui-même, et non voir se projeter une image qu'on lui a fabriquée de lui-même.

L'unité syndicale se fera sur un objectif qu'on pourra atteindre et qu'on atteindra, mais qui reste à déterminer ensemble.

Il ne faut pas alors, pour masquer le manque de militantisme syndical, nous compliquer l'existence avec des structures si compliquées que les décisions vont se prendre même contre l'avis exprimé des membres. Il ne faut pas utiliser les dédales des niveaux d'autorité, des délégations de pouvoir et des comités permanents pour noyer, à sa première expression, l'intuition ordinaire du syndiqué.

(...) Je n'ai pas la prétention de terminer le débat, ne serait-ce que par l'obstination de certains à croire que leurs idées sont plus vraies que la réalité quotidienne, bête et brutale.

L'auteur de ce texte est un enseignant ordinaire au cégep de Sherbrooke. Il est trésorier d'un syndicat CEQ et auparavant, il a été membre du conseil fédéral de la CSN. Il travaille aussi beaucoup en dehors du milieu syndical et il invite les intellectuels de la FNEQ à le suivre sur ce terrain, durant une semaine. Cela pourrait les aider à se refaire une idée plus juste de la société québécoise de 1974. Evidemment, ce texte est mis à la disposition exclusive du journal des travailleurs: QUEBEC-PRESSE.

Jean-Bernard Gagné,  
Sherbrooke

## Connaissez-vous?

Le Carrefour des syndicalistes du Québec, 5733, boul. Monk, Ville-Emard.

J'aimerais attirer l'attention des lecteurs à l'égard d'un groupe de syndicalistes qui ont mis sur pied un mouvement pour ceux qui se veulent des partisans de l'action syndicale.

Cela pour certain peut vous sembler nouveau, mais pour plusieurs gars du Sud-Ouest, ce nom nous force à s'interroger sur la provenance de leurs fonds pour fonctionner à une si vaste échelle.

Etant moi-même syndiqué et considérant que Québec-Pressé est le seul journal officiel du monde ouvrier et sachant que Québec-Pressé peut positivement informer ses lecteurs, nous nous permettons de s'adresser à vous.

Plusieurs d'entre nous se sont aperçus que la documen-

tation sur toutes les centrales ouvrières circule à l'intérieur comme à l'extérieur des usines à un rythme qui nous force à s'interroger... D'où peut provenir toute cette documentation et dans quel but...

Personnellement, j'ai eu l'occasion de participer comme plusieurs des miens à des cours d'information sur des sujets aussi variés que les accidents de travail, sur l'assurance chômage, débat sur les fonds de pensions avec des gens de d'autres usines affiliés à différentes Centrales ouvrières.

Ayant pu m'apercevoir que quotidiennement les gars ont les moyens de se permettre de donner un paquet de services comme remplir les formulaires pour les personnes âgées, pour l'assurance chômage, information sur la loi des accidents de travail, préparer une plainte pour le salaire minimum.

Je suis convaincu que les activités du Carrefour des syndicalistes du Québec sont réellement un avantage au service des syndiqués et des non-syndiqués du milieu.

En plus des assemblées d'informations, soit pour rencontrer différents chefs syndicaux ou encore des réunions pour s'interroger sur le rôle du mouvement syndical organisé par rapport au monde ouvrier non organisé.

Ca veut-tu dire que notre milieu connaîtra bientôt un rôle de militantisme au service du public...?

Espérons voir dans un de vos prochains numéros la réponse à toutes ces questions.

Louis Martineau  
Syndiqué des Métallos-F.T.Q.  
Local 2423

## L'augmentation: un coup de pouce pour m'abonner

Ca fait longtemps (plus de 2 ans) que je pensais à m'abonner à Québec-Pressé mais... je continuais tout le temps de l'acheter au kiosque à journaux du coin. Ceci avait, tout de même, l'avantage de le lire le dimanche matin...

Mais à 35 cents par semaine... ça m'a donné un grand coup... de pouce... ça fait que je m'abonne.

Je trouve l'équipe de Q-P ben correcte, mais je trouve qu'y manque d'information sur les Cantons de l'Est... C'est pas les écoeuranteries qui manquent, ni les bonnes affaires. Ca se pourrait-tu qu'un jour que Québec-Pressé dénonce la compagnie Holliday Magic qui a fait le moton dans le coin ou que Québec-Pressé garde la lutte du pouvoir à l'hôtel de ville de Sherbrooke (électiciens en novembre 1974), ou que Québec-Pressé observe l'achat de la shop de hockey de Sherbrooke Wood Products (fermée depuis décembre '72) par les travailleurs de cette usine (un peu plus aux travailleurs qu'à la Tembec de Témiscamung...)?

Il se passe aussi beaucoup d'autres affaires ben correctes et encore plus d'affaires pas trop correctes dans l'Estrie... Continuons...

Robert Plante,  
Sherbrooke

# lecteurs

## Bravo! M. Caouette

Bravo monsieur Caouette! Nous en avons presque la larme à l'oeil de vous voir encore une fois vous porter héroïquement, en avant-garde, à la défense de nos chères libertés démocratiques.

Sous l'habile prétexte d'être démocratiquement mandatés par le peuple, quelques révolutionnaires sans scrupules tentaient depuis trop longtemps de mettre à feu et à sac le Chili, un pays chrétien en voie de plein développement économique.

Les pauvres patrons chiliens (heureusement bien soutenus de l'extérieur) se sont vus obligés d'aller jusqu'à déclencher des grèves (moyen qui leur répugne pourtant en temps ordinaire) et provoquer un marasme économique incroyable pour empêcher une masse ouvrière trompée d'accaparer de "leurs" biens et profits, en obligeant les forces armées aveugles à reprendre conscience de leurs responsabilités...

Deo gratias! L'ordre est revenu au Chili; casqué, botté, armé. Pourtant et malheureusement, la junte militaire n'a pu encore exterminer tous les fauteurs de trouble.

Certains d'entre eux, ont pu, grâce au manque de lucidité des ambassadeurs au Chili, dont le nôtre, échapper à la justice de Dieu et des hommes et des capitalistes...

Soi dit en passant, il serait bien vu que M. Ross (ambassadeur canadien à Santiago) ait à expliquer sa conduite et soit réprimandé par les autorités. Car l'accueillir à bras ouverts comme il l'a fait des fuyitifs trop lâches pour répondre de leurs actes n'est pas digne de sa fonction. D'autant plus que ce geste contredit les efforts déployés par nos compatriotes et nos amis américains pour venir en aide aux patrons chiliens en leur fournissant l'aide nécessaire pour préparer le retour de la démocratie au Chili (un peu plus et l'ITT dépensait ses millions pour rien...).

Et maintenant ces mêmes lâches voudraient venir librement habiter notre pays et "y prêcher la révolution", y "mettre le feu à la maison" (M. Réal Caouette, jeudi 7 février 1974).

Notre avis se veut en même temps une suggestion adressée au gouvernement canadien. Leur ouvrir nos portes peut contribuer à l'achèvement de la restauration des libertés chiliennes en débarrassant ce pays de toutes ses entraves.

Mais il, ne faut pas le faire de n'importe quelle façon. Notre pays dispose de grands espaces inutilisés (par exemple, le nord du Québec). On pourrait facilement y parquer les Chiliens accueillis au Canada dans des réserves, comme jadis on a si bien su le faire avec les sauvages. A moins qu'un projet de grande envergure pour la sauvegarde écologique du territoire (comme celui de la Baie James) ne nous force de les déplacer, ils pourraient y demeurer

cloîtrés jusqu'à extinction. Sinon il suffira de les éliminer plus radicalement, ce qui pourrait en même temps servir d'exemple et refroidir les quelques esprits échauffés qui seraient tentés d'insuffler le doute et l'agitation dans les esprits de nos concitoyens.

Quant à M. Nadeau, il ne faut pas lui en vouloir de s'être laissé prendre au piège de la propagande et d'être tombé dans la partialité objective dont il fit preuve lors de l'émission Le 60 du 5 février dernier.

Bravo M. Caouette...bravo et encore bravo!

Il est rassurant de constater qu'existent encore au sein de notre gouvernement des hommes de votre trempe qui ne craignent pas le ridicule pour faire valoir l'essence et les vérités du peuple canadien. **EL PUEBLO UNIDO JAMAS SERA VENCIDO**  
André Lavallée  
Murielle Bélisle  
Diane Groleau  
Yvan L'Espérance  
Claude Poirier  
Bernard Guénette  
Carole Groleau

## Le jeune théâtre doit vivre!

L'Equi théâtre reconnaît fièrement le rôle immense joué par l'A.Q.J.T. (autrefois l'ACTA) sur notre sol québécois. Ses activités passées (L'Association Québécoise du Jeune Théâtre) ont permis de soutenir le théâtre amateur dans toutes les régions du Québec. L'Association qui ne peut fonctionner que très modestement quand même sans une aide substantielle du M.A.C. (ministère des Affaires Culturelles), a su au cours des seize (16) dernières années encourager, favoriser, présenter des pièces d'auteurs inconnus de chez-nous aussi bien que des créations montées à partir d'un ou plusieurs canevas.

M. le Ministre, L'A.Q.J.T. face à l'immuabilité que votre personne tente facilement d'afficher (politiquement et techniquement parlant, de concéder plus de temps à ses activités.

Pas de subvention. Pas d'A.Q.J.T. Pas de Festival-Carrefour aux mois de mai et juin.

Notre ministère des Affaires culturelles (qui j'espère n'est pas une succursale du ministère des Affaires étrangères à Ottawa) doit encourager et cela sans délai excessif les jeunes troupes regroupées sous l'A.Q.J.T. qui sont des sources presque inépuisables de textes vivants, de comédiens endiablés, polyvalents et d'avenir, de metteurs en scène inventifs, de méthodes de travail inusités et profitables.

L'avenir du théâtre québécois est entre nos mains. Il dépend de la collaboration entière et à long terme des deux groupes (soit vous M. le Ministre et votre bureaucratie & l'A.Q.J.T. et ses créateurs. Nous sommes prêts à collaborer encore et pour longtemps. Et vous.

**Georges Boivin,**  
membre de  
l'Equi-théâtre

# EMPLOIS

Pour tout offre d'emploi  
Communiquez avec  
Michel Servant  
381-1385

## OFFRES D'EMPLOI

### LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire (D.G.E.E.S.)

recrute, par l'intermédiaire des commissions scolaires, des

### AGENTS DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE

pour les niveaux ÉLÉMENTAIRE ET SECONDAIRE, dans les secteurs

des programmes: toutes les disciplines au programme scolaire; de la vie étudiante: consultation personnelle et animation socio-culturelle et sportive;

de l'organisation de l'enseignement;  
de la mesure et de l'évaluation;  
de l'enfance inadaptée.

### RÔLE:

conseillers auprès des commissions scolaires pour favoriser le développement et l'animation de l'enseignement.

### CONDITIONS DE TRAVAIL:

EMPLOI à temps complet ou à temps partiel.

MANDAT d'une année, renouvelable.

TRAITEMENT de la commission scolaire plus \$1,000 et remboursement des frais de déplacement et de séjour.

Les candidats demeurent à l'emploi des commissions scolaires avec le statut d'employés en congé avec solde.

Ils seront appelés à voyager à l'intérieur d'une ou de plusieurs régions administratives, à participer à des réunions à Québec.

### CONDITIONS D'INSCRIPTION:

Appartenir au personnel d'une commission scolaire et posséder les QUALIFICATIONS suivantes:

diplôme universitaire ou l'équivalent et brevet d'enseignement; compétence reconnue dans la discipline ou le domaine correspondant au poste sollicité; participation à des travaux ayant comme objectif le développement pédagogique, la vie étudiante ou l'organisation de l'enseignement; expérience dans la coordination ou l'animation; facilité pour le travail en équipe; facilité sur le plan des relations humaines; et autres qualifications suivant la spécialité.

Les candidats peuvent obtenir des renseignements supplémentaires à leur commission scolaire ou au Bureau régional du ministère de l'Éducation.

Les candidatures doivent être adressées à la D.G.E.E.S. au plus tard le 22 mars 1974

Références: Circulaire No 22-02-18; BOME No 15



GOUVERNEMENT DU QUÉBEC  
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

## POUR MONTRÉAL

## DEVENEZ CRIEUR

pour

## QUÉBEC-PRESSE

En 2 ou 3 heures un gars

débrouillard se fait une

commission substantielle.

ET POURQUOI PAS

UNE FILLE?

Crieurs aussi demandés tôt le dimanche pour les coins de rue achalandés ou aux portées des églises partout à Montréal.

Tél.: Micheline Venne, 381-9936

## INVITATION À L'INDÉPENDANCE

Réfléchissez et devenez riches

Vous avez besoin d'argent. Un temps partiel vous aiderait à arrondir votre budget? Programme de revenu assuré. Potentiel illimité. Choisissez vos heures de travail sans laisser votre emploi. 6 à 8 heures par semaine le soir suffit. Soyez votre propre patron. Pour tous les couples intéressés appelez Diane et Jean-Marc à 523-6043 entre 5h. et 7h.

## C.L.S.C. DU SECTEUR DE FORESTVILLE (CENTRE LOCAL DE SERVICES COMMUNAUTAIRES)

recherche

## DEUX (2) MÉDECINS

### L'établissement

Le Centre Local de Services Communautaires du secteur de Forestville constitué en mars 1973 et début d'opérations en août 1973.

### Les particularités du milieu

Population de 9,500 habitants répartis en six (6) localités sur la rive-nord du St-Laurent. (Région No 09: Côte-Nord). Aspect géographique et attraits touristiques intéressants. Belles possibilités d'innover sur différents plans.

### Les besoins du milieu

Aussi variés que nombreux, les besoins déjà identifiés laissent place à toute une gamme de services possibles moyennant une équipe suffisante de médecins intéressés à participer au développement d'un centre de distribution de soins préventifs et curatifs.

### Le programme des soins de santé

Axé sur les objectifs généraux d'accessibilité, de continuité et de qualité des soins, le programme à réaliser vise:

- la satisfaction des besoins courants;
- le développement de services à caractère préventif;
- un travail d'équipe et la complémentarité des services avec les autres établissements et professionnels.

### Le caractère du défi

A la mesure des besoins du milieu et proportionnée aux possibilités d'innovations et d'initiatives, l'expérience apparaît susceptible de plaire à une ou à des équipes de médecins où le caractère des interventions peut varier selon les objets identifiés.

### Particularités des candidatures

- être médecin reconnu par le Collège des Médecins et Chirurgiens de la province de Québec;
- capacités et intérêt au travail d'équipe;
- les candidats sont encouragés à venir visiter le milieu; la Côte-Nord est accueillante!
- pour informations supplémentaires et pour ceux que le défi intéresse, notre numéro de téléphone est: 587-2130, notre adresse:

C.L.S.C. du secteur de Forestville,  
Casier postal 790,  
Forestville, Cté Saguenay, P.Q.  
GOT 1E0.

Par: Normand Blais, directeur général.

## GÉRANT

Pour un projet coopératif d'habitation de 96 logements dans Pointe-Saint-Charles.

- A temps partiel
- Bilingue
- Répondant à l'Association des Résidents
- Capacité de coopération avec l'Association des Résidents pour la gestion et l'organisation de l'entretien et des réparations
- Bonne connaissance de l'entretien
- Capacité d'apprendre un peu de tenue de livres
- Expérience dans l'organisation communautaire préférable.

Poser sa candidature par écrit  
avec références à l'appui à:

Loge-Peuple de Pointe-Saint-Charles Ltée

Case Postale 6  
Station D  
Montréal

LOGEMENT  
10590  
A LOUER

S'ADRESSER A  
FLAT  
TO LET

APPLY TO

# LE NOUVEAU BAIL TYPE Faible protection pour le locataire

par Jean-Pierre  
Drapeau

(collaboration spéciale)

Selon un communiqué de presse du ministère de la Justice, la nouvelle législation sur le logement "comporte une formule inspirée d'une philosophie de protection du consommateur et vise à protéger le locataire contre les abus et les excès qui pourraient être commis à son égard". Le ministre Choquette, surtout depuis l'apparition du bail type, insiste souvent sur l'aspect "avant-gardiste" d'une telle législation qu'il qualifie de "très moderne en matière de louage et dépassant toute autre législation en Amérique du Nord".

Mais, derrière le chant du merle, qu'en est-il vraiment? Au-delà des belles paroles du ministère, quelle est vraiment la situation? Dans quelle mesure les locataires seront-ils davantage protégés par le bail type proposé par le gouvernement Bourassa?

Le ministère de la Justice a publié le 9 janvier 1974 un communiqué de presse afin de souligner les nouveautés "avant-gardistes" dans sa législation des loyers. Analysons certains points majeurs de ce document afin de voir concrètement dans quelle mesure ces nouveautés constituent des améliorations.

## 1- Le bail type

"Dans le cadre de sa philosophie de protection du consommateur, le gouvernement a décidé de ne pas laisser la liberté aux parties contractantes de fabriquer leur propre bail. Leur laisser la liberté, c'était introduire le droit pour la partie la plus forte, c'est-à-dire pour les propriétaires, d'imposer les conditions qu'elle désire aux locataires qui sont véritablement le plus souvent démunis de force de négociation.

Pour prévenir les abus auxquels donnaient lieu les contrats d'adhésion,

le gouvernement a décidé d'imposer un certain nombre de clauses obligatoires aux propriétaires et aux locataires. A noter que les parties peuvent quand même ajouter les dispositions qu'elles veulent à ce minimum de clauses obligatoires, pourvu que ces additions n'entrent pas en conflit avec les dispositions d'ordre public."

Précisons tout d'abord que la formule de bail comprend trois sections. Seule la seconde section est obligatoire: elle comprend les clauses dont il vient d'être question. Pour la première (description des lieux, durée du bail et montant du loyer) et la troisième section (clauses additionnelles), le gouvernement n'exige aucune formulation précise.

Or, c'est surtout à ces deux niveaux que se posent habituellement les problèmes, et le gouvernement n'a rien prévu sous prétexte de respecter la liberté des deux parties contractuelles. Pourquoi n'avoir pas laissé dans le bill 2 le contrôle prévu par le bill 59 sur toute hausse de loyer supérieure à 5%? Ceci aurait permis une certaine protection aux locataires, tout en permettant au gouvernement d'avoir indirectement son mot à dire à ce niveau.

Quant aux clauses additionnelles (concernant le chauffage, l'enlèvement de la neige, les services de conciergerie, etc.), elles sont laissées au bon vouloir du propriétaire. La seule liberté du locataire est d'accepter ces conditions ou de se trouver un logement ailleurs... Quel beau pouvoir de négociation! Quand on sait que c'est principalement au sujet des clauses additionnelles que se retrouvent les sources de conflit et parfois même les illégalités, l'on se pose des questions sur la "protection" supplémen-

taire que la loi est censée fournir aux locataires.

## 2- Le rejet de la discrimination

"Un propriétaire ne peut refuser de louer un appartement à un locataire en raison de la race, de la croyance, du sexe, de la couleur, de

liez pas une chose. Ces articles-là contre la discrimination, il ne faut pas tellement avoir peur de ça, monsieur. Parce que, avant qu'on réussisse à prouver qu'un propriétaire a pratiqué la discrimination, cela prend une preuve assez lourde. Il y a toutes sortes d'échappatoires pos-

propriétaire, le locataire peut entreprendre une réparation si le propriétaire n'agit pas en temps utile. Le propriétaire doit, par la suite, rembourser au locataire les dépenses raisonnables ainsi encourues."

Seule la jurisprudence pourra dire ce que cet article changera en pratique. Mais, au départ, il subsistera toujours un problème dû à l'imprécision de la loi: que veulent dire les expressions "urgence", "dépenses raisonnables" et "en temps utile"? à quel laps de temps se référer? Le jeu du propriétaire sera toujours de contester l'urgence de telle ou telle réparation, le délai nécessaire pour l'exécuter ou même la façon dont il a été informé. A long terme, seule une jurisprudence favorable aux locataires pourra donc amener une amélioration. Et encore, nombreux seront les locataires à faible revenu qui n'auront même pas l'argent nécessaire pour faire effectuer eux-mêmes les réparations d'urgence.

## 4- Les chèques postdatés et les dépôts sont prohibés

"A partir de maintenant, un propriétaire ne peut exiger de chèque ou autre effet postdaté pour le paiement du loyer, à l'exception du dernier terme avant l'expiration du bail."

"En plus du paiement du loyer, beaucoup de propriétaires exigeaient des dépôts, en argent ou autrement, en garantie à la signature du bail et s'engageaient à le rendre à l'expiration du bail. A cause des abus auxquels a donné lieu cette pratique, l'exigence de dépôts est maintenant interdite."

Imaginons qu'un locataire trouve enfin un logement à son goût, et que

le propriétaire exige des chèques postdatés ou un certain dépôt. Le locataire conscient de ses droits lui dira: "D'après la loi, vous ne pouvez exiger de telles choses". Le propriétaire répondra: "Si cela ne fait pas ton affaire, va louer ailleurs". Il y aurait d'une part la possibilité de poursuivre ce dernier, mais comment prouver que c'est pour cette raison qu'il n'a pas voulu vous louer? D'autre part, si vous avez trouvé enfin ce qui vous convient, allez-vous abandonner ce logement seulement parce que le propriétaire exige des chèques postdatés?

## 5- La sous-location d'un logement

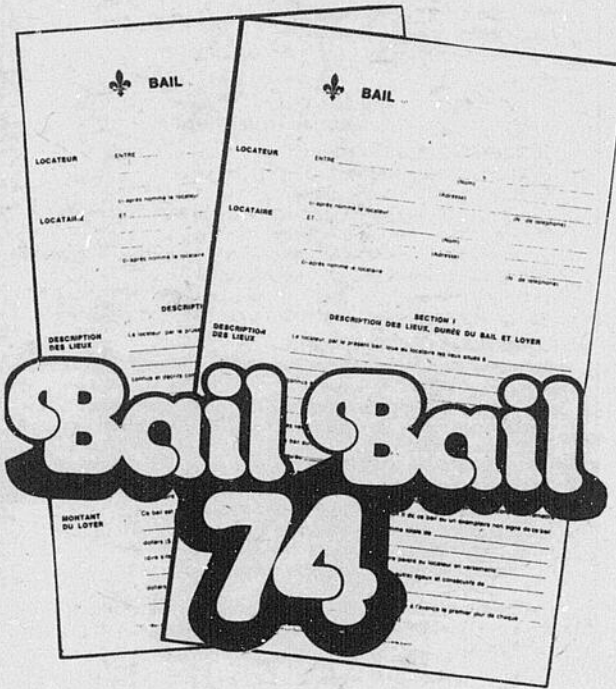
"Un locataire ne peut sous-louer son logement sans le consentement du propriétaire, mais en cas de refus, celui-ci devra établir qu'il a un motif raisonnable de ne pas autoriser la sous-location."

Comment définir ce que sera un "motif raisonnable"? Encore là, l'avenir nous dira envers quelle partie les tribunaux se montreront favorables.

## Devons-nous crier victoire?

Certes, le bail type 74 présente certaines améliorations: interdiction d'augmenter le loyer en cours de bail, suppression de la date du 1er mai, obligation de remettre une copie du bail type 15 jours après la signature du bail, suppression de la présomption de responsabilité d'incendie pesant contre le locataire, etc.

Mais il ne faudrait pas crier trop vite victoire. Seuls le temps et la jurisprudence diront si la nouvelle législation était plus qu'une mesure modeste visant à éliminer le surplus d'injustices criantes, qui se retrouvaient à profusion dans le domaine du logement.



la nationalité, de l'origine ethnique, du lieu de naissance, ou de la langue. De plus, compte tenu de l'espace du logement, un propriétaire ne peut refuser de louer et ne peut évincer un locataire pour la seule raison que celui-ci a un ou plusieurs enfants."

A première vue, l'on peut conclure que, sur ce sujet, le sort des locataires s'améliore peu à peu avec la nouvelle loi des loyers. Mais, pour bien montrer la portée réelle de cet article de la nouvelle loi, nous allons qu'à reproduire ce que le ministre Choquette a dit en pleine commission parlementaire sur le bill 59, pour rassurer un membre de l'Association des propriétaires, inquiet surtout de l'amende de \$500 qui se rattache à cet article: "Attention, n'ou-

sibles à l'égard de causes comme ça. Il ne faudrait pas craindre." Qui dit mieux?

De plus, en pratique, il sera presque impossible de prouver qu'un propriétaire a refusé un locataire pour une cause de discrimination. Si le propriétaire est le moins durement au courant de la loi, il n'aura qu'à dire qu'il avait déjà promis le logement à quelqu'un d'autre qui s'était présenté auparavant, etc. Sans compter que nombre de locataires préféreront se chercher un logement ailleurs plutôt que de poursuivre un propriétaire.

## 3- Les réparations d'urgence ordonnées par le locataire aux frais du proprio

"En cas d'urgence, après avoir informé le

LOGEMENT

10550

A LOUER

S'ADRESSER A

FLAT  
TO LET

APPLY TO

# DANS LA REGION DE QUEBEC

## Des locataires qui se font "pleumer"

(J.-P. D.) - "L'augmentation du coût d'un loyer est toujours abusive, tant qu'elle n'est pas justifiée." Cette phrase de Wilfrid Métayer, président du Groupement des locataires du Québec métropolitain, résume très bien l'idée que les groupes populaires se font du phénomène de l'augmentation systématique des coûts du loyer dans la région de la Vieille Capitale.

En effet, cette année, il semble bien que les hausses abusives ne touchent pas seulement un petit nombre de locataires, mais plutôt des milliers d'entre eux. Car la région de Québec fait face à une véritable campagne bien orchestrée visant à faire accepter à la population une augmentation abusive du coût du logement.

Et le gouvernement a ouvert la porte à une telle situation, en modifiant le projet de loi initial qui fixait à 5% le plafond "normal" d'augmentation des prix. Il doit donc en être partiellement tenu responsable.

### Situation grave

A Québec, la situation est particulièrement grave. L'Association des constructeurs d'habitations, regroupant plus de 200 propriétaires de quelque 50,000 logements du Québec métropolitain, a lancé au cours d'une conférence de presse qu'étaient admissibles des hausses de loyer d'environ 8% pour les logements chauffés à l'électricité et de 12 à 15% pour ceux dont le chauffage est alimenté par l'huile ou le mazout. Il n'en fallait pas plus pour que les locataires se sentent relativement chanceux lorsqu'ils n'avaient à subir une augmentation que de 5 ou 6%. D'après les propriétaires, les principaux facteurs d'augmentation de ces coûts sont des frais supérieurs d'exploitation pour les postes suivants:

le pétrole, les taxes, l'entretien et l'exploitation. Ils fondent ces chiffres, largement repris par les mass-media, sur une étude économique qu'ils gardent secrète.

Ceci ne laisse ni plus ni moins que supposer que plus de 50,000 locataires du Québec métropolitain se sont fait augmenter de façon systématique leur loyer de 8 ou de 12 à 15%, selon que leur logement est ou non chauffé.

Le Groupement de locataires du Québec métropolitain devait dénoncer de tels chiffres. En janvier, cette association a été inondée d'appels téléphoniques (jusqu'à 400 par jour) de locataires désirant savoir comment lutter contre les augmentations exagérées.

En moyenne, les hausses exigées étaient de 14.8%! Or, à partir des études que cette association a faites, il a été démontré que, dans la plupart des cas, l'augmentation des taxes foncières, municipales et scolaires était de l'ordre de 1.5 à 2%. L'huile à chauffage représente en moyenne des charges supplémentaires de 3.5 à 5%. Quant aux frais d'administration, ils sont supérieurs dans une mesure de 0.5 à 1.5%. Et ces évaluations ont été faites "at large", englobant le plus de dépenses possible.

### Hausses injustifiées

La moyenne de l'augmentation réelle des coûts se situant entre 4 et 7%, ils ont conclu que 90% des demandes d'augmentation étaient injustifiées. Les propriétaires auraient tout simplement appliqué en série l'augmentation de 15%, sans tenir compte d'un calcul de dépenses réelles. Et cela crée sur le marché un remous incroyable. Car les propriétaires qui ne sont pas membres de cette association se demandent souvent pour-

quoi ils n'appliqueraient pas la même mesure...

Qui croire? devait se demander une partie de la population. Les uns avancent un chiffre variant de 8 à 15%, et les autres de 4 à 7%. Heureusement, M. Bernard Lacroix, directeur du bureau de Québec de la Commission des loyers, déclarait dernièrement que, d'après des études économiques très sérieuses, une augmentation maximum de 8% cette année devrait couvrir toutes les hausses; et cela, même pour un immeuble où on fournit tous les services habituels de conciergerie de luxe.



(Photo Jean-Pierre Drapeau)

**CHAQUE CAS est étudié soigneusement par Mlle Nadeau, du Groupement des locataires du Québec métropolitain.**

Il est donc facile d'imaginer l'effet qu'aurait eu le bill 59, où l'on prévoyait que toute hausse supérieure à 5% devait être justifiée par le propriétaire...

### Des exemples

A Ville-Vanier, pour un logement non chauffé de 3 pièces, le loyer en '73 était de \$82 par mois. Le logement est relativement détérioré, mais il y a promesse de réparation. Il n'y a aucun service de conciergerie. Le propriétaire réclame une augmentation de \$28 par mois, soit 34.1%. Or, l'augmentation des taxes municipales et scolaires, réparties entre tous les locataires du bâtiment, représente \$1 par mois, soit 1.2%. A cela s'ajoute

0.5 à 1.5% en frais d'administration. Comme le propriétaire n'a effectué aucune réparation et ne peut évoquer un coût supérieur pour le chauffage, seule une augmentation de 2 à 3% serait acceptable.

A St-Foy, pour un logement non chauffé dont le loyer était de \$130., le propriétaire demande \$140 en '74, soit une augmentation de 7.7%. Cela semble bas, mais la seule augmentation de frais pour le propriétaire provient des taxes municipales: \$2 par mois, soit 1.5%. Le propriétaire invoque une augmentation du salaire du concierge pour justifier la hausse. Or, après vérification, cette augmentation n'équivaudrait qu'à une dépense mensuelle de \$1.70 par locataire, soit 1.3%. Comparativement à un total permmissible de \$3.70, soit 2.8%, le propriétaire réclame donc plus de deux fois la hausse "normale".

### Les prétextes utilisés

Quant aux prétextes utilisés, ils sont de toutes sortes. Mlle Lise Nadeau, permanente du Groupement des locataires du Québec métropolitain, nous a expliqué toutes les méthodes plus ou moins subtiles qu'emploient les propriétaires pour faire accepter facilement les hausses exigées.

La majorité des propriétaires se servent naturellement du prétexte du chauffage, tentant de profiter monétairement de l'état de psychose créé par la crise de l'énergie. Disant aux locataires que le coût de l'huile à chauffage a grimpé de 50%, les propriétaires leur expliquent qu'ils ne peuvent faire autrement que d'augmenter sensiblement le coût du loyer.

Il y a d'abord celui qui calcule qu'il lui en a coûté \$20 de plus

pour le chauffage en janvier 74. Il augmente alors le loyer de \$20 par mois, omettant de répartir la dépense supplémentaire sur les douze mois de l'année. Or, cela ne lui coûte pas un sou de plus de chauffage l'été...

D'autres n'exigent aucune augmentation de loyer, mais désormais le coût du chauffage devra être défrayé par le locataire...

Mais le comble reste ce bail "privé" où il est indiqué ce qui suit: "S'il y a augmentation du prix de l'huile à chauffage durant la durée du bail, le propriétaire se réserve le droit à tous les \$0.10 d'augmentation du gallon d'huile de charger \$5 par mois de plus pour le loyer par locataire", ce qui est parfaitement illégal.

Sans compter tous ceux qui n'augmentent pas le coût du loyer, mais économisent de l'argent en bloquant la fournaise à 65, diminuant la chaleur des logements de quelques degrés.

### Un cas insolite

Mais il y a d'autres prétextes.

Le plus insolite est celui d'un propriétaire qui informe ses locataires que le loyer passera de \$95 à \$150 par mois. Il s'agit dans ce cas d'une transaction récente: l'immeuble où logent les locataires vient tout juste d'être vendu à un nouveau propriétaire. Ce dernier écrit à ses locataires pour justifier l'augmentation demandée. Il y décrit les frais supplémentaires: hausse des taxes foncières et scolaires, hausse des coûts d'entretien et d'administration, ajustement de 10% au coût de la vie, remboursement du prêt hypothécaire de 10 1/2% sur \$75,000 pendant 25 ans, profit sur capital de 2% du coût d'achat, etc. Il divise le chiffre obtenu d'après le nombre de locataires, et en

arrive à une augmentation mensuelle de \$57. Dans sa magnanimité, il n'en réclame que \$55... Un propriétaire voudrait faire payer le coût de sa maison par ses locataires qu'il n'agirait pas autrement! Les locataires devraient tenter de se faire déclarer collectivement propriétaires, puisqu'ils paient littéralement le coût de la transaction à la place du propriétaire effectif. (Notons qu'après ce calcul de l'augmentation réelle des dépenses, une hausse de \$5 seulement serait admissible.)

Il y a celui qui effectue une réparation et qui, au lieu d'amortir la dépense sur une couple d'années, la répartit sur la première année. Or, une fournaise dure plusieurs années. L'achat de matériel doit donc être réparti sur un certain laps de temps, sinon les locataires paieront à chaque année l'équivalent du coût de cette fournaise.

### La "normalisation"

Enfin, certains propriétaires décident de "normaliser". Afin d'en arriver à un coût unique de loyer, ils augmentent ceux qui, jusque-là, payaient moins cher. D'autres décident que les coûts de leurs loyers devraient être identiques à ceux des immeubles environnants. Ainsi, ils augmenteront les loyers jusqu'au niveau exigé pour un même genre de logement dans les blocs voisins. Il n'y a alors aucune augmentation réelle des coûts d'exploitation, mais plutôt une volonté de normalisation dont les locataires font encore une fois les frais.

Ces quelques cas illustrent bien la situation généralisée qui prévaut actuellement à Québec, et que le Groupement tente de combattre en organisant des ilots de résistance parmi les groupes de locataires touchés par la hausse systématique.

# travail

ITT sur la Côte-Nord

## Les travailleurs forestiers en guerre contre Rayonier

"La compagnie multinationale ITT aurait tout à gagner à ne pas essayer de traiter les travailleurs québécois comme elle a traité ceux du Chili."

Cette déclaration fracassante est de M. Guy Talbot, président du syndicat local des **Travailleurs unis du papier** (FTQ) qui représente les ouvriers en forêt de la nouvelle compagnie **Québec Rayonier**, filiale de ITT, à Port-Cartier sur la Côte-nord. Rayonier construit actuellement sa fabrique de pâtes et papier.

"Les relations de travail sont pourries affirme M. Talbot, et il est faux de prétendre que les travailleurs forestiers font

de gros salaires avec Rayonier. La distribution des secteurs de coupe favorise certains employés au détriment de la majorité. Les contremaîtres décident de tout cela arbitrairement, malgré les demandes répétées du syndicat pour mettre sur pied un système plus équitable

de distribution."

M. Talbot conclut que déjà plusieurs travailleurs ont quitté leur emploi chez Rayonier-ITT, "désappointés et désillusionnés". Et pour les autres, "la marmite bout dangereusement et elle est à la veille de sauter"...

**Les employés municipaux**

## Alma: victoire après 7 semaines de grève

Après sept longues semaines de grève, les employés municipaux de la ville d'Alma, au Lac-Saint-Jean, sont retournés

au travail la semaine dernière avec une nouvelle convention collective à leur goût.

Ces syndiqués de la CSN, cols-bleus et cols-blancs, obtiennent des augmentations moyennes de salaire de 43% (\$1.53 l'heure) pour un contrat de 25 mois, alors que la ville offrait \$1.55 pour trois ans. De plus, la nouvelle convention, acceptée à 95%, prévoit que les négociations sur les salaires seront rouvertes si la hausse du coût de la vie dépasse 9.2% pendant les 12 prochains mois.

Compte tenu de la grimpe rapide des prix, ce contrat de travail a été accueilli comme une victoire par les grévistes.

## Grève des autobus à Laval



RAYMOND COUTURE, directeur de la grève des autobus à Laval (à droite sur cette photo, accompagné du président du syndicat des chauffeurs, M. Philippe Lavoie), a accusé la Commission des transports de Laval (CTL) de laisser pourrir le conflit pour justifier de nouvelles hausses de tarifs aux yeux des usagers du transport en commun. Les 200 chauffeurs et mécaniciens de la CTL, membres de la CSN, sont en grève depuis le 14 février. Ils réclament les mêmes avantages que leurs camarades de Métropolitain Sud et Métropolitain provincial, eux aussi membres de la CSN. Selon M. Couture, il y a des implications politiques dans ce conflit: le fait qu'on tarde à le régler ne serait pas étranger au petit jeu de pouvoir qui oppose les "bleus" de l'administration Tétrault, défaits aux dernières élections par le maire Lucien Paielement.

(photo Michel Elliott)

## Une revue pour les militants chrétiens du monde ouvrier

M. Hubert Coutu, animateur de la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), a dévoilé avec d'autres membres du comité de rédaction la nouvelle orientation de la revue "Prêtres et laïcs", qui prend désormais le nom de "Dossiers vie ouvrière". Cette revue, qui se veut au service des militants chrétiens du monde ouvrier, célèbre ses 25 ans d'existence en décidant d'"écouter et de favoriser la volonté de libération du mouvement ouvrier". Les numéros de janvier ("Ces militants,

qui sont-ils?") et de février ("Le travail des hommes") illustrent fort bien la nouvelle orientation de la revue: être d'abord au service de la classe ouvrière et, par ricochet, de l'Eglise. Le numéro de février contient une excellente interview avec Rodolphe Hamel, un des leaders de la célèbre grève de l'amiante en 1949, qui raconte sa vie d'ouvrier. On peut s'abonner à "Dossiers Vie ouvrière" pour \$5 par année. Renseignements: 1201 rue Visitation, Montréal. Tél.: 524-1188.



M. Hubert Coutu (J.O.C.)

(Photo Michel Elliott)

Un voyage très différent dans le pays le plus beau des Caraïbes

## La Colombie des Conquistadores

Depuis les plages chaudes jusqu'aux montagnes des Andes

Departs accompagnés de Montréal

Séjour de deux semaines

A partir de

**\$469**

Agence de Voyage **Pelican**  
334-6692  
2425 de Salaberry

## MIAMI

1 ou 2 semaines

Départ tous les vendredis

**\$229**

1 semaine

Au Sun City Motel sur la plage de la 174e rue

**\$329**

2 semaines

Incluant transport par avion logement sur base de chambre double transferts

## Acapulco

**\$349.00**

15 jours

**\$289.00**

7 jours

Avion, hôtel et transport

Demandez notre liste d'avions nolisés sur Paris



**Mirabelle Tours Inc.**

277, rue Saint-Pierre, Saint-Constant

Comté Laprairie J0L 1X0

632-5330 365-1847

Le magazine **Le Travail**

## Une femme de mineur parle



Mme Yolande Tanguay, femme de mineur.

Le Travail, "le magazine du monde ordinaire publié par la CSN", vient de faire paraître son deuxième numéro. La revue est tirée à 30,000 exemplaires dont 5,000 sont vendus dans les kiosques au coût de 75 cents. Le numéro de mars contient des articles sur le pétrole, le sort réservé aux enfants dans notre société, la ville de Joliette "en crise" et - surtout - un excellent portrait-inter-

view d'une femme de mineur de Thetford Mines, Mme Yolande Tanguay, une lectrice de QUEBEC-PRESSE qui incarne de façon remarquable ce que vivent beaucoup de femmes de travailleurs. Après une autocritique, les rédacteurs du magazine Le Travail ont décidé de rédiger leurs textes en français, frappés par cette remarque d'un ouvrier: "Le joual on le parle; mais c'est difficile à lire"...

# JEAN-PIERRE FERLAND:



## le succès, ça compte

par Micheline Lachance

Il n'y a pas de bulldozer sur la scène du théâtre Maisonneuve cette année. Comme un amant négligé, Jean-Pierre Ferland repart à la conquête de son public. Après deux ans d'absence, il revient simplement, sans gadgets.

Mais il revient en force pour ne pas dire en gang: une vingtaine de musiciens l'accompagnent. Ferland veut qu'on se souvienne de "Jaune"; il a renoué avec les musiciens qui en ont fait un succès. Il ramène également ceux qui ont travaillé avec lui à ses deux derniers microsillons, "Soleil" et "Les Vierges du Québec". Tout le monde est là. Le jeu en valait la chandelle. Jean-Pierre Ferland est à son meilleur.

"L'important, c'est l'argent"

"L'important, c'est de tout avoir de temps en temps. C'est d'être beau et riche, d'être sur 200,000 affiches." Au terme de deux années quasi monastiques, Ferland en vient à la conclusion que l'argent fait le bonheur. Pourtant, Dieu sait s'il en a fait des dollars pendant ses années de vaches grasses. "J'ai trente-neuf ans, dit-il, et je n'ai pas un sou qui m'adore. Je sais combien c'est important d'avoir de l'argent. Aujourd'hui, je le dis dans une chanson; mais il m'a fallu du temps avant de l'admettre."

Le succès aussi a de l'importance. Surtout pour Ferland, qui s'en est longtemps nourri. Son public l'a habitué aux repas copieux. 50,000 copies de "Jaune" ont été vendues à ce jour et 25,000 copies de "Soleil". Voilà pourquoi l'indifférence des dernières années atteint Ferland. Ses nouvelles chansons en témoignent. Il tend la main à la solitude, lui rappelle que s'il peut être un bon amant, il n'est qu'un piètre mari. Il signe aussi une nouvelle chanson qui a pour nom "Maman, maman, ton fils passe un mauvais moment."

Plus de nostalgie

Mais c'est fini la nostalgie, bien fini. Jean-Pierre

Ferland a troqué sa vie à la campagne contre un appartement moderne, au 22<sup>ème</sup> étage: "Je prends un sniff de ville", dira-t-il. Je n'arrive pas à travailler à la campagne. La vie au grand air, ça donne en vie de dormir, pas d'écrire."

Il a aussi abandonné le rêve de faire la conquête de nos voisins américains. Ferland ne chantera pas en anglais.

Ce qui l'intéresse à part son spectacle et le prochain microsillon qu'il fera? Le film dont il a écrit le scénario avec Jacques Vallée, qui sera tourné l'été prochain. Et aussi un nouveau projet qui prend corps un peu plus tous les jours: Ecrire un show colossal, comme le fut "Hair". Avec beaucoup de musiciens et un son nouveau.

"Le show du siècle"

"Mon spectacle, cette année, c'est le show du siècle", nous dit enfin Ferland. Seulement, voilà! Ferland a dit la même chose la dernière fois, et puis l'avant-dernière: "C'est que je vais toujours plus loin. Je ne peux plus chanter "Ton visage" parce que je n'aime plus la femme pour qui j'ai écrit cette chanson. C'est la même chose pour "J'ai neuf ans"... j'ai vieilli depuis!"

Réflexion faite, ce n'est pas "le show du siècle". C'est un spectacle impeccable. Le "vieux" Ferland reprend ses anciens succès. Il les figole, les transforme un brin. Le nouveau Ferland, plus triste, moins romantique, innove sur le plan musical. Le crédit en revient certes en grande partie à l'orchestre qui l'accompagne et à Buddy Fasano (le père de "Jaune") qui assure la direction musicale.

Ferland a beau répéter que cette fois-ci, ça y est, c'est le grand succès, il a un trac fou en montant sur la scène de la Place des Arts. Pierre Bourgault le compare justement à ce vieux pêcheur qui souffrait du mal de mer depuis toujours, qui partait chaque matin en mer le coeur serré à la pensée qu'il serait malade toute la journée mais qui ne pouvait se passer de ce sacré métier qu'il avait dans le sang.

# CATHERINE LARA:

## plus d'une corde à son violon



- Pierre Rambaud (collaboration spéciale)

"Ecoute un peu les sons qui sortent de ce violon... des sons pas possibles." A genoux par terre, Catherine Lara interroge de l'archet les deux nouvelles cordes qu'elle vient de se procurer, par hasard, à Montréal. Elle a maintenant deux cordes de plus à son violon... qui en avait déjà pas mal.

Catherine Lara nous arrive de France en même temps que Bruno Coquatrix, le maître de l'Olympia. Un autre hasard. Après 20 ans de musique classique (dont 5 comme violon solo et chef d'orchestre des "Musiciens de Paris"), elle vient faire ses débuts sur scène au pays des violoneux. Montréal, Rimouski (ça "souigne" à Rimouski), Joliette, Sherbrooke...

Il y a deux ans, elle troquait son violon d'orchestre contre un violon électrique, s'entourait d'un groupe de musiciens américains, ajoutait des instruments de toutes sortes (autant modernes que classiques) puis, sur des paroles de Daniel Boubilil, se lançait dans la chanson. Et quelle chanson! Et quelle musique! Une sorte de grande réconciliation entre la voix, les chœurs, la majesté du classique, la pureté et la fraîcheur des percussions antiques, l'insolence des sons et de l'électronique modernes... Un tout sans faiblesses. Catherine Lara c'est un violon avec une tête chercheuse qui n'a peur d'aucun précipice parce que ses pieds sont enracinés dans le sol fertile de la musique classique.

Une question d'ambiance

Tout cela donne trois microsillons (dont un à paraître d'ici un mois) édités chez CBS (Columbia), une tournée au Québec, puis en France et en Belgique... après.

Pourquoi le Québec et des musiciens américains?

"Une simple question d'ambiance. La France, en

grande partie à cause de ses structures, tarde à amorcer la révolution musicale qui est un fait acquis depuis longtemps aux Etats-Unis. Les Québécois semblent plus prêts que les Français à accepter ma musique."

Pourtant, elle n'aime pas voyager, mais l'accueil qu'elle a reçu l'année dernière à Rimouski en tournée de "promotion-sondage" l'a convaincue qu'ici sa musique est à l'heure.

"Les copains que j'ai connus l'année dernière, je les ai retrouvés comme si nous nous étions quittés la veille. Et ça, c'est important..."

Ses cheveux frisés, le fait d'intégrer deux musiciens québécois (Serge Locas au mélotron et Richard Lavoie aux percussions), et son jocal d'occasion ("c'est ben l'fun"), ce n'est pas une marque de commerce, mais une libération: "Maintenant, je fais ce que j'aime", cette même phrase qu'on retrouve dans la bouche de Diane Dufresne, Renée Claude ou des Français exportés aux "Etats": Véronique Samson, Gilbert Montagnier...

Un rêve

"Je veux oublier la musique classique. J'ai commencé avec 50 musiciens et maintenant je travaille avec 5. C'est l'fun. On peut faire de la recherche; et puis un jour, revenir avec 30 musiciens."

Rendre le moderne classique... Un rêve qui se réalise de plus en plus de ce côté-ci de l'Atlantique et déjà une réalité en ce qui concerne les "tounes" de Catherine Lara. "Laisse aller ton imagination, dit-elle, loin des ruines des générations... tu peux laisser de côté tout ce que tu crois... tu as beau maquiller ton corps, ton âme se lit sur ton visage..." Une musique, des paroles insultantes et engageantes à la fois. C'est nous autres, pour l'éternité qui va suivre. Amen.

"Il était une fois dans l'Est..."

# Des redites, mais... une découverte: Manda

Voulez-vous recevoir gratuitement et régulièrement nos programmes-calendriers?  
**CINÉ OUTREMONT**  
 1248 Bernard 277-4145

**LES ARPENTEURS**  
 AVEC MARIE BUDDIS, JEAN-LUC BIDEAU  
 DERNIERE SEMAINE  
 GRAND PRIX DU JURY CANNES/73  
**L'INVITATION**  
 SEM: 6.00-7.35-9.45  
 DIM: 3.25-6.10-6.50-7.55-9.45  
**Vieux Montreal**  
 3e MOIS

par Robert Lévesque

Réunissant en une seule journée la plupart des intrigues des pièces de Michel Tremblay, André Brassard vient de réaliser un bon film qui n'a cependant ni l'intensité, ni l'émotion, ni la force de chacune de ces oeuvres théâtrales prises séparé-

**Dankof's**  
 STEAKS marquée rouge  
 SHISK-KEBAB  
 A PRIX POPULAIRE  
**COCKTAIL LOUNGE**  
 Nous acceptons les principales cartes de crédit  
 Ouvert 24 heures par jour  
 1446 rue Peel 849-1141

ment. L'Est de Brassard et Tremblay n'a pas trouvé, au cinéma, le prolongement que l'on était en droit d'attendre après l'excellent collage "Françoise Durocher, waitress" qui constituait leur première expérience à l'écran.

"Il était une fois dans l'Est..." n'emballe pas. Et l'on était habitué, avec ce tandem qui s'était magistralement révélé avec "Les belles-soeurs" en 68, à s'emballer. Dommage. Il nous reste la vague impression d'un exercice, par moment intéressant, par moment captivant et par moment décevant, mais d'un exercice qui ne débouche pas sur une oeuvre cohérente comme sont la plupart des pièces de Tremblay mises en scène par Brassard.

On ne sait si c'est une trop grande sophistication dans l'approche de leurs personnages, ou si, simplement, l'habitude, la redite, le ressassement des mêmes personnages et des mêmes sentiments n'a pas fini par enlever à "l'univers de Tremblay" (comme le proclame la publicité) une bonne partie de son intérêt. "Il était une fois dans l'Est" n'impressionne pas.

Envoûtante Manda

Ceci étant dit, il demeure que ce film (une

grosse production Carle-Lamy qu'on tentera de mener jusqu'à Cannes) contient une foule de bonnes choses. Au niveau de l'interprétation, c'est la découverte, étonnante, émouvante, inoubliable (la seule chose inoubliable du film, en fait) de cette vieille comédienne québécoise, Manda. Elle est d'une vérité à vous en faire perdre le souffle. A côté d'elle, toutes les autres comédiennes (sauf, évidemment, Michèle Rossignol) paraissent en train de passer une audition.

On connaissait Manda Parent, bien sûr. Elle a fait toutes les salles paroissiales de nos enfances. Elle est, avec La Poune, l'unique survivante de cette époque méconnue du vaudeville québécois. Aujourd'hui, dans ce film de Brassard et Tremblay, on se rend compte qu'elle est de la taille d'un Raimu. Son masque, ses tripes, son génial instinct de vraie comédienne, son humilité, ont peu de pareils dans l'histoire de notre théâtre, et encore moins de notre cinéma.

Dans "Il était une fois dans l'Est", elle est Germaine Lauzon. C'est elle. Trop vraie. On oublie toutes les autres. C'est Manda qui aurait dû créer ce rôle au théâtre. Sa scène lorsqu'elle apprend, au té-



MICHELE ROSSIGNOL dans "Il était une fois dans l'Est..."... Des personnages riches mais qui n'évoluent pas.

léphone, qu'elle a gagné un million de timbres est à classer comme l'un des plus grands moments, sinon le plus grand, de l'interprétation. Mais Manda n'est pas une "comédienne à utiliser", elle n'a plus de carrière à se bâtir, c'est peut-être pour ça, aussi, qu'elle est si émouvante.

La routine

Si le film de Brassard n'apporte rien de neuf à la compréhension des personnages de Tremblay, n'étant en fait qu'un découpage et un assemblage de morceaux déjà connus, il permet cependant de voir certaines scènes uniquement cinématographiques qui sont, la plupart du temps, les mieux réussies: celle du retour de la duchesse de Langeais à Dorval, celle du pique-

nique, celle de l'arrivée de la vieille au logement de Germaine Lauzon (la chute dans l'escalier est aussi irrésistible que macabre), et celle de l'avortement.

Mais, mis à part l'impact de la présence de Manda et ces quelques scènes, c'est comme si on n'avait pas le goût de parler de ce film.

Il ne surprend pas. On sort de la projection comme l'on sort d'un endroit où seule la routine nous mène. On sent qu'il faudrait aller ailleurs. Tremblay et Brassard, il faut le reconnaître, piétinent. Leurs personnages sont riches, mais ils n'évoluent pas. Une fois qu'on le sait, le redire devient de l'exploitation.

**LA FEMME EN BLEU**  
 MICHEL PICCOLI, LEA MASSARI  
 7e MOIS  
 Une oeuvre exceptionnelle  
 JOURNAL DU DIMANCHE  
 Une vraie leçon de cinéma.  
**LA BONNE ANNEE**  
 DE CLAUDE LELOUCH

"C'EST LE GRAND JOUR..." 14 ans  
**L'univers de Michel Tremblay:**  
**IL ÉTAIT UNE FOIS DANS L'EST**  
 Un film de **ANDRÉ BRASSARD**  
 Avec Denise Filiatrault, Michelle Rossignol, Frédérique Collin, André Montmorency, Amulette Garneau, Denis Drouin et Sophie Clément, Jean Archambault, Gilles Renaud, Manda Parent, Claude Gai, Béatrice Picard.  
 Musique de Jacques Perron  
 Présenté par SNC  
 PRODUCTION CARLE LAMY MOJACK FILM  
 Distribué par Ciné Art  
 45 TOURS ET ALBUM ILLUSTRE DISPONIBLES  
 CINEMA DE PARIS 851-2473 FLEUR DE LYS 883-3103 JEAN-TALON 743-7000

LA NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE  
**'LA MOSCHETA'**  
 DE RUZZANTE & GUY DUFRESNE  
 mise en scène **CLAUDE DESLANDES**  
 décors **MICHEL CATUDAL**  
 costumes **CLAUDE GAGNON-CHOQUETTE**  
 musique **GINETTE BELLAVANCE**  
 AVEC **HELENE LOISELLE**  
**EDGAR FRUITIER**  
**LUC DURAND**  
**JEAN-PIERRE CARTIER**  
 1700 Rivière Renseignements 566-1001

**tnm** **DÈS LE 8 MARS** du 8 mars au 7 avril '74  
 84 ouest, rue ste-catherine - tél. 861 0583  
 la charge de l'original épormyable  
 claude **GAUVREAU**  
 LES PRODUCTIONS BOBEC PRÉSENTENT  
**EN SPECTACLE OUTREMONT**  
 au cinéma 1248 Bernard 277-4145  
**RAOUL DUGUAY** 13 AVRIL!  
**JEAN-PIERRE FERLAND** 27 AVRIL!  
**CLAUDE LEVEILLÉE**  
 6 avril 8h30 11h \$1.99  
 billets EN VENTE au cinéma et à L'ALTERNATIF

# A voir, à lire, à écouter

## Cinéma

### Il était une fois dans l'Est...

de Brassard et Tremblay. Un long métrage qui rassemble en une journée la plupart des intrigues dramatiques des pièces de Michel Tremblay. Moins puissant qu'au théâtre, "l'univers de Tremblay" nous donne un film peu emballant. Une seule raison de se déplacer: la découverte, inoubliable, émouvante, de Manda, cette vieille comédienne qui nous apparaît soudain comme la plus vraie de toutes.

### Montréal blues,

de Pascal Gélinas, avec les comédiens du défunt Grand Cirque Ordinaire. Tourné en 71, mais négligé par les distributeurs, on peut enfin voir ce film aux représentations de minuit du cinéma Saint-Denis, les vendredis et samedis. Une

improvisation collective qui donne un film intéressant, mais déjà un peu vieillissant. A voir quand même.

### Le cirque

de Chaplin, à l'Outremont, samedi prochain (le 9 mars), à 21h.30. Il ne faudrait pas rater, pour ceux qui ne l'ont pas encore vu ou ceux qui veulent le revoir, ce chef d'oeuvre du cinéma muet signé Charlot.

## Théâtre

### Un prince, mon jour viendra

avec Luce Guilbault, Paule Baillargeon et Suzanne Garceau, au Patriote à Clémence, du mercredi au dimanche. Ces trois comédiennes en pleine possession de leurs moyens donnent le spectacle de théâtre le plus intéressant en ville. A ne pas manquer sous aucun prétexte.

### La charge de l'original épormyable

de Claude Gauvreau au TNM, à compter de vendredi, le 8 mars. On avait monté cette pièce il y a quelques années. On n'avait pas pu se rendre à la fin de la première représentation. Aujourd'hui, Gauvreau est mort, et l'on commence à comprendre son message. Après "Les oranges sont vertes", Jean-Pierre Ronfard s'attaque à la mise en scène de ce théâtre difficile, mais tout aussi québécois que du Tremblay. Avec un groupe de jeunes comédiens.

## Télévision

### L'Allier à "Politique atout"

Jean-Paul L'Allier, ministre des Communications, est l'invité d'André Payette à l'émission **Politique atout**, aujourd'hui, à 18 heures.



ON NE DIT PLUS UN DICTIONNAIRE...  
ON DIT UN ROBERT

## Jeu des nombres

29I	278	10I	47	330	84	39I	202	327	382	I7
6I	I66	434	I33	74	372	436	45	II3	38I	9
426	I0	I35	253	75	279	II2	3I2	I00	43	4I9
II7	360	26	359	328	343	242	37I	252	I32	4I8
64	332	46	72	243	398	25	II4	309	3II	369
349	I02	II5	200	I55	I67	I34	440	86	III	254
3I0	20I	329	I92	333	34	390	85	290	53	350
I8	380	54	I9I	383	94	33I	244	36I	35	348
342	83	I53	95	II6	427	96	400	4	435	97
I65	347	73	392	8	370	52	4I0	62	40I	344
44	409	5	289	399	I54	433	I90	358	63	439

La somme de deux nombres égale: 444. La somme des trois nombres qu'il faut trouver égale: 647.

plus 300 égalent 400.) Rayez ces deux nombres et tous les autres qui donnent entre eux: 400.

A la fin, il vous restera trois (3) nombres qui seront la solution du problème. Si vous voulez savoir si ce

sont bien les chiffres qu'il fallait trouver, additionnez-les et vous obtiendrez le même total mentionné en haut de la grille.

(Solution à la page 30)

Reproduction interdite sans l'autorisation de l'auteur.

### Explications:

La somme de deux nombres donne un certain total. (Ex.: 100

## Du 1er au 15 mars

IL

Y

A

## À LA LIBRAIRIE HACHETTE

554 est, rue Sainte-Catherine Métro Berri-Demontigny  
842-3857

UNE TABLE D'EXPOSITION THÉMATIQUE SUR:

LA SITUATION DE LA FEMME DANS LE MONDE MODERNE

La plupart des titres parus sur ce sujet sont disponibles



## L'histoire de la Liberté

Des pays

qui fabriquent

leur liberté

S'adresser à 9670, rue Pélouquin  
Montréal H2C 2J4

Nom.....  
Adresse.....  
Ville.....  
Profession.....

## CINÉ-GUIDE

A ignorer ●  
A voir à la rigueur \*  
A voir \*\*  
A voir absolument \*\*\*  
Chef d'oeuvre \*\*\*\*

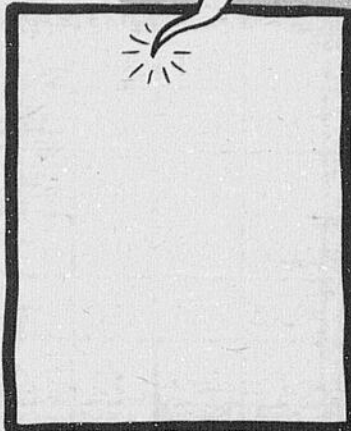
	Jean-Pierre Tadros (Cinéma-Québec)	Christiane Berthiaume (Télé-Métropole)	Luc Perreault (La Presse)	Robert Lévesque (Québec-Press)	Martin Malina (Montreal Star)
L'invitation (Claude Goretta) au Vieux-Montréal	***	***	***	***	**
El Topo (Alexandre Jodorowsky) à l'Outremont	****		***	****	**
American Graffiti (George Lucas) au York	***	**	***	**	***
The New Land (Jan Troel) à la Place Ville-Marie	***		***	***	***
Les arpenteurs (Michel Soutter) au Vieux-Montréal	***		**	***	**
The Sting (George Roy Hill) à l'Atwater 1	***	**	**		***
Bulldozer (Pierre Harel) au Parisien	**		***	***	*
Les noces rouges (Claude Chabrol) au Vendôme	*	*	*	***	***
Le crépuscule des dieux (Luchino Visconti) au Dauphin	*		*,*	***	**
La barbe à papa (Bogdanovitch) au Champlain	**		**	**	**
Steeper (Woody Allen) à la Place Ville-Marie	**		**		**
Serpico (Sidney Lumet) au Westmount square	*,*				***

# LA CULTURE 2

ON SAIT TOUJOURS PAS CE QUE C'EST.

3 mars 74. *Chapras.*

DONC POUR L'INSTANT LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE C'EST ÇA.



SI C'EST UN SLOGAN VIDE COMME LES AUTRES, ÇA VA... SI C'EST SÉRIEUX, ÇA VA PAS.



## C'est quoi la souveraineté culturelle?

— Trudeau

Le gouvernement du Québec doit accomplir davantage pour la promotion et la défense de la langue française mais, de là à détenir seul le pouvoir dans tout ce qui touche à l'esprit, à la culture, voilà une tâche qui ne se défend pas à l'intérieur du fédéralisme.

faudrait tout d'abord poser la question au gouvernement québécois: qu'est-ce que vous entendez par souveraineté culturelle? "Un Québec francophone, par exemple, ça vous irait", a demandé l'animateur. "Eh bien, le comprends", a répondu le premier ministre. "C'est-à-dire que vous ne s'objectez pas l'antilinguisme français?"

OUI! AU FAIT C'EST QUOI TA SOUVERAINETÉ CULTURELLE BOUBOU...?



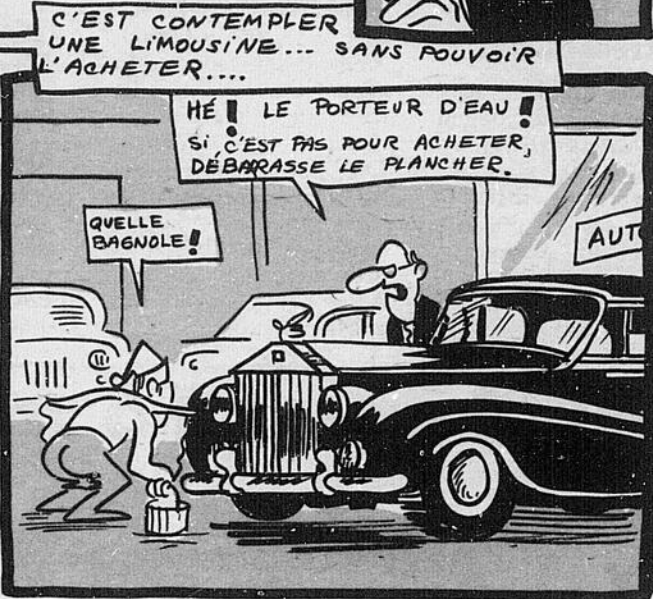
ATTENDEZ UN PEU QUE JE RÉFLÉCHISSE...

HÉ BIEN VOICI... D'IONS QUE... LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE SANS LA SOUVERAINETÉ POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE C'EST...



C'EST VOULOIR ALLER À L'OPÉRA... SANS POUVOIR PAYER SA PLACE...

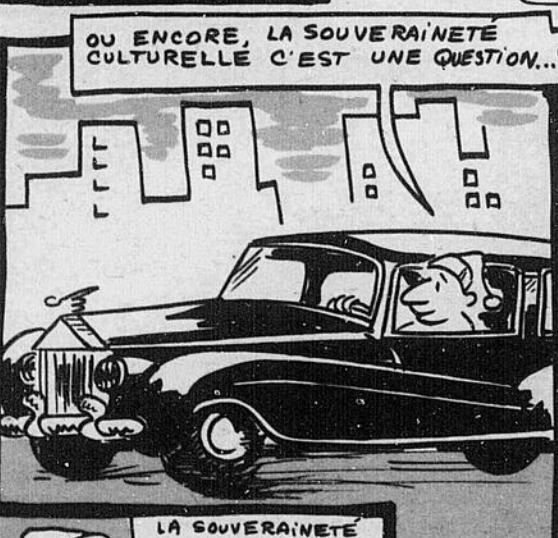
BIEN! J'AI PLUS D'ARGENT. SORRY. AH! ET PUIS MERDE POUR LA CULTURE...



C'EST CONTEMPLER UNE LIMOUSINE... SANS POUVOIR L'ACHETER...

HÉ! LE PORTEUR D'EAU! SI C'EST PAS POUR ACHETER, DÉBARASSE LE PLANCHER.

QUELLE BAGNOLE!



OU ENCORE, LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE C'EST UNE QUESTION...



DE FAÇADE.

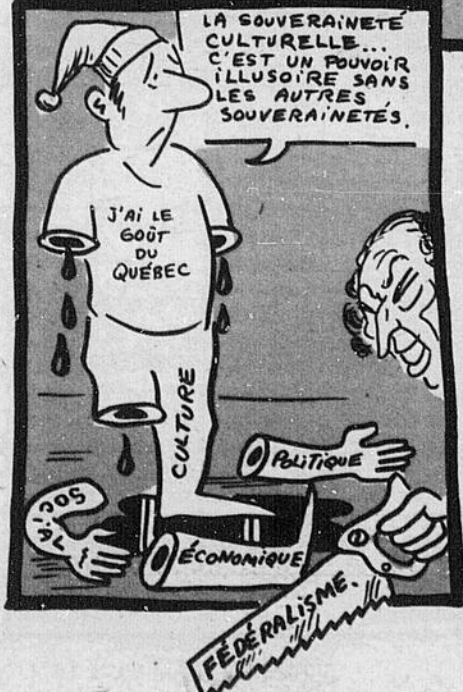


C'EST AUSSI AVOIR L'ILLUSION...



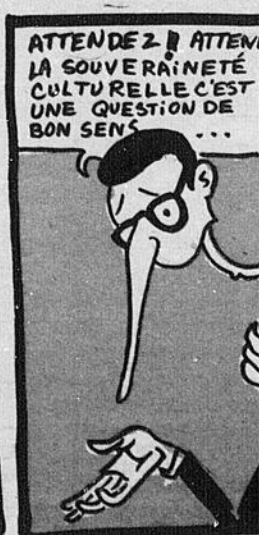
D'ÊTRE LIBRE, DE COURIR.

(HUGG)



LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE... C'EST UN POUVOIR ILLUSOIRE SANS LES AUTRES SOUVERAINETÉS.

FÉDÉRALISME.



ATTENDEZ! ATTENDEZ! LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE C'EST UNE QUESTION DE BON SENS...

## Une question de bon sens

— Bourassa

"La souveraineté culturelle du Québec est une simple question de bon sens parce que nous ne pouvons pas confier à la majorité anglophone du Canada la tâche d'assurer la sécurité culturelle de la minorité francophone."

positives qui peut constituer un régime fédéral. "Il nous dit que tout est culture. C'est évidemment une question de définition. Je pense que dans la dernière élection nous nous devons de collaborer, et nous collaborer avec la route du Canada. Dans le cas du Québec, nous avons une majorité francophone et nous devons de fait le seul gouvernement de l'Amérique..."



HÉ BEN... SI C'EST UNE QUESTION DE BON SENS... FAUT PAS COMPTER SUR LES LIBÉRAUX.



DONC POUR L'INSTANT LA SOUVERAINETÉ CULTURELLE, C'EST ÇA.

SALUT... C'ÉTAIT LA DERNIÈRE FOIS...

FIN

Sports :

# La femme y perd-elle sa féminité ?

par Monique Moquin

La situation de la femme dans le sport a pour caractéristique première d'être à ce point confuse que seule une étude approfondie de tous les organismes s'occupant de sport

portant de se rappeler que le sport au Québec repose sur les épaules de milliers de bénévoles. Et parmi ces bénévoles, il y aurait beaucoup de femmes. Ainsi, contrairement à ce que semblerait démontrer le

que 14 épreuves féminines pour 23 épreuves masculines, et les raisons fondamentales d'une telle répartition restent obscures. **Par contre, les raisons circonstancielles sont d'une lumineuse simplicité et se regroupent toutes sous un même titre: discrimination.**

Les fédérations nationales privilégient systématiquement les hommes. Par exemple, en escrime, l'équipe canadienne se composait de trois hommes et d'une femme aux Jeux de Mexico. La proportion aurait facilement pu être au moins égale puisqu'il y avait d'autres escrimeuses de calibre égal ou supérieur à celui des hommes choisis.

**Est-il besoin de préciser qu'il n'y a pas une seule femme siégeant aux exécutifs des comités olympiques nationaux et une seule à une fédération internationale (Mme Frith, tir à l'arc)? Ce n'est donc pas par un pur hasard s'il n'y avait, aux Jeux de Munich que 1,600 athlètes féminins contre 8,500 athlètes masculins.**

Maintenant que l'on a jeté un coup d'oeil sur ce qui se passe aux niveaux supérieurs de l'organisation sportive et de la compétition internationale et qu'on a une idée de la situation des femmes faisant partie de l'élite sportive, nous allons renverser la question et la prendre par son autre bout: qu'elle est la situation de la petite fille et de la jeune fille dans le sport. **Qu'est-ce que ça signifie au niveau du sport de récréation et de la condition physique de la masse.**

## L'enfance

Jusqu'à l'âge de 12-13 ans, la fillette est aussi robuste que le garçon, et peut rivaliser avec lui dans tous les domaines. Si, bien avant la puberté, les différences apparaissent, cela est dû à des pressions sur eux.

**Certains parents ne limitent pas trop les activités de leurs filles pendant l'enfance. Elles manifestent alors la même curiosité, la même exubérance, le même esprit d'initiative et la même hardiesse qu'un garçon.** Cependant, même si les parents ne font pas de distinction de sexe dans l'éducation de leurs enfants et que garçons et filles peuvent exercer les mêmes activités, il se trouvera toujours quelqu'un dans l'entourage immédiat

de la petite fille pour faire pression sur elle et l'encourager à délaisser ces activités de garçon et à "devenir féminine".

**Si la mère laisse généralement son fils se faire une expérience de la vie en dehors d'elle et l'encourage à le faire, elle cherche à intégrer le plus rapidement possible sa fille au "monde féminin". On lui choisit des "jeux féminins", on lui propose des "qualités féminines".**

Si l'éducation oppressive ne réussit pas, elle aura l'air d'un "garçon manqué".

Et si la petite fille a eu la chance d'y échapper au sein de sa famille, l'école et les centres récréatifs l'attendent pour la mettre "dans le droit chemin" menant vers la féminité.

peu plus fréquents chez les filles pour des raisons médicales"? Cependant dans les activités parascolaires, les filles participaient beaucoup moins: sur 25 participants, 8 seulement étaient des filles. Une des principales raisons à cela serait la nécessité de voyager en fin de semaine! Puisque l'intérêt initial est le même pour elles que pour les garçons, ou bien elles sont moins libres de leurs mouvements qu'eux ou bien elles sont réclamées impérieusement pour d'autres activités plus importantes pour elles.

Pourtant, les individus de la même classe d'âge réagissent différemment quand elles se retrouvent en plongeon. Il y a plus de filles que de garçons qui pratiquent ce sport et elles

**Sensibilité, abandon, émotivité**

Sigrid Chatel était chef de la mission d'escrime aux Jeux de Munich. Elle souligne le fait que les femmes abandonnent plus facilement la compétition internationale qu'un homme. Est-ce qu'elles seraient moins ambitieuses? Elles semblent en tout cas plus émues, plus sensibles et on assiste dans les locaux des femmes, la compétition terminée, à des scènes terribles, à de véritables drames: le découragement y est plus intense et la déception plus grande... **comme si elles avaient consacré plus d'énergie que les hommes pour se rendre où elles vont, comme si elles avaient sacrifié davantage à leur**



On encourage tout de même la fille à faire du sport. Mais il ne faut surtout pas qu'elle y perde sa féminité.

pourra nous permettre de tirer des conclusions exactes et complètes.

Quiconque s'intéresse au sport reconnaîtra que ces organismes sont en nombre impressionnant au Québec et que les différentes structures administratives ne facilitent en rien une vue globale des choses. Malgré tout, il nous a été possible de recueillir certaines informations nous permettant d'avoir un aperçu général de la question. Des faits qui peuvent paraître étranges ou mêmes contradictoires se recourent souvent pour dessiner les grandes lignes de la situation de la femme dans le sport.

## Les femmes dans l'administration sportive

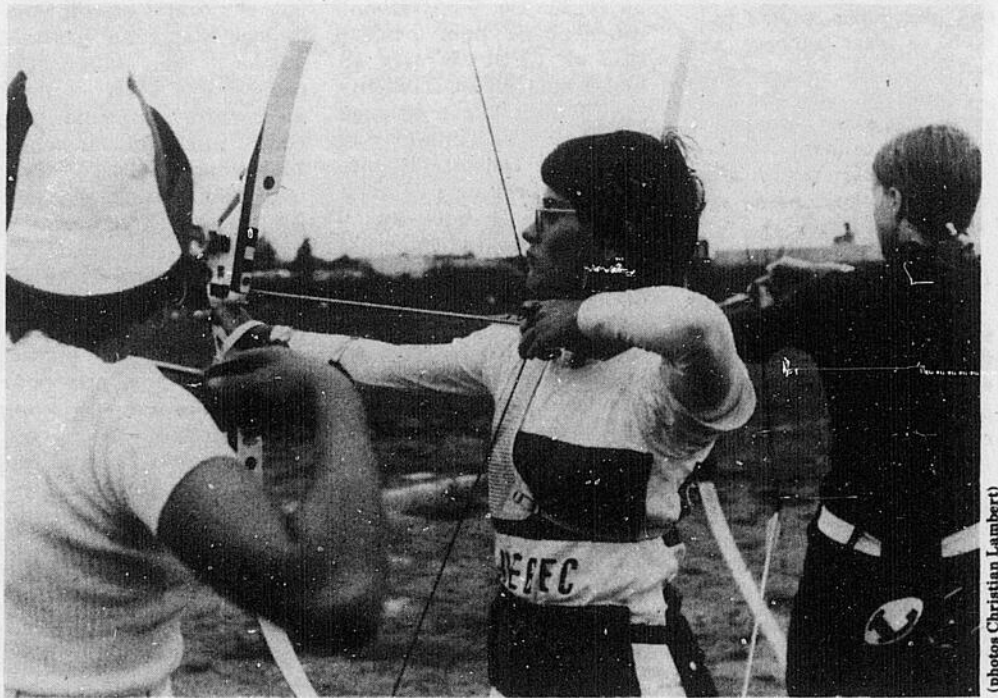
Nous avons commencé notre recherche au niveau des instances administratives du sport au Québec. On a pu constater par exemple qu'au niveau des fédérations ou de la Confédération des sports du Québec sur 80 "cadres" permanents, seulement quatre d'entre eux sont des femmes.

Par ailleurs, il est im-

peu de candidatures féminines lorsque des postes sont ouverts à la CSQ, les femmes ne se désintéressent pas du sport et non seulement elles y participent, mais on les retrouve aussi au sein d'organisations sportives locales. **Normalement, elles devraient donc être mieux représentées parmi les cadres permanents salariés.**

## Compétitions internationales

Le nombre de disciplines réservées exclusivement aux hommes aux Jeux olympiques diminuent lentement. Aux Jeux de Montréal, ce seront le cyclisme, le soccer, l'haltérophilie, le hockey sur gazon, le judo, la lutte, le pentathlon moderne, le tir. Pour quelques-unes d'entre elles, cela va de soi. Pour d'autres, le hockey sur gazon et le judo par exemple; les raisons de l'exclusion des femmes sont beaucoup moins évidentes. Par ailleurs, il ne faut pas croire que le partage est équitable au niveau des disciplines mixtes. A titre d'exemple, en athlétisme, il n'y aura



La fille peut manifester la même curiosité, la même exubérance et le même goût pour les sports que le garçon.

**On encourage tout de même un peu les jeunes filles à faire du sport. On leur pardonnera plus volontiers qu'aux garçons d'y mal réussir. Mais surtout, on lui rendra la réussite plus difficile en exigeant d'elle un autre genre d'accomplissement: il faut qu'elle soit aussi une femme, qu'elle ne perde pas sa féminité.**

## Au Cégep

Sigrid Chatel a enseigné l'escrime au Cégep Bois-de-Boulogne entre 1971 et 1973 (sur 12 profs d'éducation physique, seulement 2 autres femmes: en expression corporelle et natation. Sa discipline et son cours ont eu un succès remarquable et la participation des filles était égale à celle des garçons avec cependant "des abandons un

persévèrent davantage peut-être parce qu'elles n'y risquent pas leur féminité, comme on le suppose dans d'autres sports. **C'est un préjugé tenace que la plupart des sports déformeraient et masculiniserait le corps féminin. On oublie malheureusement que l'obésité et la cellulite sont des plaies nationales et qu'elles ne féminisent pas spécialement le corps des jeunes filles et des femmes.**

## carrière sportive.

On peut ainsi voir que la sous-représentation des femmes dans les sphères supérieures du sport bien que accentuée par une discrimination quotidienne plus ou moins subtile, est en fait préparée tout au long de l'éducation des filles dans leur famille, à l'école et par toute l'idéologie par laquelle elle apprend ce que doit être son corps et comment elle doit le développer.

**QUEBEC-PRESSE**  
à domicile 381-9936

# Frank, c'est quoi ton problème?

par Pierre Terroux

Depuis le début de la saison, les déboires des Canadiens ont souvent été associés au courage et à la fierté des joueurs. Certains, tels Henri Richard et Chuck Lefley, ont continuellement bataillé et très peu d'amateurs de hockey pourraient leur reprocher de ne pas en "donner" pour leur argent, d'autres par exemple comme Guy Lafleur et Frank Mahovlich abusent souvent de la patience des amateurs par leur nonchalance au jeu.

## Une explosion

Nous nous sommes déjà attardés au cas de Lafleur dans ces pages il y a quelques semaines et nous en avons conclu que l'aïlier droit du Canadien finirait bien par éclater. Il l'a même prédit il y a quelques jours à la lumière de ses performances des derniers matches et des dernières pratiques... mais ce n'est toujours pas arrivé.

Frank, lui, n'a pas promis d'exploser mais il faudrait vraiment souhaiter que quelqu'un lui allume une mèche quelque part pour qu'il le fasse.

## L'an dernier

Voilà un joueur bourré de talent qui au cours des deux dernières saisons a amassé 43 et 38 buts et qui cette saison n'en a récolté que 20. Avec encore 18 matches à disputer, il lui faudrait une moyenne d'un but par partie pour dépasser sa marque de l'an dernier.

Au rythme qu'il a adopté cette saison, alors qu'il donne nettement l'impression de se traîner les pieds, il ne réussira sûrement pas cet exploit.

## Une série de contre-performances

Certains soirs, Mahovlich est brillant. Il est partout à la fois. D'autres fois, et ces fois sont plus

## Jeu des nombres

Solution: 47-167-433

nombreuses que les précédentes, il joue très adroitement le rôle de figurant. Si on analyse rapidement sa carrière, on constate le même phénomène: des saisons éblouissantes suivies de contre-performances.



FRANK MAHOVLICH

En 61, 62 et 63, il compte 48, 33 et 36 buts. En 64 et 65, il en marqua 26 et 23. En 66, il rebondit avec 32 pour s'effondrer en 67 et 68 avec 18 et 26 buts. C'est d'ailleurs en 68 qu'il a été échangé des Leafs de Toronto aux Wings de Detroit (au moment de l'échange, il avait marqué 19 buts en 50 matches avec les Leafs).

En 69 et 70, il émerveille avec 49 et 38 buts pour désappointer ensuite avec 14 buts en 35 matches au moment où les Wings l'échangent au Canadien.

Chaque échange de Mahovlich a été précédé de périodes malheureuses au

cours desquelles il ne s'entendait pas avec ses patrons ou ses coéquipiers.

## Période malheureuse

Traverse-t-il une période semblable chez les Canadiens. Peut-être. On

sait qu'il a été contacté par les Toros de Toronto de l'AMH. On sait aussi que le grand manitou Sam Pollock n'apprécie pas tellement la surenchère créée par l'AMH et qu'il ne voudra sûrement pas céder aux demandes de Mahovlich. C'est assez pour traumatiser celui qui fut déjà surnommé le "grand M".

Alors, le grand M ne répond plus. Le grand M se laisse aller. C'est un laisser-aller que le public, qui paie le gros prix pour voir à l'oeuvre de vrais professionnels, ne peut plus accepter. Et avec rai-

## Deux Québécoises en vedette en Suisse

La jeune Québécoise Diane Hardy s'est signalée samedi dernier au championnat international de judo féminin qui était disputé à Ecublens, en Suisse.

Diane, à sa deuxième participation dans ce tournoi international, a enlevé la médaille de bronze dans la catégorie des 110 livres et moins.

La jeune Hardy devient donc la première Québécoise à remporter une médaille dans un concours international de cette discipline.

Une autre Québécoise, Monette Leblanc, a pris le quatrième rang chez les 119 livres et moins.

Cette compétition groupait 11 pays.

# Le cahier olympique



Lamoureux, Bédard, Paquin, Guitard, Landry, cinq jeunes canadiens-français très prometteurs au 1500 mètres.

(photo Yvan Poupart)

## La situation du 1500 mètres québécois

par José Sant

C'est avec la fondation du premier C.A. soit le Club Athlétique de Montréal, en 1967, que le 1500 mètres a pris un essor dans la belle province. Le C.A.M. regroupait des fanatiques tels Medhi Jaouhar, Mike Russo, Guy Lépine. Ensemble ils ont essayé pratiquement et théoriquement de mettre au point un entraînement s'adaptant à la réalité québécoise: climat glacial l'hiver, étouffant et humide l'été; pas de piste intérieure pour le travail hivernal, pistes de cendrée mal entretenues et trop dures l'été ou pistes synthétiques de mauvaises qualités et collantes (inadéquates pour l'entraînement.)

Nous primes conscience d'une chose: ceux qui entamaient une saison prématurément, c'est-à-dire en grande forme l'hiver, ne pouvaient faire de grosses performances au mois de juillet; ce n'est pas un facteur physique mais plutôt psychique qui fait que l'athlète, la belle saison venue, n'a plus envie de courir. Surtout si rien ne motive l'athlète (compétitions à l'étranger). "La joie, le moteur principal du coureur est son premier gage de réussite." (Arthur Lydiart).

Cette année-là le C.A.M. domina la scène du demi-fond québécois et canadien. Le tout fut

couronné par le Mile-Invitation du célèbre match Amérique-Europe qui se déroula à l'Austostade et où Medhi Jaouhar fit une excellente deuxième place en 4'05"8/10 derrière le Belge André De Hertoghe et battant celui qui allait devenir le meilleur spécialiste de demi-fond court en Amérique, le Jamaïcain Byron Dyce. Jamais le mile n'avait été couru aussi vite pour le Québec. On préféra Jim Smith, de Toronto, qui finit dernier du Mile-Invitation en 4'22"4/10 à Guy Lépine qui était en pleine forme et qui aurait pu rivaliser, voire même battre Guy Monnet qui fit quatrième en 4'19"9/10.

A l'époque, tout de même, en dehors des athlètes du C.A.M., il y avait Bill Peel (M.R.F.A.) et Jean-Richard Dextraze (ancien Uplands Harriers) réguliers à 4'20" au mile.

1969 a vu l'engagement d'un directeur technique en la personne de Jo Mal-lejac qui bien que critiqué donna la marche à suivre à de nombreux entraîneurs pleins de bonne volonté mais n'ayant aucune base vécue en athlétisme, surtout en demi-fond.

C'est ainsi que l'on a vu apparaître d'un bout à l'autre de la province le travail de préparation physique avec Medizin ball, banc suédois, haies,

bondissements: chaque entraîneur ayant puisé dans la recette ce qu'il croit être la clé du succès.

Ches les seniors, le Québec est représenté par Gene Mercier 3'48" au 1500 m., Medhi Jaouhar 3'53" et par la non moins célèbre performance qui donna au Québec un record canadien de 4'01" au mile juvénile: Dave Hill de Trois-Rivières que nous ne vîmes jamais courir au Québec ces derniers temps.

Actuellement, chez les jeunes, les meilleurs coureurs de 1500 m. sur le marché québécois sont: Ahmed Zafar (Centennial Striders) 4'04", Rick Janes (Riverdale H.S.) 4'02".

Ils sont talonnés de près par un noyau de jeunes Canadiens français, entraînés respectivement par Sant, Parent, Robillard, il s'agit de Christian Bédard (Chaparral Le-gardeur) 4'08", Serge Landry (Antilopes) 4'05", et Michel Guitard (Jets de P.A.T.) 4'10".

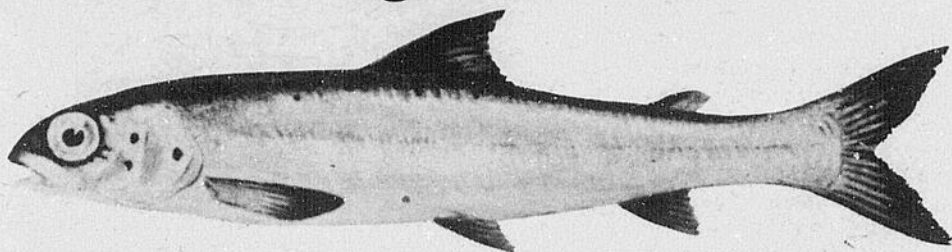
Bien peu de jeunes aujourd'hui, sont prêts à payer le prix de l'excellence, ce qui veut dire abnégation totale. Certain se contentent de petites victoires: au royaume des aveugles, les borgnes sont rois.

Entre le 1976 rêvé et le 1976 vécu, il reste un long chemin à parcourir jonché d'obstacles sociaux et matériels.

**SOYONS  
DE L'ÉQUIPE**  
25 février / 22 mars +

## les entretiens du loup repu

# Action concertée contre le braconnage du saumon



Du 19 au 21 février dernier avait lieu à Montréal une conférence sur la pêche illégale du saumon de l'Atlantique, sous le patronage de diverses associations qui s'intéressent au saumon qui fraie dans le nord-est de l'Amérique, dont l'Atlantic Salmon Association, connue de nos lecteurs et dont il a déjà été question dans cette rubrique.

Le saumon de l'Atlantique est une créature unique qui, en sa qualité de poisson anadrome (qui vit dans l'eau salée mais qui fraie en eau douce) et il vit en 3 stades bien distincts. Dans chacun il a une certaine vulnérabilité.

- 1- La fraie et la naissance du poisson se passent en eau douce, où la pollution et le harnachement des rivières peuvent lui être fatals.
- 2- Il se déplace entre les rivières et ses aires de gagnage dans l'océan à travers des estuaires et des eaux côtières, où la pêche commerciale des habitants de son pays d'origine peut lui être fatale.
- 3- Il croît dans l'océan, de juridiction internationale, où les pêches hauturières pratiquées au sud du Groenland peuvent, encore là, diminuer les stocks reproducteurs à un niveau inférieur au seuil minimum de reproduction. C'est donc dire que son aménagement et sa protection sont nécessaires pour sa survie dans ces 3 aires: eau douce, eau côtière et océan. Quels que soient les efforts déployés à un de ces endroits si l'équivalent n'est pas pratiqué aux autres, ces efforts deviennent inutiles.

Dans le cas qui nous occupe, la conférence est surtout limitée au braconnage pratiqué en eau côtière et dans les rivières à saumon, en espérant (osons croire que ce ne soit pas un vœux pieux) que les ententes internationales verront à le protéger dans ses aires de gagnage de haute mer.

Malheureusement, il faut reconnaître (et ici j'ai déjà rapporté des expériences vécues par des confrères chroniqueurs de la vie au grand air) que ce braconnage avait une grande envergure durant 1973 au Québec, particulièrement à cause de la grande valeur commerciale du saumon.

La conférence a couvert différents sujets dont les lois et règlements, les services de protection, les infractions et les procédures judiciaires et le contrôle de l'achat et de la vente du saumon de l'Atlantique.

### Lois et règlements

Les gens ignorent en général que les questions de pêche relèvent au Canada du gouvernement fédéral. C'est pourquoi il faut chaque année, pour modifier les règlements de pêche, les faire approuver par les autorités d'Ottawa, ce qui représente à mon point de vue une aberration (qu'un changement politique sérieux comme l'indépendance réglerait d'un trait de plume, mais qui ne sera certainement pas rectifié par un gouvernement pendu aux basques du fédéral comme celui qui siège à Québec actuellement).

### Les services de protection

Les rapports sur les services de protection n'ont fait que confirmer ce que nous savions déjà, à savoir qu'ils sont en général insuffisants, qu'ils sont difficiles à mettre en pratique et qu'ils sont souvent très dangereux pour les agents de protection. Dans le cas du Québec, les systèmes de protection sont divisés entre le ministère de l'Industrie et du Commerce, qui surveille les eaux à marée, et les locataires détenant des baux et le service de la conservation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, responsable des rivières. Cette division des tâches ne peut que faire perdre de l'effi-

cacité au système, quand on sait que l'Industrie et le Commerce sont surtout intéressés aux quantités de poissons capturés, qu'au dire même d'un responsable du service de la conservation on s'interroge sur l'effort réel fait par les clubs pour assurer une bonne protection des eaux qui sont sous leur responsabilité et que le Service de la conservation est sous-équipé.

### Infractions et procédures légales

Il est prévu dans les règlements actuels des montants très élevés comme maximum d'amende, mais les minima imposés par les juges sont la plupart du temps dérisoires. De plus, aucune différence n'est prévue entre les infractions techniques mineures (utilisation d'une mouche plombée ou d'un leurre, pêche à la dandinette) et les infractions majeures (utilisation de dard, filet, explosifs, etc.)

### Contrôle de la vente et de l'achat du saumon de l'Atlantique

Le saumon de l'Atlantique peut être facilement acheté dans l'est du Canada sous toutes ses formes et sa vente, son transport et sa manipulation sont peu contrôlés. Actuellement, il n'y a aucun moyen de différencier un poisson qui a été pris commercialement d'un poisson qui a été pris d'une façon sportive ou capturé illégalement.

Parmi toutes les formes de braconnage: nécessité, habitude ou atavisme, vice ou contestation, intérêt, ignorance ou industrie, c'est le braconnage par intérêt qui cause le plus de préjudice, et ce, autant pour l'espèce que pour la communauté, car son activité fonctionne sur une base commerciale organisée, où le dollar prime tout. La conclusion est facile à tirer, et c'est surtout l'aspect commercial qui doit faire l'objet de réglementation et contrôle.

# On a mis en quarantaine...

par Pierre Terroux

Dans une récente édition de Québec-Press nous avons publié un article dans lequel Marcel Perron, un haltérophile de 40 ans, nous avouait ne pas vouloir se sentir limité par son âge et dans lequel il nous révélait aussi son rêve de participer aux Jeux olympiques de 1976.

Nous avons appris la semaine dernière que ce rêve pourrait être gravement compromis puisque Perron, à la suite d'une décision prise par l'Association canadienne d'haltérophilie, n'est plus considéré comme "un espoir" ou comme un "membre de l'élite canadienne".

Perron ne fait donc pas partie de l'équipe canadienne que Games Plan - un organisme fédéral jouant un rôle identique à celui de Mission 76 - subventionnera pour qu'elle participe à des compétitions internationales.

Les raisons: son âge et le fait qu'il ne soit plus, dit-on, en progrès. Ces raisons nous ont été données par M. Philippe Saint-Cyr, président de l'Association canadienne d'haltérophilie. Que Perron soit l'actuel champion canadien de la catégorie des poids moyens, qu'il ait été proclamé l'haltérophile de l'année au Québec en 1973 et qu'il constitue de ce fait une des valeurs sûres du Canada en cette discipline, cela ne "fait pas le poids", semble-t-il, contre les raisons émise précédemment.

Selon M. Saint-Cyr, "Perron pourra toujours continuer de s'entraîner, faire ses preuves et éventuellement faire l'équipe" mais c'est justement devant une telle situation et devant des sélections d'équipes semblables que nous ne marchons pas.

Au risque de nous répéter, nous n'acceptons pas qu'à deux ans des Jeux on parle encore de

"développement". Perron, à 40 ans, n'est plus en progrès, nous dit-on, mais qu'est-ce qui peut nous faire croire qu'il ne sera pas encore, en 76, un des meilleurs haltérophiles du Canada. Qui nous dit que les espoirs sur lesquels on compte tant aujourd'hui auront atteint leur potentiel en 76? Ne vaudrait-il pas mieux établir les projections sur ce qu'on a actuellement? Nous condamnons cette course aux espoirs.

Nous concevons mal, par exemple, qu'on élimine comme ça un champion de sa catégorie, qui s'est rendu là avec derrière lui une vingtaine d'années d'entraînement pour s'attarder à un "hypothétique champion".

Le cas de Perron, c'est plus qu'un chicane autour d'un gars qui n'a pas été sélectionné. Pour nous, c'est une question de fond, une question d'orientation du sport et de sélection des athlètes de pointe.

## Confrontation

# Un concours pour athlètes gâtés!

par Pierre Terroux

Nous nous étions élevé au début de la saison et dans cette même rubrique contre la série Confrontation, ce concours qui met en présence deux joueurs étoiles de la ligue Nationale de hockey contre un gardien de but dans une épreuve de lancer de punition.

Nous prétendions alors qu'il ne s'agissait que d'un "stunt" publicitaire capable par l'élément de suspense qu'il comporte, de nous faire mieux avaler la pilule des expansions et du hockey pourrissant.

Or, après plusieurs présentations du genre et surtout après celle de samedi dernier, la pilule ne passe toujours pas. On ne réussit pas encore à avaler ce genre de hockey. Bien plus, ce concours réussit à en ternir encore plus l'image parce qu'il accentue la course à la piastre et parce qu'il montre de façon plus qu'évidente le je-m'en-foutisme des joueurs devant une piastre devenue justement trop facile à faire.

Samedi dernier par exemple, Dennis Hull, le frère de l'autre, portecouleurs des Black Hawks de Chicago, s'est exécuté

comme si on lui avait tordu un bras pour le faire et Bill Flett s'est conduit comme un "grand compte" des années de l'expansion, c'est-à-dire médiocrement. Aucun des deux n'avait réussi à compter après les trois lancers réglementaires et nous avons eu droit à un très "enlevé" lancer supplémentaire que Dennis Hull a réussi et que Flett a raté.

Evidemment, dans ces échanges, c'est le gardien de but Gilles Villemure qui s'est illustré en frus-

trant ces deux "super-vedettes" mais le travail qu'a accompli le gardien des Rangers valait-il les \$1,200 qu'il a empochés pour environ 5 minutes de travail? C'est vraiment rire du monde!

Faudrait vraiment pas que les amateurs de hockey se laissent prendre à des jeux pareils. Pourquoi supporterait-on des concours semblables pour athlètes désabusés, gâtés, trop sans-cœur pour offrir une performance valable devant des amateurs qui les font vivre?

*Coup de griffe*

## Frank Maho... Bof!

*Cette semaine, j'aimerais vous parler de Frank Mahovich, le grand et brillant ailier gauche du Canadien. Ouf!*

*Il y aurait beaucoup de choses à dire sur cette super-star. Ouf!*

*Bon, je le fais. Ouf!*

*Je me demande si je suis assez bien payé pour le faire?*

*Bof! Je le fais pas!*

*Bof!*

## Les Expos à l'entraînement

# Les piastres de Foli et l'enthousiasme de Davis

Les joueurs de champ intérieur et les voltigeurs ont rejoint les lanceurs cette semaine au camp d'entraînement des Expos. Rien de bien spécial ne s'est passé en Floride si ce n'est que Tim Foli a perdu sa cause à l'arbitrage et bien "encaissé" l'échec avec une augmentation de salaire de l'ordre de \$10,000. On a aussi retenu l'arrivée de l'excellent voltigeur Willie Davis qui, par son enthousiasme, a prouvé qu'il était prêt à porter "fièrement" les couleurs des Expos. Davis rêve même de championnat. On a par-

lié aussi cette semaine d'une possibilité d'échange impliquant le receveur John Boccabella pour un bon lanceur gaucher tandis que Gene Mauch s'est dit satisfait du travail du droitier Bill Stoneman et du gaucher Balor Moore.

D'autre part, on estime que le lanceur Tom Walker, très souvent employé en relève l'an dernier à cause de la présence du super - releveur Mike Marshall, pourrait à la lumière de son travail à l'entraînement, combler le vide laissé par le départ de Marshall.

Au moment où nous écrivons ces lignes, un seul joueur tardait à s'entendre avec le directeur-gérant Jim Fanning. Ce joueur, le premier-but Hal Breeden, a gagné un poste régulier l'an dernier et il croit sans doute qu'il mérite maintenant d'être mieux payé. Ce à quoi Fanning ne souscrit pas nécessairement.

Les Expos continueront leur entraînement intensif jusqu'au 8 mars, après quoi ils entreprendront une série de matches hors-concours, le premier les opposant aux Astros de Houston.



Le lanceur Earl Stephenson, un gaucher sur lequel les Expos comptent beaucoup après Balor Moore.

## Secretariat oublié

# Ron Turcotte: athlète de l'année

Qui, du conducteur ou du cheval, est le plus important aux courses. Les Américains ont dit "le cheval" il n'y a pas si longtemps, en nommant Secretariat parmi les meilleurs athlètes de l'année loin devant son conducteur Ron Turcotte. Au Québec, par la voix du Gala de la Médaille d'or qui avait lieu vendredi soir on a décidé d'accorder plus d'importance au conducteur en déclarant Ron Turcotte l'athlète par excellence de l'année chez les professionnels.

Ron Turcotte succède ainsi à Jocelyne Bourassa

qui avait remporté cet honneur l'an dernier.

D'autres athlètes ont été honorés dans leur discipline respective; en voici la liste: Yvon Montpetit (natation), Gilles Gendron (trot et amble), Michel Levac (moto-neige), Denis Giroux (stock-car), Phil Giroux (golf), André Morissette (quilles), Gilles Léger (courses automobile de formule), Jean-Claude Leclair (boxe), Raymond Rougeau (lutte), Paul Desjardins (football), Richard Martin (hockey), Marcel de La Sablonnière (administrateur de l'année), Raymond Huot (golf, retour de l'année) et

Roland Gladu (ancien athlète).

## Non, au haut commissariat

La Confédération des Loisirs du Québec a laissé entendre qu'elle ne s'intégrerait pas dans la nouvelle centrale administrative que le haut-commissariat cherche à créer. L'exécutif de cet organisme a décidé à l'unanimité de ne pas accepter le projet soumis par l'équipe du ministre Phaneuf.

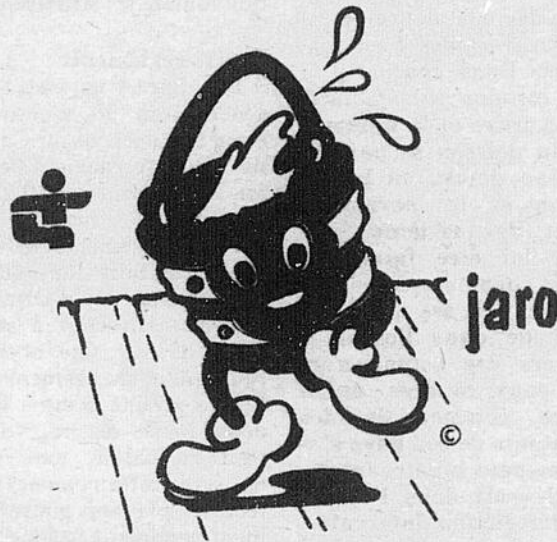
## Saint-Georges-de-Beauce hôte des Jeux d'hiver

Les deuxièmes Jeux d'hiver sont commencés depuis vendredi soir à Saint-Georges-de-Beauce. Plus de 2,500 athlètes venant de toutes les régions du Québec s'y affronteront dans 15 disciplines différentes.

Cette année, les Jeux dureront 10 jours consécutifs. Lors de leurs premières présentations en 1972, les épreuves des Jeux avaient été disputées durant les fins de semaine uniquement. L'atmosphère qui entoure toujours les événements de ce genre se créait très difficilement tandis que les compétitions partielles ou partagées sur deux fins de semaine compliquaient énormément l'organisation des Jeux.

Pour ces dix jours de compétitions, les concurrents issus des éliminatoires régionaux bénéficieront de congés scolaires. Le ministère de l'Éducation n'a pas accordé de congé spécial pour ces participants. Ces derniers, en collaboration avec les responsables des régions, devaient "négocier" ces congés auprès de leurs commissions scolaires.

Les Jeux de Saint-Georges de Beauce



ressuscitent pour ainsi dire les Jeux d'hiver puisque ceux-ci avaient été interrompus en 73. On avait même cru alors que les Jeux d'hiver seraient tout bonnement abandonnés.

Un comité organisateur travaille depuis plusieurs mois à l'élaboration des Jeux 1974. Cliniques médicales, comités d'accueil et services de transport sont au nombre des réalisations de ce comité.

Il va sans dire que toute l'organisation des Jeux, comme c'est le cas aussi des Jeux d'été, repose sur le travail d'une nuée de bénévoles.

### Les compétitions

Rappelons que les 15 disciplines sont le bad-

minton, le ballon sur glace, le basketball, l'escrime, l'haltérophilie, le karaté, le judo, la lutte, la nage synchronisée, le patinage artistique, le patinage de vitesse, le sauts de barils (sport de démonstration), le ski alpin, le ski de fond, le ping-pong et le volleyball.

### A la télévision

Notons aussi qu'aujourd'hui et dimanche prochain, Radio-Canada télédiffusera une partie des compétitions. C'est à deux heures. Et c'est à voir... "si on ne peut pas se rendre à Saint-Georges", comme le dirait sûrement Jaro, la mascotte des Jeux, disciple des Pilou, Mouska, Nanouk et Timi.